

LE TANNEUR & CIE
Société anonyme au capital de 12.144.192 euros
Siège social : 7 rue Tronchet - 75008 Paris
414 433 797 RCS Paris

(La « **Société** »)

DOCUMENT D'INFORMATION

Admission sur Euronext Growth

Conformément à :

- La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) »,
- L'arrêté du 4 novembre 2009 portant homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tel que publié au Journal Officiel du 13 novembre 2009, et
- Les articles 1.4 et 3.1 des règles Euronext Growth telles que publiées le 12 janvier 2018.

Euronext Paris S.A. a décidé l'admission sur Euronext Growth des 12.144.192 actions ordinaires composant le capital de la société Le Tanneur & Cie (la « **Société** »).

AVERTISSEMENT

Euronext Growth est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Access peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Table des matières

1.	DECLARATION DE RESPONSABILITE	4
2.	FACTEURS DE RISQUE	4
3.	PRESENTATION DU GROUPE LE TANNEUR & CIE.....	7
4.	ACTIONNARIAT ET ANALYSE DU FLOTTANT.....	10
5.	ORGANIGRAMME DU GROUPE LE TANNEUR & CIE.....	11
6.	INFORMATIONS FINANCIERES (RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018)	12
6.1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE	12
6.2.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	12
6.2.1.	ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE LA SOCIETE-MERE ET DE SON GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE.....	12
6.2.2.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	22
6.2.3.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	34
6.2.4.	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2018.....	35
6.2.5.	INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE	41
6.2.6.	PROJET DE RADIATION DES TITRES DE LA SOCIETE D'EURONEXT PARIS ET D'ADMISSION CONCOMITANTE SUR EURONEXT GROWTH A PARIS.....	46
6.3.	ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	48
6.4.	RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION ANNUEL (OU SECTION SPECIFIQUE DE CELUI-CI)	49
6.5.	COMPTES CONSOLIDES (EXERCICE 2018)	50
6.5.1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	50
6.5.2.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	51
6.5.3.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	52
6.5.4.	VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE	53
6.6.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	54

6.6.1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	54
6.6.2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	55
6.6.3.	NOTES SUR LE BILAN.....	64
6.6.4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	77
6.6.5.	AUTRES INFORMATIONS.....	82
6.7.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	87
6.8.	COMPTES SOCIAUX (EXERCICE 2018).....	93
6.8.1.	BILAN 2018.....	93
6.8.2.	BILAN PASSIF.....	94
6.8.3.	COMPTE DE RESULTAT.....	95
6.9.	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	96
6.9.1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	96
6.9.2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	97
6.9.3.	NOTES SUR LE BILAN.....	100
6.9.4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	110
6.9.5.	AUTRES INFORMATIONS.....	114
6.9.6.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CLOTURE DU 31/12/2018).....	114
6.10.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	115
7.	SITUATION DE LA TRESORERIE AU 30 AVRIL 2019.....	121
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	122
9.	EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 24 DERNIERS MOIS.	122
10.	ETAT DES 12 DERNIERES COMMUNICATIONS SUR LE MARCHÉ D'ORIGINE.....	123
11.	DESCRIPTION DE L'OPERATION.....	124

1. DECLARATION DE RESPONSABILITE

Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Paris
le 3 septembre 2019

Eric Dailey
Président Directeur Général

2. FACTEURS DE RISQUE

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

2.1 Risques de marché

Risque de taux

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.
La note 6.6.3.12 de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2018 (présentée ci-après) détaille les caractéristiques des dettes financières contractées pour un total de 3,8 M€. L'exposition et la sensibilité au risque de taux sont décrites en note 6.6.3.13.1 de cette même annexe.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2018, le Groupe présente un résultat net déficitaire de 3,7 M€ et un niveau de liquidités et quasi-liquidités de 2,7 M€. Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management du Groupe estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois. Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Le Groupe a recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Le risque de liquidité est décrit au § 6.6.3.13.2 de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2018.

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain et le Dollar hongkongais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale

de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme et option plain vanilla). La note 6.6.3.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2018 expose les engagements de couverture existant à la fin de la période et la sensibilité au risque de change.

Risque sur actions

Il n'y a pas d'action auto-détenue depuis fin 2017.

Risque de crédit

Les créances au 31 décembre 2018 représentent un montant de 10,0 M€ dont 6,4 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 2.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 6.6.2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée au 31 décembre 2018 et le détail des créances figure au § 6.6.3.8 de cette même annexe. Des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients sont fournies en note 6.6.3.13.6.

En 2018, le montant des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées s'est élevé à 6 K€.

2.2. Risques particuliers à l'activité

Risque clients :

En 2018, l'activité Fabrication pour maisons de luxe a été réalisée avec un donneur d'ordres principal dont la part a représenté 78% de la contribution sectorielle positive de la branche d'activité Fabrication pour maisons de luxe. Cette concentration expose le Groupe à un risque de dépendance. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en juin 2017 jusqu'en mai 2020. Ce contrat a pour objectif de confier à Maroquinerie des Orgues la fabrication de produits faisant partie des collections de la marque du donneur d'ordres.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes *wholesale*), 43% du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins français, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multimarques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de « *credit management* ».

Risque fournisseurs :

La production de l'activité Marques propres est sous-traitée en majeure partie auprès de fournisseurs tiers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison et de variation de prix. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une vingtaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Inde, Chine et Asie du Sud-Est. De plus, Le Tanneur & Cie est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus de développement, des contrôles en usine notamment par le biais d'agents dédiés en Inde et en Chine et des contrôles *a posteriori* réalisés à la réception des produits finis.

Les relations avec les sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. Le Tanneur & Cie cherche à entretenir des partenariats de long-terme avec ses sous-traitants dans une démarche d'amélioration continue et de confiance mutuelle. Certains d'entre eux travaillent sur la marque Le Tanneur depuis plusieurs dizaines d'années. En 2014, Le Tanneur & Cie a fait signer à ses principaux sous-traitants un contrat incluant notamment des clauses concernant le respect de la propriété industrielle et intellectuelle de la Société.

Risque matières :

L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait exposer Le Tanneur & Cie à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2018, les peausseries ne représentent plus que 22% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires/composants ayant une proportion respective de 14% et 48%. Ces pourcentages ne concernent que l'activité de Fabrication pour maisons de luxe. La production de l'activité Marques propres est en grande partie sous-traitée et les sous-traitants sont responsables de l'approvisionnement en matières premières.

Les hausses éventuelles de prix de ces matières premières et approvisionnements sont répercutées sur les prix de vente des deux branches d'activité. De ce fait, la Groupe n'a pas recours à des couvertures. Par ailleurs, le Groupe met en œuvre des efforts continus d'actions d'achat. En 2018, une hausse de 1% des achats consommés aurait entraîné une charge supplémentaire de 277 K€.

2.3. Risques juridiques

Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas (achats d'accessoires peu significatifs ou de type frais généraux).

Le Groupe est confronté à plusieurs litiges prud'homaux avec d'anciens salariés et un contentieux commercial, pour lesquels il est accompagné par des avocats spécialisés. Le Groupe s'efforce de prendre en compte ces litiges en estimant leur provision selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. A fin décembre 2018, le montant de ces provisions s'élève à 0,2 M€.

Le Groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du Groupe, pour une période couvrant les douze derniers mois.

Risques de contrefaçon de marque ou modèle

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques Le Tanneur et Soco lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques Le Tanneur et Soco dans les classes 9 (étuis pour téléphones portables et accessoires pour produits technologiques), 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans

le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

2.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans la partie « informations environnementales » de la déclaration de performance extra-financière incluse dans le rapport du Conseil d'Administration (cf. § 6.2.4.2 ci-après).

3. PRESENTATION DU GROUPE LE TANNEUR & CIE

Le Tanneur & Cie est spécialisée dans la conception, la production et la vente de produits de maroquinerie. Son activité s'articule autour des deux pôles suivants :

- une activité de fabrication en sous-traitance pour maisons de luxe ;
- une activité d'exploitation de la marque propre Le Tanneur.

En 2018, Le Tanneur & Cie a réalisé un chiffre d'affaires total de 58,7 M€ qui se répartit ainsi :

	<u>Année 2018</u>
Fabrication pour maisons de luxe	60,8%
Autres distributions Marques propres	22,7%
Magasins Le Tanneur	16,5%
Sous-total Marques Propres	39,2%
TOTAL	100,0%

Fabrication en sous-traitance pour maisons de luxe

Fort d'un savoir-faire historique français, Le Tanneur & Cie dédie une partie de son expertise de maroquinier à une activité de sous-traitance pour les plus grandes maisons de luxe. Deux usines répondent aux besoins de ses donneurs d'ordres en Corrèze, par le biais d'une filiale dédiée et entièrement contrôlée : Maroquinerie des Orgues. Sous-traitant de référence, Maroquinerie des Orgues vise l'excellence industrielle et a le souci d'amélioration continue.

Marque propre Le Tanneur

Le savoir-faire

Pour sa marque propre, alors que de nombreuses sociétés dessinent et créent des articles de maroquinerie, il n'y a que peu de maisons qui maîtrisent l'art de la maroquinerie comme Le Tanneur. Nous ne sommes pas une marque de mode ni une marque d'accessoires ni même une marque *lifestyle*. Nous sommes simplement « maître maroquinier » et ce, depuis plus de 120 ans.

Inspiré par les maîtres artisans de l'Europe médiévale, l'expression « maître maroquinier » concerne les artisans qui sont formés et maîtrisent l'art de la maroquinerie.

Certains articles sont toujours façonnés en France mais au fil du temps, nous avons aussi exporté notre savoir-faire en sélectionnant rigoureusement nos fournisseurs et en entretenant avec eux des relations de confiance sur la durée :

- En Inde du Nord, nous avons trouvé un savoir-faire incomparable et d'une grande méticulosité absolument nécessaire pour la petite maroquinerie ;

- En Chine, notre partenaire est passé maître dans les sacs en toile fabriqués dans un esprit artisan maroquinier ;
- En Thaïlande, nous avons trouvé des tanneries exceptionnelles avec qui nous travaillons depuis longtemps.

La clef de notre qualité réside dans les matières que nous utilisons, les couleurs que nous créons et les gestes que nous maîtrisons :

- Tous les cuirs ne sont pas nés égaux : chez Le Tanneur, nous utilisons en priorité le cuir pleine fleur. Solide, noble, durable, le cuir pleine fleur est tout simplement la plus belle qualité de cuir. Résistant à l'humidité, les produits cuir pleine fleur se patinent avec le temps sans rien perdre de leur élégance naturelle.
- Amoureux de la couleur : chez Le Tanneur, nous ne nous contentons pas de choisir nos couleurs. Nous les fabriquons avec nos tanneries partenaires. Noir charbon, brun noisette, bleu nopal, rouge papaye, jaune curcuma ou simplement bleu électrique. Chez Le Tanneur, nous prenons un malin plaisir à twister les classiques français avec nos couleurs.
- Maroquinier par métier : refendage, parage, collage, satinage, autant de gestes et de termes techniques que seuls les vrais maroquiniers maîtrisent parfaitement. Plus la pièce est petite, plus les gestes sont techniques. Il faut plusieurs années pour maîtriser l'art de fabriquer un Sans Couture (porte-monnaie historique de la marque) à la main.

L'expérience boutique

Le réseau Le Tanneur se compose de 44 points de vente : 28 magasins en propre (dont un en Belgique et 6 magasins d'usine), 13 magasins affiliés (dont un au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site Internet.

Les boutiques Le Tanneur sont bien plus que de simples espaces dans lesquels acheter un produit. A travers un merchandising créatif, des événements en boutique relayés par les media en ligne, des sessions de personnalisation, elles sont maintenant traitées comme des supports de communication à part entière à travers lesquels construire notre relation client.

En France, la marque Le Tanneur est présente auprès des deux plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans 80 corners spécifiques animés par le personnel de démonstration de la Société.

La marque est également distribuée auprès de 270 détaillants multimarques français.

A l'export, Le Tanneur est diffusée par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins dans une trentaine de pays. Notre ambition est de continuer d'exporter notre savoir-faire français en construisant des liens privilégiés avec des *retailers* étrangers.

Communication et engagement

Le Tanneur est la marque privilégiée des hommes et des femmes de pouvoirs, *influencers*, célébrités et la presse :

- En 1963, le Général de Gaulle, alors qu'il est en visite à Belley (petite ville rhône-alpine où est née la marque en 1898), reçoit un nécessaire de bureau en cuir Le Tanneur ainsi qu'une boîte à bijoux pour sa femme.
- En 2014, Valérie Trierweiler avec son sac Nina Le Tanneur alors que Michelle Obama reçoit un cadeau présidentiel de notre maison.
- Brigitte Macron avec son sac fétiche Le Tanneur.

L'expérience boutique est soutenue par une stratégie omnicanal et un écosystème digital riche et engageant : boutique en ligne, Facebook, Pinterest, Instagram, Weibo, Weichat.

Après 120 ans, Le Tanneur continue de grandir créant des collaborations et des partenariats inattendus avec les icônes françaises (Le Musée des Arts Décoratifs de Paris, Le Tour de France). En tant que référence dans la maroquinerie française, Le Tanneur représente cet unique art de vivre envié dans le monde entier.

Le Tanneur, maître maroquinier

Depuis 1898, Le Tanneur imagine, dessine et fabrique des sacs et des accessoires nobles et essentiels qui traversent le temps sans prendre une ride. A toutes les femmes et les hommes revendiquant une allure intemporelle, Le Tanneur propose une large collection de maroquinerie à porter au quotidien et aimer toute une vie.

Depuis ses débuts il y a plus de 120 ans, Le Tanneur a toujours su rester fidèle à ses principes fondateurs et son ambition première : incarner l'élégance française et transmettre son amour des belles matières et de la maroquinerie bien finie.

Le Tanneur est cette marque avec laquelle tous les Français et Françaises ont grandi. Un peu comme une vieille maison de famille, les sacs Le Tanneur se patinent avec le temps. Apprécies pour leur ligne intemporelle et leur sens du détail, ils traversent le temps sans rien perdre de leur élégance.

Nos valeurs clefs :

- La Famille : des générations d'ouvrières, une échelle humaine, une marque présente sur tout le territoire français, une attention client, un service après-vente
- Les Matières : le choix du cuir pleine fleur, un usage minimal de cuirs de moindre qualité
- L'Artisanat : le spécialiste de la petite maroquinerie, le sens du détail, la sélection rigoureuse de nos partenaires, les programmes de formation
- L'Elégance : une élégance fonctionnelle, la beauté ingénieuse, le sens du confort, de la solidité et de l'intelligence, des lignes intemporelles
- L'Imagination : l'expertise couleurs, un service de personnalisation, des accessoires détonants, une expérience *retail* unique, des collaborations.

Le groupe Le Tanneur & Cie

C'est en 1997 que le fondateur du Groupe (Hervé Descottes) reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux avec le soutien de partenaires financiers.

Le Tanneur & Cie s'introduit sur Euronext Paris C en 2000.

En mai 2011, Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C., société de droit qatari, devient actionnaire majoritaire.

En 2017, à l'issue d'un plan de recapitalisation, la société Tolomei Participations devient l'actionnaire majoritaire de Le Tanneur & Cie, aux côtés de Qatar Luxury Group – Fashion, SPC.

Tolomei Participations, dont l'activité s'articule autour des deux mêmes pôles que celle de Le Tanneur & Cie, apporte son expérience et son expertise : l'activité de Fabrication pour maisons de luxe est portée par un marché en croissance tandis que des investissements marketing et commerciaux sont réalisés pour le repositionnement de Le Tanneur.

Le capital social est de 12 144 192 € divisé en 12 144 192 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Les commissaires aux comptes titulaires sont les cabinets IN EXTENSO IDF AUDIT et ERNST & YOUNG et Autres.

Le siège social est situé 7 rue Tronchet 750008 Paris.

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle a été créée le 6 novembre 1997. Le Conseil d'Administration est composé de :

- Eric DAILEY, Président Directeur Général et Président du groupe Tolomei ;
- Faleh AL-NASR, Directeur des investissements directs de Qatar Foundation Endowment ;
- Reza ALI, Directeur de participations au sein de l'équipe d'investissement de Qatar Foundation Endowment ;
- Laurence MOTTET, Directrice Administrative et Financière du Groupe Tolomei ;
- Suzanne STAHLIE, Directrice Marketing de Le Tanneur & Cie.

Les administrateurs ne détiennent aucune action Le Tanneur & Cie.

4. ACTIONNARIAT ET ANALYSE DU FLOTTANT

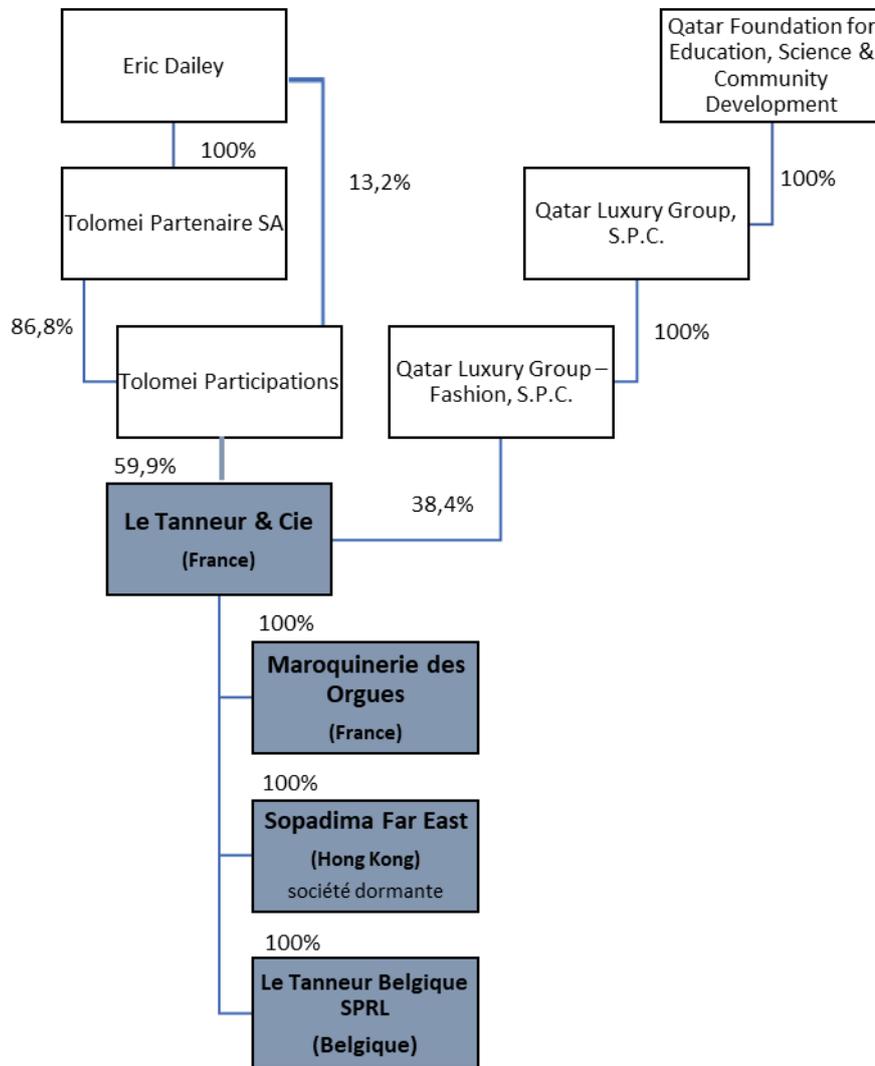
Au 31 décembre 2018, le capital se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
Sous-total	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3
Flottant	202 853	1,7	202 853	1,7	202 853	1,7
Actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0

Comme le montre le tableau ci-dessus, le flottant représente 1,7% du capital.

Aucun franchissement de seuil n'a été signalé à la Société depuis le 31 décembre 2018.

5. ORGANIGRAMME DU GROUPE LE TANNEUR & CIE



6. INFORMATIONS FINANCIERES (RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018)

6.1. Attestation du responsable

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le présent rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 4 juin 2019

Eric Dailey
Président Directeur général

6.2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée relevant des conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société (ci-après « Le Tanneur & Cie » ou encore la « Société » ou encore la « Société-mère ») et de son Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice ainsi que notre proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé. Nous vous proposerons également de vous prononcer sur le projet de radiation des titres de la Société d'Euronext et d'admission sur Euronext Growth.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous avons suivi l'option de rattacher le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans une section spécifique du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration.

Le présent rapport inclut le rapport sur la gestion du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il contient en outre des renvois à des informations mentionnées dans le Document de référence relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018 dont les lecteurs pourront prendre connaissance sur le site internet de Le Tanneur & Cie www.letanneuretcie.com, étant précisé que les comptes consolidés 2018 ainsi que les comptes sociaux 2018 sont compris dans le Document de référence.

6.2.1. Activité et faits marquants de la Société-mère et de son Groupe au cours de l'exercice

6.2.1.1. Faits marquants

L'exercice 2018 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

Repositionnement de la marque Le Tanneur

A la suite du changement d'actionnaire majoritaire de fin septembre 2017, les compétences ont été renforcées dans plusieurs domaines : le marketing pour déployer une communication axée sur les supports média digitaux et des outils CRM modernes de fidélisation clients, la création avec le recours à un styliste expérimenté et la direction industrielle.

Le premier semestre a été consacré à la mise en place d'une organisation pour préparer les investissements marketing nécessaires au repositionnement de la marque. Une réflexion a été conduite sur la "plateforme de marque" de Le Tanneur : recentrage sur les valeurs de maroquinier qui constituent depuis toujours l'héritage de la marque et permettant un positionnement marketing clair. La célébration des 120 ans de la marque Le Tanneur lui a donné l'occasion de communiquer sur sa signature de maroquinier avec notamment au second semestre le lancement du premier sac Sans Couture inspiré du modèle de portemonnaie historique.

Ce recentrage a également conduit à une refonte de l'offre produits. Etant donnés les délais du processus de création, ce n'est qu'à partir de la collection Printemps-Eté 2019 que la distribution sera impactée par ce changement.

Compte tenu du renouvellement important lié à la nouvelle collection Printemps/été 2019, le niveau des stocks déclassés au 31 décembre 2018 (précédentes collections) est anormalement élevé et, selon les estimations budgétaires du management, ce niveau anormal devrait perdurer au 31 décembre 2019.

Afin de prendre en compte cette situation particulière, et principalement pour les stocks récemment déclassés, une provision complémentaire de 802 K€ a été comptabilisée sur la base des positions estimées au 31 décembre 2019 (quantités et durée de déclassement à cette date).

Ce plan de repositionnement de la marque Le Tanneur induit à court terme des coûts de réorganisation et des charges ponctuelles non récurrentes délibérés et maîtrisés conduisant à une aggravation des pertes dans un premier temps, pour un redressement financier de la marque à moyen-terme.

Changement du siège social de la Société-mère

Le siège social de la Société a été transféré au 7 rue Tronchet 75008 Paris le 1er juin 2018. Les bureaux parisiens sont désormais situés au coeur du quartier commercial et touristique de la capitale.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne LE TANNEUR

La Société a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium (contrôlée par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group – Fashion, SPC). Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale en 2018 s'est élevé à 36 K€.

Deux magasins affiliés ont fermé leurs portes au cours de l'année à Nîmes et La Rochelle.

Au 31 décembre 2018, le réseau à l'enseigne se compose de 46 points de vente : 30 magasins en propre (dont 1 à Bruxelles et 7 magasins de type outlet), 13 magasins affiliés (dont 1 au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site E-commerce.

Le 24 décembre 2018, la Société a mis fin à la location du magasin du centre commercial de Créteil-Soleil à l'expiration de la période triennale se terminant le 30 juin 2019, en raison de l'exploitation déficitaire de ce point de vente dont l'emplacement ne correspond plus au positionnement de la marque. La signification de ce congé a conduit à la dépréciation du droit au bail et des immobilisations corporelles du magasin pour un montant total de 464 K€.

6.2.1.2. Commentaires sur les comptes et résultats consolidés de l'exercice 2018 et rapport sur la gestion du Groupe

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Bilan

Au 31 décembre 2018, le montant net des actifs non courants de 10,1 M€ est à comparer à celui de 11,0 M€ en 2017.

Les actifs courants, d'un montant de 24,0 M€ contre un montant de 26,8 M€ au 31 décembre 2017, se ventilent en des stocks pour 11,2 M€ (12,7 M€ à fin 2017), des créances pour 10,0 M€ (9,9 M€ à fin 2017) et des liquidités pour 2,7 M€ (4,3 M€ à fin 2017).

L'actif total d'un montant de 34,1 M€ au 31 décembre 2018 est à rapprocher de l'actif total de 37,8 M€ au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres consolidés de l'exercice 2018 ressortent à 14,0 M€ (soit 1,15 € par action) contre 17,5 M€ à la clôture de l'exercice 2017.

Les passifs non courants et courants au 31 décembre 2018 ressortent à 20,1 M€, contre 20,3 M€ au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les dettes financières s'élèvent à 3,8 M€ dont 3,0 M€ à moins d'un an et 0,8 M€ à plus d'un an. Par ailleurs, les dettes financières de 3,8 M€ incluent des emprunts bancaires pour 2,2 M€ et des dettes de location-financement pour 1,0 M€.

Le ratio d'endettement net, qui était nul fin 2017, s'élève à 7,6% au 31/12/2018.

Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2018 s'établit à 58,7 M€ et augmente de 5,0% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la branche Fabrication pour maisons de luxe est en hausse de 11,3%.

Le chiffre d'affaires de la branche Marques propres a baissé de 3,5% en données réelles et de 4,6% à périmètre comparable avec des évolutions contrastées selon les canaux de distribution : -0,5% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés, franchisés et e-Commerce), -6,2% pour les grands magasins, -14,6% pour les détaillants multimarques français et -14,4% à l'export.

Le résultat opérationnel courant 2018 s'élève à -3 274 K€ contre -1 345 K€ en 2017.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'activité Fabrication pour maisons de luxe a connu une augmentation notable (1 595 K€, soit +1 365 K€). Cette hausse s'explique par une demande en croissance de la part des donneurs d'ordres et une amélioration de la

productivité et de la consommation en matières et composants à partir du second trimestre 2018.

La contribution de la branche Marques propres au résultat opérationnel courant consolidé a évolué défavorablement (-4 068 K€, soit -2 492 K€), notamment en raison d'une moins bonne performance de l'activité wholesale et des charges engagées pour le repositionnement de la marque LE TANNEUR : déménagement du siège social de la Société-mère, honoraires de stylisme et de conseil, investissements en dépenses marketing, déplacements plus fréquents auprès des sous-traitants à l'étranger.

Ce plan de repositionnement de la marque Le Tanneur induit à court terme des coûts de réorganisation et des charges ponctuelles non récurrentes délibérés et maîtrisés, conduisant à une aggravation des pertes dans un premier temps pour un redressement financier de la marque à moyen-terme.

Les autres produits et charges opérationnels de -470 K€ correspondent principalement à la dépréciation du droit au bail et des immobilisations corporelles du magasin de Créteil résultant de la signification du congé décrit dans les faits marquants de l'exercice.

Le coût de l'endettement financier s'élève à -93 K€ contre -180 K€ en 2017 en raison du remboursement fin septembre 2017 du compte-courant de QLG qui était soumis à intérêts. Les autres produits et charges financiers qui se chiffraient à un montant net de -29 K€ en 2017 s'élèvent en 2018 à +117 K€ et correspondent au résultat de change.

La charge d'impôt ressort à -2 K€ (-72 K€ en 2017).

En conséquence, le résultat net – part du Groupe s'établit à -3 721 K€ contre -1 823 K€ en 2017.

Variation de flux de trésorerie

La variation de trésorerie (créances affacturées déduites) du 1er janvier au 31 décembre 2018 laisse apparaître une diminution de 1,7 M€ :

Le besoin en fonds de roulement a varié favorablement de 1,5 M€ :

- La baisse des stocks de 1,5 M€ par rapport au 31 décembre 2018 provient d'une diminution des stocks de produits finis de la branche Marques propres et d'une baisse de celui des matières et composants de la branche Fabrication pour maisons de luxe.
- Les créances d'exploitation ont augmenté de 1,5 M€ principalement du fait d'un paiement avant échéance de la part d'une maison de luxe donneur d'ordres en décembre 2017.
- Les dettes d'exploitation ont augmenté de 0,2 M€.
- Les créances hors exploitation ont diminué de 1,5 M€ en raison d'une baisse de la réserve d'affacturage disponible.
- Les investissements de l'exercice se sont élevés à 0,7 M€ ainsi que décrit ci-dessous.
- Les financements obtenus au cours de l'année se chiffrent à 0,6 M€ : la Banque Publique d'Investissement a accordé le préfinancement d'une quote-part du CICE 2018 et a complété celui du CICE 2017 du groupe fiscal constitué par la maison-mère et sa filiale Maroquinerie des Orgues.
- Le remboursement des emprunts s'est élevé à 0,9 M€ (crédit-bail inclus). Le montant du CICE 2014 de 0,7 M€ préfinancé par la Banque Publique d'Investissement a été remboursé à cette dernière par le Trésor Public.

Les créances affacturées nettes de la réserve d'affacturage disponible représentent une dette financière venant en déduction de la trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie. Elles s'élèvent à 0,4 M€ au 31 décembre 2018 contre 0,2 M€ au 31 décembre 2017.

Au cours de l'année 2018, les investissements du Groupe de 0,7 M€ ont concerné principalement :

- le nouvel ERP mis en service chez Maroquinerie des Orgues en janvier 2018,
- des matériels industriels et des agencements pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la remise en état du parking et de l'accès piétonnier au site principal de Bort-les-Orgues,
- des aménagements en magasins,
- le réaménagement du corner du Printemps Haussmann
- des matériels informatiques.

Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan du Groupe concernent des instruments financiers de couverture de change, la cession de créances de CICE en germe sur le Trésor Public pour leur préfinancement par la BPI pour un montant de 2,2 M€ et les contrats de location qui représentent un montant total d'engagement estimé à 8,6 M€ au 31 décembre 2018 (principalement des baux commerciaux).

6.2.1.3. Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats sociaux de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Bilan

Au 31 décembre 2018, le montant net de l'actif immobilisé de 10,3 M€ est à comparer à celui de 11,2 M€ en 2017.

L'actif circulant, d'un montant net de 13,9 M€ contre un montant de 17,8 M€ au 31 décembre 2017, se compose principalement de stocks pour 7,1 M€ (8,7 M€ à fin 2017), de créances pour 4,2 M€ (4,3 M€ à fin 2017) et de disponibilités pour 2,0 M€ (4,1 M€ à fin 2017).

L'actif total d'un montant de 24,2 M€ au 31 décembre 2018 est à rapprocher de l'actif total de 29,0 M€ au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres de l'exercice 2018 ressortent à 14,3 M€ contre 19,2 M€ à la clôture de l'exercice 2017.

Les passifs non courants et courants au 31 décembre 2018 ressortent à 9,9 M€, comme au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les dettes financières s'élèvent à 0,2 M€ contre 0,3 M€ à fin 2017. Par ailleurs, les dettes d'exploitation sont passées de 5,8 M€ à 6,3 M€. Enfin, les dettes diverses ont baissé de 3,1 M€ à 2,7 M€.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres et sur chiffre d'affaires de la Société ressort à 3,9% à fin 2019 (nul à fin 2018).

Compte de résultat

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 22,8 M€ contre 23,8 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,2% en données réelles et de 4,6% à périmètre comparable : -0,5% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés, franchisés et e-Commerce), -6,2% pour les grands magasins, -14,6% pour les détaillants multimarques français et -14,4% à l'export.

Les charges d'exploitation représentent un total de 27,9 M€. L'augmentation des autres achats et charges externes provient notamment des charges engagées pour le repositionnement de la marque LE TANNEUR : déménagement du siège social de la Société, honoraires de stylisme et de conseil, investissements en dépenses marketing, déplacements plus fréquents auprès des sous-traitants à l'étranger.

Ce plan de repositionnement de la marque Le Tanneur induit à court terme des coûts de réorganisation et des charges ponctuelles non récurrentes délibérés et maîtrisés, conduisant à une aggravation des pertes dans un premier temps pour un redressement financier de la marque à moyen-terme.

Les dotations d'exploitation aux amortissements s'élèvent à 450 K€. Les dotations d'exploitation sur actif circulant se chiffrent à 842 K€ et tiennent compte du renouvellement important de l'offre produits et d'une proportion élevée d'articles des collections précédentes en stock (cf. 1.1 Faits marquants). La variation des provisions pour risques et charges d'exploitation tient compte de plusieurs litiges et représente une reprise nette de 31 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -4 713 K€ contre -1 777 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à +151 K€ contre +516 K€ pour l'exercice 2017. La filiale Maroquinerie des Orgues a distribué des dividendes à hauteur de 173 K€ (681 K€ en 2017).

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à -4 562 K€ alors qu'il s'élevait à -1 261 K€ en 2017.

Le résultat exceptionnel de -513 K€ comprend une dotation de 464 K€ pour dépréciation du droit au bail et des immobilisations corporelles du magasin de Créteil résultant de la signification du congé décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'est pas déclenchée cette année.

Le résultat net s'établit à -4 880 K€ contre -1 450 K€ pour l'exercice 2017.

6.2.1.4. Filiales

Au 31 décembre 2018, Le Tanneur & Cie détient la totalité du capital des trois sociétés suivantes :

6.2.1.4.1. Sopadima Far East

Sopadima Far East est détenue à 100% par Le Tanneur & Cie. Cette filiale basée à Hong Kong n'a plus d'activité depuis le mois d'avril 2015. Son effectif est nul.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale au 31 décembre 2018 se présente ainsi :

	(en K€)
Autres charges opérationnelles courantes	(2)
Résultat opérationnel	(2)
Résultat financier	15
Résultat net	13

6.2.1.4.2. Maroquinerie des Orgues

Le Tanneur & Cie a créé en 2010 une filiale entièrement contrôlée pour lui apporter au 31 décembre 2010 la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe située à Bort-les-Orgues.

La mise en service d'un nouvel ERP a eu lieu en janvier 2018 sans que la production n'ait été perturbée. Le logiciel est analogue à celui utilisé par le groupe Tolomei qui a fait bénéficier Maroquinerie des Orgues de son expérience. D'autres partages d'expertise sont également intervenus dans l'organisation de la production. Une amélioration de la productivité et de la consommation en matières et composants s'en est ressentie à partir du second trimestre 2018. L'activité a par ailleurs été portée par une demande en croissance de la part des donneurs d'ordres. La production vendue a connu une hausse de 11,3%.

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la filiale est composé de 388 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en €)
Chiffre d'affaires	35 700
Autres produits opérationnels	1 804
Achats consommés	-19 378
Charges de personnel	-12 027
Impôts et taxes	-580
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-627
Autres charges opérationnelles courantes	-3 297
Résultat opérationnel courant	1 595
Autres charges et produits opérationnels	49
Résultat opérationnel	1 644
Résultat financier	(45)
Impôt	-205
Résultat net	1 332

6.2.1.4.3. Le Tanneur Belgique SPRL

La Société-mère a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium.

La constatation des immobilisations corporelles du magasin à leur juste valeur a conduit à l'enregistrement d'un écart d'acquisition négatif de 62 K€ comptabilisé au compte de résultat en "Autres produits opérationnels" dans les comptes consolidés du Groupe.

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la filiale est composé de 3 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi (hors prise en compte de l'écart d'acquisition négatif) :

	(en €)
Chiffre d'affaires	188
Achats consommés	-84
Charges de personnel	-54
Impôts et taxes	-2
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-5
Autres charges opérationnelles courantes	-49
Résultat opérationnel et Résultat net	(5)

Les filiales susvisées ne détiennent aucune participation dans le capital de Le Tanneur & Cie.

Succursale

Depuis 2012, la société Le Tanneur & Cie dispose d'une succursale en Belgique à laquelle sont rattachés les salariés des grands magasins INNO et le représentant commercial basé à Bruxelles.

Opérations de prises de participations/cessions ou opérations assimilées au cours de l'exercice 2018

Néant

6.2.1.5. Evènements importants survenus depuis le 31/12/2018

Dans une optique de rationalisation juridique, la filiale LE TANNEUR Belgique SPRL a repris le 1er janvier 2019 le fonds de commerce de la succursale belge.

6.2.1.6. Evolution prévisible et perspectives

L'activité de la Fabrication pour Maisons de luxe est portée par un marché en forte croissance.

Pour l'activité Marques propres, des investissements marketing et commerciaux sont nécessaires au repositionnement de la marque Le Tanneur. Certains ont été engagés en 2018 : définition d'une plateforme de marque, refonte de l'offre de produits, renforcement des compétences. Les efforts vont se poursuivre, notamment en direction du digital et de l'omnicanal, dans le but de dynamiser les ventes.

6.2.1.7. Prêts à moins de 2 ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises/PME/Entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

Néant

6.2.1.8. Principaux risques et incertitudes

La Société, conformément à ses obligations, a procédé au titre de l'exercice 2018 à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Elle considère qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux qui sont mentionnés dans le chapitre « Analyse des risques » du Document de Référence, sachant qu'il peut exister des risques inconnus à la date des présentes ou dont la survenance n'est pas jugée comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités de la Société, sa situation financière, ses résultats, le cours du titre et plus généralement sur le Groupe.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

A la connaissance de la Société et à la date du présent rapport, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière commerciale de la Société et de son Groupe depuis la date d'arrêt des comptes de l'exercice 2018.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

6.2.1.9. Instruments financiers

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. Le Tanneur & Cie n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme, tunnel d'options plain vanilla.

6.2.1.10. Activités en matière de recherche et de développement

En conformité avec l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est rappelé que pour ses collections, Le Tanneur & Cie dispose d'un service de développement pour les nouveaux produits. Ce service concrétise les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la Direction Marketing Produits. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché.

Ces coûts de création et de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier.

6.2.1.11. Montant global des dépenses somptuaires

Au 31 décembre 2018, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 23 634 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal. Il sera demandé aux actionnaires d'en prendre acte.

6.2.1.12. Informations sur les délais de paiement

Les informations à communiquer sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de Le Tanneur & Cie en application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce sont présentées dans les tableaux suivants (dont les modèles obéissent à la réglementation en vigueur :

6.2.1.14. Résultats, affectation, dividendes, quitus

Il sera proposé aux actionnaires d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2018 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 4 880 197,46 € et d'affecter la perte nette comptable de l'exercice précité au compte report à nouveau déficitaire qui se trouvera ainsi porté de (5 904 546,58 €) à (10 787 744,04) €.

Les capitaux propres de la Société avant affectation du résultat sont de 14 336 120,11 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires auront à prendre acte du fait qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Il sera également demandé à l'assemblée de donner quitus entier et sans réserve aux organes de direction (Président-Directeur général et Administrateurs) à raison de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6.2.1.15. Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

6.2.2. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, objet de ce chapitre 7.2.2, constitue une section spécifique du rapport de gestion du Conseil d'administration et contient l'ensemble des informations qui sont visées aux articles L225-37-2 à L225-37-5 du Code de commerce.

6.2.2.1. Gouvernance

L'Assemblée Générale du 27 septembre 2017 a nommé en qualité d'administrateurs Monsieur Eric Dailey, Madame Laurence Mottet, Madame Suzanne Stahlie, Monsieur Faleh Al-Nasr et Monsieur Reza Ali. Lors de sa réunion du 29 septembre 2017, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Eric Dailey en tant que Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric Dailey cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La société Le Tanneur & Cie assure la présidence de la SAS Maroquinerie des Orgues et la gérance de la SPRL Le Tanneur Belgique.

6.2.2.2. Fonctions et mandats exercés durant l'exercice 2018 par les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale

Prénom, nom de chaque membre du CA et adresse personnelle	Age	Date de nomination (ou cooptation ou renouvellement)	Fonction principale exercée dans la Société	Expiration mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Mandats et fonctions exercés hors du Groupe
Eric Dailey 39, rue Saint Dominique – 75007 Paris	55	27/09/2017	Président du Conseil d'administration et Directeur général	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	En qualité de personne physique : – Administrateur de Tolomei Partenaires	En qualité de personne physique : Directeur Général :

					(Luxembourg) - Président de Tolomei Participations (SAS-France) ; - Président de Ohiko (SAS-France) ; - Président de Guccio Tolomei (SAS-France) ; - Président de SAS R.P. (France) ; - Gérant de Melchior (France) ; - Gérant de Tolomei Immobilier (SC-France) ; - Président de Epidaure Excellence (SAS-France) ; - Président de L'Atelier 72 (SAS-France) ; - Président de Atelier du Maroquinier (SAS-France) ; - Président de Epidaure (SAS-France) ; - Gérant de Balthazar (France) - Président du Conseil d'Administration de Sopadima Far East (Hong-Kong).	Financière Japia (France)
Faleh Al Nasr 92 villa Nour Al Waab Al Tuwain St Al Waab 3263 Doha (Qatar)	31	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022		En qualité de personne physique : Head of Direct Investments at Qatar Foundation Endowment (Fondation-Qatar) ; Administrateur : Tornado Tower Company (Qatar) ; Administrateur Innovation Arch Sàrl (Luxembourg) ; Administrateur Three Pillars Pte Limited (Singapour)

Ali Reza Townhouse 111, Parcel 11, Porto Arabia, Pearl, Doha, (Qatar)	36	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022		En qualité de personne physique : Principal Qatar Foundation Endowment (Fondation- Qatar) ;
Laurence Mottet 10, allée Van Gogh 26300 Bourg de Peage	54	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	En qualité de personne physique : Directrice administrative et financière du Groupe Tolomei Tolomei Participations (SAS- France) ;	Gérante (SCI les Tournesols- France)
Suzanne Stahlie 9, rue du Caire – 75002 Paris	46	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	En qualité de personne physique : Directrice Marketing : du Groupe Tolomei Tolomei Participations (SAS- France)	

6.2.2.3. *Précédents mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale échus au cours des cinq derniers exercices*

Nom et prénom	Autres mandats et fonctions expirés exercés au cours des cinq derniers exercices
Eric Dailey	En tant que personne physique : Président de CEMALAC jusqu'en décembre 2016 En tant que représentant de personne morale : NEANT
Suzanne Stahlie	En tant que personne physique : Directrice Générale de FUTURE BRAND jusqu'en 2017 En tant que représentant de personne morale : NEANT
Laurence Mottet	En tant que personne physique : NEANT En tant que représentant de personne morale : NEANT
Reza Ali	En tant que personne physique : NEANT En tant que représentant de personne morale : NEANT
Faleh Al Nasr	En tant que personne physique : NEANT En tant que représentant de personne morale : NEANT

6.2.2.4. Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux

La présente section contient les éléments d'information concernant les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux.

Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société (par une société contrôlée ou par une société contrôlante) aux mandataires sociaux exécutifs (dirigeants), mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs), Engagements de toute nature versés au bénéfice de ces derniers au cours de l'exercice 2018 - article L225-37-3 du Code de commerce)

Monsieur Eric Dailey, Président-Directeur général, Administrateur, seul mandataire social dirigeant de la Société Le Tanneur & Cie depuis le 27 septembre 2017 n'a perçu au titre de l'exercice 2018 de la Société Le Tanneur & Cie aucune rémunération (ni jeton de présence du chef de son mandat précité) en conformité avec sa décision annoncée lors de la réunion de Conseil d'Administration du 29 septembre 2017 de ne percevoir aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Il a toutefois droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

En raison du choix de ne pas rémunérer le dirigeant, il n'est pas prévu de résolution spécifique aux fins de statuer sur la politique de rémunération 2019 lors de l'assemblée générale.

En application de l'article L225-37-3 du code de commerce, il est précisé qu'Eric Dailey est rémunéré au sein de la société Tolomei Participations (qui contrôle la Société Le Tanneur) en sa qualité de mandataire social exécutif (Dirigeant) de celle-ci. Sa rémunération totale (incluant tous avantages de toute nature) versée à ce titre en 2018 ainsi que tous engagements pris à son bénéfice sont mentionnés dans les tableaux AMF 1, 2 et 11 ci-après.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 1)		
(En €)	2018	2017
Eric Dailey, Président Directeur Général à partir du 29 septembre 2017		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	294 200	150 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
TOTAL	294 200	150 000

n.a : non applicable

Tableau récapitulatif des rémunérations (1) de chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 2)				
(En €)	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Eric Dailey				
- rémunération fixe (2) versée par la société contrôlante Tolomei Participations	294 200	294 200	150 000	150 000
- rémunération variable annuelle (3)	-	-	-	-
- rémunération variable pluriannuelle (3)	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle (3)	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (4)	-	-	-	-
TOTAL	294 200	294 200	150 000	150 000

n.a = non applicable

(1) Vise l'ensemble des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dus/versés par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce par la Société dans laquelle le mandat est exercé, par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé et par les sociétés contrôlées au sens du même article par la société contrôlant la société dans laquelle le mandat est exercé (i.e. sociétés sœurs).

(2) Brut avant impôts

Tableau AMF n° 11				
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrats de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Eric Dailey Président Directeur Général depuis le 29 septembre 2017 Fin de mandat : six exercices, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.	Non	Non	Non	Non

Monsieur Mohamed Dobashi, Président de la Société Le Tanneur & Cie jusqu'au 27 septembre 2017 (démissionnaire es-qualités à cette date) était également Président de la société Maroquinerie des Orgues jusqu'au 27 septembre 2017. Il n'a reçu aucune rémunération de la Société et/ou d'une quelconque société du Groupe (la Société n'ayant pas eu connaissance du versement d'une quelconque rémunération par une société contrôlant, directement ou indirectement, la Société).

Monsieur Jean Clenet était Directeur Général de la société Le Tanneur & Cie jusqu'au 27 septembre 2017 (démissionnaire es-qualités à cette date). Le 17 septembre 2015, le Conseil d'administration avait fixé le principe et les modalités de versement d'une indemnité de départ qui pourrait être versée à Jean Clenet à l'occasion de la fin de ses fonctions de Directeur général. La mise en place de cette indemnité de rupture avait été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette indemnité n'étant pas due en cas de démission, le terme du mandat de Directeur Général de Jean Clenet fin septembre 2017 n'a fait l'objet d'aucun versement d'indemnité de rupture.

Monsieur Jean Clenet était également lié par un contrat de travail à la société Maroquinerie des Orgues ayant pour objet des fonctions techniques distinctes de celles exercées dans le cadre de son mandat de Directeur Général. Ce contrat de travail a pris fin le 15 avril 2018 dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Les rémunérations totales (incluant tous avantages de toute nature) versées à Messieurs Mohamed Dobashi et Jean Clenet au titre de l'exercice 2017 ainsi que tous engagements pris à leur bénéfice sont mentionnés dans le tableau 1.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau AMF n° 1)	
(En €)	2017
Jean Clenet, Directeur général jusqu'au 29 septembre 2017	
Rémunérations dues au titre de l'exercice	207 442
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-
TOTAL	207 442
Mohamed Dobashi, Président du Conseil d'administration jusqu'au 27 septembre 2017	
TOTAL	Néant

Rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs)

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau AMF n° 3)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2017
Faleh Al-Nasr, administrateur à partir du 27 septembre 2017		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Reza Ali, administrateur à partir du 27 septembre 2017		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Laurence Mottet, administrateur à partir du 29 septembre 2017		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Suzanne Stahlie, administrateur à partir du 29 septembre 2017		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	209 182	126 230
Mohamed Dobashi, administrateur jusqu'au 27 septembre 2017		
Jetons de présence	n.a	-
Autres rémunérations	n.a	-
Patricia Moulon, administrateur jusqu'au 29 septembre 2017		
Jetons de présence	n.a	-
Autres rémunérations	n.a	92 221
Hervé Descottes, administrateur jusqu'au 27 septembre 2017		
Jetons de présence	n.a	-
Autres rémunérations	n.a	-
TOTAL	209 182	218 451

Au cours de l'exercice 2018, les membres du Conseil d'administration mandataires sociaux non exécutifs n'ayant reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions et aucune action de performance de la Société et/ou de toute société de son groupe, les tableaux standardisés de l'AMF ci-dessous mentionnés, n'étant pas applicables, ne sont pas reproduits, à savoir :

- le tableau n° 4 relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe ;
- le tableau n° 5 relatif aux options de souscription ou d'achats d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social ;
- le tableau n° 6 relatif aux actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social ;
- le tableau n° 7 relatif aux actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social ;
- le tableau n° 8 relatif à l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- le tableau n° 9 relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers ;
- le tableau n° 10 relatif à l'historique des attributions gratuites d'actions.

Au 31/12/2018, aucun membre du Conseil d'administration n'est lié par un contrat de services ni un contrat de travail à la Société.

Au 31/12/2018, la Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux ou à une clause de non concurrence.

Il est précisé que la démission des mandataires sociaux en 2017 n'a donné lieu à aucun paiement d'indemnités de départ.

6.2.2.5. Jetons de présence

Aucune demande d'allocation sous forme de jetons de présence n'est envisagée par votre Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 et ne sera soumise au vote des actionnaires.

6.2.2.6. Conventions conclues par une filiale avec l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Le 29 décembre 2017 a été conclue une convention de prestations de services entre la Société, la société Maroquinerie des Orgues (filiale à 100% de la Société) et Tolomei Participations dans laquelle Tolomei Participations s'engage à fournir à Maroquinerie des Orgues des prestations de services de type assistance dans les domaines de la stratégie, de l'organisation, de l'immobilier, de l'informatique et des systèmes d'information, de gestion. En contrepartie de ces prestations, Maroquinerie des Orgues s'engage à verser à Tolomei Participations une rémunération annuelle calculée en fonction des coûts directs et indirects de toute nature supportés par Tolomei Participations au titre de l'assistance fournie à la filiale concernée au cours de l'exercice concerné, majorée d'une marge de cinq pour cent (5%). La Convention prévoit également la possibilité pour Tolomei Participations de refacturer (à l'euro près) à Maroquinerie des Orgues certains achats effectués par Tolomei Participations pour son compte.

Cette Convention est dans l'intérêt de la filiale puisque ses conditions financières sont intéressantes pour elle en lui permettant de bénéficier du savoir-faire et des moyens humains, techniques et financiers de Tolomei Participations afin notamment de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement (mise en place de bonnes pratiques, meilleure gestion interne, changement du système d'informations, etc.).

La Société a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium (contrôlée par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group – Fashion, SPC).

6.2.2.7. Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital – Utilisations des dites Délégations

Les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

Délégations accordées	Date de l'assemblée générale N° de la résolution de l'AG Durée à compter date de l'AG Montant maximum	Utilisations pendant l'exercice 2018
Autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions	AGM 8 juin 2017 8 ^{ème} résolution 38 mois	Il n'a pas été fait usage de cette autorisation

	le nombre total des options ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % du capital de la Société	
Autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre	AGM 8 juin 2017 9 ^{ème} résolution 38 mois le nombre total cumulé des actions résultant de l'attribution des actions gratuites est limité à 10 % du capital de la Société	Il n'a pas été fait usage de cette autorisation

6.2.2.8. Modalités d'exercice de la Direction Générale / Eventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2017 a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général, lesquels correspondent à ceux définis par la loi et par les statuts de la Société notamment sous l'article 18 de ceux-ci auquel il est fait renvoi exprès.

6.2.2.9. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration / Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration / Code gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'administration/représentation hommes/femmes équilibrée

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres : trois hommes et deux femmes, soit 40% (qui est le seuil légal) de femmes au sein de son effectif. Les Administrateurs sont de nationalité française (pour deux d'entre-eux), qatarie (pour l'un d'eux), britannique (pour un quatrième) et néerlandaise (pour l'une des administratrices). Agés de moins de 70 ans qui est la limite d'âge statutaire, ils représentent ainsi une moyenne d'âge au Conseil de 44 ans.

Les fonctions actuelles des membres du Conseil et de la Direction générale telles que précisées dans le tableau ci-dessus en § 7.2.2.2 et en pages suivantes donnent un éclairage sur l'expertise des membres de la gouvernance.

Code de Gouvernement d'entreprise / Indépendance des membres du Conseil d'administration

La Société en conformité avec les dispositions de l'article L225-37-4 8° du code de commerce déclare se conformer au régime de gouvernement d'entreprise édicté par le Code de gouvernement d'entreprise Middenext tel que révisé en septembre 2016.

Cependant, le Conseil ne remplit pas le critère de présence de membres indépendants. Si Le Conseil ne remplit pas ce critère, il n'a toutefois pas constaté, lors des décisions à prendre au sein des réunions du Conseil tenues, de situations (et/ou de risques) de conflit d'intérêts avérés ou potentiels. Aucun conflit d'intérêt n'a donc été identifié par le Conseil et consigné dans le procès-verbal y attaché.

Aucun de ces administrateurs ne s'est montré en situation de détenir ou de servir des intérêts privés influençant son objectivité dans l'exercice de ses fonctions. Aucun n'a déclaré à la Société une situation de conflits d'intérêts réels ou de risque de conflits entre l'intérêt social de

Le Tanneur & Cie et leur intérêt personnel. Ils n'ont pas pris de décision lors de la procédure de vote au Conseil en violation de l'intérêt social de Le Tanneur & Cie.

La Société rappelle (dans le tableau de synthèse ci-dessous recommandé par l'AMF) les recommandations du code Middlenext qui ont été suivies ou écartées au titre de l'exercice 2018 :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CODE MIDDLENEXT QUI ONT ÉTÉ RETENUES OU NON RETENUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Les recommandations du Code Middlenext	Etat du suivi
1. Déontologie des membres du conseil	La Société se conforme à cette recommandation. Chaque administrateur observe les règles de déontologie décrite dans le code Middlenext. Aucun administrateur n'a accepté d'autre mandat d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères.
2. Conflits d'intérêts	La Société se conforme à cette recommandation. Le Conseil d'administration veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts.
3. Composition du conseil – Présence de membres indépendants	La Société ne se conforme pas à cette recommandation. Le Conseil d'administration ne dispose pas de membre indépendant pour l'instant.
4. Information des membres du conseil	La Société se conforme à cette recommandation. Il est d'usage que les administrateurs reçoivent par email avec la convocation au Conseil l'ensemble des documents de travail et des états financiers ainsi que le procès-verbal de la réunion précédente.
5. Organisation des réunions du conseil et des comités	La Société se conforme à cette recommandation. La fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Le Conseil se réunit au moins trois fois par an. Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats.
6. Mise en place des comités	La Société ne se conforme pas à cette recommandation. En raison du nombre relativement faible d'administrateurs, il n'a pas été jugé pertinent la création de comités spécialisés des nominations, des rémunérations, de la RSE ou stratégique au sein du Conseil d'administration. Concernant le comité d'audit des comptes, le Conseil d'administration se place sous l'exemption prévue à l'article L823-20 4° conformément à la doctrine de l'AMF et se réunit sous forme de comité d'audit au moins deux fois par an dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels et annuels.
7. Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	La Société se conforme à cette recommandation. Le Conseil d'administration dispose d'un règlement intérieur qui couvre notamment les rubriques suivantes : rôle du Conseil, composition du Conseil, définition du rôle du comité d'audit, devoirs des membres, fonctionnement du conseil et rémunération des administrateurs. Il est prévu de l'enrichir en ajoutant les critères d'indépendance des membres, les modalités de protection des dirigeants sociaux et la question du plan de succession du « dirigeant ».
8. Choix de chaque administrateur	La Société se conforme à cette recommandation. Des informations sur la biographie, la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque administrateur sont mises en ligne sur le site Internet de la Société préalablement à l'Assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.
9. Durée des mandats des membres du	La Société se conforme à cette recommandation.

conseil	La durée statutaire des mandats de 6 ans est adaptée aux spécificités de l'entreprise. Le renouvellement des administrateurs est échelonné dans la mesure du possible.
10. Rémunération de l'administrateur	La Société se conforme à cette recommandation. La Société n'attribue pas de jetons de présence.
11. Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	La Société se conforme à cette recommandation. Une fois par an, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil ainsi que sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.
12. Relation avec « les actionnaires »	La Société se conforme à cette recommandation. Des moments d'échange sont organisés avec les actionnaires significatifs de façon à instaurer les conditions d'un dialogue fécond.
13. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	La Société se conforme à cette recommandation. Le Conseil d'administration détermine le niveau et les modalités de rémunération du Directeur général ainsi que l'information qui en est faite.
14. Préparation de la succession des « dirigeants »	La Société ne se conforme pas à cette recommandation. Etant donnée la nomination relativement récente du Président Directeur Général, le sujet de la succession du Directeur général n'a pas encore été mis à l'ordre du jour d'une réunion de Conseil d'administration. Il est prévu qu'elle le soit dans le futur.
15. Cumul contrat de travail et mandat social	La Société se conforme à cette recommandation. Il n'y a pas de cumul de contrat de travail avec le mandat de Président Directeur Général.
16. Indemnité de départ	La Société se conforme à cette recommandation. Aucune indemnité de départ n'est prévue pour le dirigeant mandataire social.
17. Régimes de retraite supplémentaires	La Société se conforme à cette recommandation. Aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies n'a été mis en place.
18. Stock-options et attribution gratuite d'actions	La Société se conforme à cette recommandation. Aucun plan de ce type n'est en vigueur et a priori, il n'est pas prévu d'en mettre en place.
19. Revue des points de vigilance	Le Conseil a pris connaissance des points de vigilance du code Middledent et s'est engagé à les revoir régulièrement.

Absence de salarié – réglementation anti-cumul des mandats sociaux

Rappelons que :

- aucun Administrateur n'est lié à la Société par un contrat de travail ;
- la Société n'est pas tenue aux obligations légales d'introduction au sein du conseil de membre représentant les salariés ; le rapport de gestion du Conseil ne comporte de ce fait aucun plan de vigilance (tel que prévu par l'article L225-102-4 (nouveau) du Code de commerce ;
- le nombre et la nature des mandats sociaux exercés par les membres du Conseil d'administration (qui reflètent leur expertise personnelle) et les tableaux préconisés par l'AMF sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dirigeants exécutifs ou non dirigeants, sont mentionnés aux paragraphes 2.2 et 2.4 ;
- les Administrateurs s'engagent aux termes du Règlement intérieur de la Société à respecter les règles limitant les cumuls de mandats visées à l'article L. 225-94-1 du Code de commerce ;
- les dirigeants mandataires sociaux respectent le plafond des mandats d'Administrateur au sein de sociétés cotées extérieures au Groupe ;
- certains membres du Conseil d'administration sont des actionnaires ou représentants d'actionnaires (Eric Dailey, Faleh Al-Nasr, Reza Ali).

Éventuels liens familiaux et condamnations au sein du Conseil d'administration au cours des 5 derniers exercices

À la connaissance de la Société, il n'existe entre les membres du Conseil aucun lien familial ; aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre eux au cours des cinq dernières années (et actuellement).

Aucun des membres :

- n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou n'a été empêché d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est demandé annuellement aux Administrateurs et au Directeur Général de mettre à jour leurs déclarations concernant les éventualités de participation détenue dans le capital de l'entreprise, de lien familial avec un autre mandataire social, de condamnation pour fraude et de mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

Éventuels conflits d'intérêts entre les organes d'administration et de direction / règlement intérieur

La Société a mis en place via son Règlement intérieur une obligation à la charge de chacun des membres d'informer le Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel et d'abstention de participation au vote de la délibération correspondante.

La Société déclare n'avoir été saisie du chef d'une telle situation, par aucun des membres du conseil, au cours de l'exercice 2018.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité social et économique participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Lors de sa réunion du 29 mai 2018, le Président du Conseil d'administration a invité ses membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Les administrateurs ont estimé qu'étant donnée la date encore récente de recomposition du Conseil d'Administration, il convenait de repousser cette auto-évaluation à une réunion ultérieure pour obtenir davantage de recul.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration fait la revue des conventions réglementées reconduites tacitement.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un Règlement intérieur mis en place en mai 2015 s'impose à tous les Administrateurs. Il précise les modalités de fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'administration (en complément des règles légales, réglementaires et statutaires). Il prévoit un ensemble de règles, principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, à destination de chacun des membres du Conseil.

Cet outil favorise la qualité du travail du Conseil dans un souci constant de l'éthique et de l'efficacité.

Comité d'audit

Le Conseil d'administration se place sous l'exemption prévue à l'article L823-20 4° conformément à la doctrine de l'AMF et se réunit sous forme de comité d'audit au moins deux fois par an dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels et annuels. Le comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission ;
- Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- Il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est rappelé que les modalités de participation des actionnaires de Le Tanneur & Cie aux Assemblées générales de la Société sont instituées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ainsi que par les statuts de la Société (art.23 à 30). Elles sont résumées dans la partie « Renseignements généraux » du document de référence auquel il est fait renvoi exprès pour toutes informations utiles.

Commissaires aux comptes

Les services autres que la certification des comptes ont été prestés par les commissaires aux comptes en 2018 pour l'émission d'attestations sur le chiffre d'affaires de magasins exigées par certains bailleurs.

L'établissement des rapports des commissaires aux comptes au comité d'audit et sur les comptes consolidés et annuels ont donné lieu à des échanges entre le comité d'audit et les commissaires aux comptes.

6.2.3. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne est un dispositif du groupe Le Tanneur & Cie défini et mis en œuvre sous sa responsabilité par le Conseil d'administration de Le Tanneur & Cie (qui assume le rôle de Comité d'audit) - ce contrôle vise notamment à assurer la fiabilité des informations financières.

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, Le Tanneur & Cie a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

Le Tanneur & Cie définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupes clairement identifiés.

En 2018, un reporting régulier des comptes par destination a été réalisé à la fin des mois de mars, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre. Un comparatif par rapport au budget et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

Le dispositif du contrôle interne comptable et financier s'applique de la même manière à la société Le Tanneur & Cie et à l'ensemble des filiales du périmètre de consolidation

La Société n'a déploré aucune fraude ou irrégularité comptable au cours de l'année 2018, étant toutefois rappelé que tout dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, aussi

bien conçu et appliqué soit-il, ne peut garantir de manière absolue l'élimination définitive de tous risques.

6.2.4. Déclaration de performance extra-financière au titre de l'année 2018

6.2.4.1. Informations sociales

6.2.4.1.1. Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par zone géographique

	Inscrits fin 2018
Maroquinerie des Orgues (Bort-les-Orgues - Corrèze)	388
Le Tanneur (Personnel de vente - Province)	72
Le Tanneur (Personnel de vente - Ile de France)	51
Le Tanneur (Belley – Ain)	28
Le Tanneur (Siège Paris)	24
Le Tanneur Belgique	8
Total	571

- *La répartition des salariés par sexe et par âge (hors salariés en Belgique)*

	Femmes	Hommes	Inscrits fin 2018
Inférieur à 20 ans	3	3	6
De 20 à 30 ans	66	26	92
De 30 à 40 ans	93	25	118
De 40 à 50 ans	122	27	149
De 50 à 60 ans	156	26	182
De 60 à 70 ans	14	1	15
Supérieur à 70 ans	-	1	1
Total	454	109	563

Les embauches et les départs (hors salariés en Belgique)

En 2018 ont été conclues 83 embauches sous contrat à durée indéterminée : 42 chez Le Tanneur & Cie et 41 chez Maroquinerie des Orgues.

Un total de 83 contrats à durée déterminée a été conclu : 56 chez Le Tanneur & Cie et 27 chez Maroquinerie des Orgues.

	Nombre de départs en 2018
Fin de contrat à durée déterminée	53
Démission	26
Départ à la retraite par le salarié	14
Licenciement pour motifs personnels	12
Rupture conventionnelle	8
Licenciement économique	7
Rupture anticipée CDD par salarié	6
Fin période essai par le salarié	4

Fin période essai par employeur	4
Licenciement pour inaptitude	3
Rupture anticipée du CDD par employeur	2
Décès	1
Mise à la retraite par l'employeur	1
Total	141

Les rémunérations et leur évolution

6.2.4.1.2. Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

Le Tanneur & Cie a ponctuellement recours aux heures supplémentaires. Les autres rémunérations majorées sont liées aux dimanches et jours fériés travaillés (ouvertures de magasins). La Société a également recours aux heures complémentaires (augmentation de la durée du travail des personnes à temps partiel) et à la modulation du temps de travail.

Maroquinerie des Orgues a recours aux heures supplémentaires dans le cadre de l'accord de modulation du temps de travail applicable aux ateliers de fabrication mis en place en octobre 2016.

L'absentéisme

Chez Le Tanneur & Cie, les jours d'arrêt maladie sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, 3 716 jours par rapport à 2 439 jours.

L'absentéisme pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle a représenté 7,36% du total d'heures théoriques attendues chez Maroquinerie des Orgues.

6.2.4.1.3. Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par le comité social et économique des sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale d'information auprès de la médecine du travail selon la réglementation en vigueur.

Les accidents du travail

Chez Le Tanneur & Cie, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2018.

Chez Maroquinerie des Orgues, six maladies professionnelles ont été reconnues en 2018. Elles ont été occasionnées par le syndrome du canal carpien et épicondylite.

6.2.4.1.4. Relations sociales

L'organisation du dialogue social

Le droit à la négociation collective est largement ouvert sur l'ensemble des sites (Paris/Belley/Bort-les-Orgues) et l'ensemble des établissements sont représentés (le personnel de vente en magasins et en grands magasins est rattaché aux instances représentatives du personnel de Paris).

Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues sont chacune dotées d'un comité social et économique qui représente le personnel.

Chez Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues, les négociations sont assurées par la représentation syndicale.

Le bilan des accords collectifs

Accords signés en 2018 :

- Accord sur les négociations salariales signé en avril 2018 pour Maroquinerie des Orgues
- Accord triennal d'intéressement signé en juin 2018 chez Maroquinerie des Orgues

Des accords de participation ont été signés par Le Tanneur & Cie le 4 mars 2009 et par Maroquinerie des Orgues le 30 juin 2011.

En 2018, aucune enveloppe de participation ni d'intéressement n'a été distribuée sur aucune des deux entités.

La participation et l'intéressement sont déclenchés chez Maroquinerie des Orgues concernant l'exercice 2018 pour une distribution en 2019.

6.2.4.1.5. Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'entreprise a versé 1% de sa masse salariale au titre de l'ensemble des obligations en matière de formation auprès d'un OPCA.

Le nombre total d'heures de formation

En 2018, il s'est élevé à 1 806 heures pour Le Tanneur & Cie et 4 946,5 heures pour Maroquinerie des Orgues.

6.2.4.1.6. Egalité de traitement

Le Rapport de Situation Comparé de Le Tanneur & Cie et le bilan social de Maroquinerie des Orgues seront présentés aux Comités sociaux et économiques pour l'année 2018.

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le contrat de génération a été renouvelé le 1er septembre 2017.

Le Conseil d'Administration du Groupe respecte la parité avec la présence de 2 femmes et 3 hommes.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'entreprise emploie des travailleurs handicapés et s'exonère de la taxe handicapée chez Maroquinerie des Orgues pour l'exercice 2018. Chez Le Tanneur & Cie, elle verse une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise les services de prestataires externes employant des travailleurs handicapés (ESAT).

6.2.4.2. Informations environnementales

6.2.4.2.1. Politique générale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales

L'activité du groupe Le Tanneur & Cie concerne la fabrication d'articles de maroquinerie et la distribution d'articles de maroquinerie en marques propres. Du fait de ses activités au sein de la chaîne de valeur, le Groupe n'a pas d'impact significatif direct sur l'environnement.

Le Groupe prend en compte la réglementation REACH.

Pour sa branche d'activité Marques propres, il demande à ses fournisseurs de lui fournir les certificats de conformité avec la réglementation REACH et de réaliser ponctuellement des tests sur les matières en cours de production afin d'en vérifier la conformité. Néanmoins, du fait de la diversité et du volume des matières premières, il ne peut s'assurer de la réception des certificats et de la réalisation des tests pour l'intégralité de ses fournisseurs et sous-traitants.

Pour la branche d'activité Fabrication pour maisons de luxe, les clients donneurs d'ordres prennent en charge ou prescrivent l'approvisionnement de la quasi-totalité des matières premières et composants et s'assurent de leur conformité à la réglementation REACH.

Les salariés sont sensibilisés à l'environnement et des informations sont affichées dans les locaux pour promouvoir les gestes quotidiens écologiques. Sur les sites de Bort-les-Orgues, l'information circule en outre via la formation des nouveaux entrants à partir du « Livret d'accueil Sécurité Environnement » qui leur est distribué.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La présence de mercure et d'arsenic sans impact sur la nappe phréatique a été détectée fin 2009 sur le site principal de Bort-les-Orgues. Cette pollution est antérieure au début de l'exploitation du site par le groupe Le Tanneur & Cie. Une servitude d'utilité publique a été instaurée en 2015 pour limiter l'usage du site à des fins industrielles, préserver le confinement par géotextile réalisé et interdire l'excavation des sols et le prélèvement d'eau.

Sur les sites industriels de Bort-les-Orgues, une liste des produits chimiques utilisés est réalisée à partir des Fiches de données de Sécurité où sont notées les informations liées à la sécurité et à l'environnement. A partir de cette analyse, des fiches produits sont établies pour informer les utilisateurs sur les précautions à prendre, en matière d'élimination notamment. Les produits chimiques sont conservés sur bac de rétention pour éviter les dispersions accidentelles.

Il n'y a pas de provision ou de garantie pour risque en matière d'environnement.

6.2.4.2.2. Pollution

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol

Le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet en 2011 d'une déclaration auprès de la Préfecture de la Corrèze au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de la déclaration et la déclaration du site secondaire de Bort-les-Orgues au même titre a été déposée en février 2016.

Le site principal de Bort-les-Orgues fait vérifier périodiquement les rejets atmosphériques de sa chaudière fioul par un organisme accrédité.

Après l'analyse par Véolia de l'impact des rejets de Maroquinerie des Orgues dans les réseaux d'eaux usées, la Mairie de Bort-les-Orgues a émis le 28 novembre 2017 un arrêté municipal d'autorisation de déversement des eaux usées.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Il n'existe pas d'autres types de pollution spécifique aux activités de Le Tanneur & Cie. De plus, les activités du groupe Le Tanneur & Cie ne sont pas génératrices de nuisances sonores. Le site de Bort-les-Orgues a fait réaliser le 12/02/2018 par un organisme accrédité un contrôle des émissions acoustiques dans l'environnement par rapport à l'arrêté ministériel du 25 juillet 2001 suivant la norme NFS 316010 de décembre 1996. L'exploitation des résultats n'a fait apparaître aucun dépassement des exigences réglementaires.

6.2.4.2.3. Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les sites industriels corréziens génèrent quatre catégories principales de déchets :

- Pour les cuirs et toiles, deux traitements des déchets sont possibles : la collecte en déchet ultime par un prestataire après broyage puis compactage sur site, la récupération par un donneur d'ordres pour recyclage.
- Les toiles enduites PVC sont collectées avec BSD (Bordereau Suivi des Déchets) par un prestataire pour être valorisées : procédé breveté de granulation.
- Les pièces métalliques sont collectées avec BSD par un prestataire pour être valorisées : fondues puis affinées.
- Pour les teintures et colles, des fontaines biologiques sont utilisées pour nettoyer quotidiennement l'outillage. Ces fontaines sont purgées par un prestataire avec BSD (Bordereau Suivi des Déchets). Les autres déchets de teintures et colles sont déposés dans des fûts spécifiques enlevés par un prestataire, toujours avec BSD.
- Pour les cartons, ceux-ci sont compactés sur site puis collectés pour recyclage.
- Sont également recyclés : le bois, les métaux, les films plastiques étirables, les plaques de polypropylènes, les papiers divers.
- Sont évacués également en déchets dangereux avec BSD, en plus des colles et teintures : les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles, les néons et lampes à économie d'énergies, les matériaux souillés, les aérosols, les cartouches d'encre d'imprimantes sans contrat.

A Bort-les-Orgues, la réglementation est respectée par la tenue à jour d'un registre des déchets ou est inscrit le parcours des déchets dangereux jusqu'à leur élimination finale. Un tableau synthétise toutes les filières de valorisation et/ou d'élimination des déchets et est affiché sur les panneaux d'information en matière d'environnement.

Utilisation durable des ressources

La consommation consolidée en eau est faible.

La consommation de matières premières concerne principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment des pièces métalliques servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement, d'expédition et de sacherie.

L'un des objectifs économiques principaux de la branche d'activité de fabrication pour maisons de luxe consiste en l'optimisation de l'utilisation des matières premières. Les opérateurs sont sensibilisés pour minimiser les chutes lors de la coupe des cuirs et des toiles. A Bort-les-Orgues, un indicateur « taux de perte » de cuir concernant le donneur d'ordres principal est tenu à jour pour suivre son utilisation la plus rationnelle possible.

La consommation d'énergie se limite à l'électricité, le combustible et le carburant pour les déplacements professionnels.

6.2.4.2.4. Changement climatique

Les marchandises de la branche d'activité Marques propres provenant d'Asie du Sud-Est et d'Inde sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible afin de réduire les émissions de CO2.

6.2.4.2.5. Protection de la biodiversité

Dans le cadre de réalisations de produits dans des peausseries exotiques listées dans les annexes 2 et 3 de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le Groupe s'assure du strict respect de l'obtention des documents nécessaires à la circulation desdits articles.

6.2.4.3. Informations sociétales

6.2.4.3.1. Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact en matière d'emploi et de développement local

Le Groupe contribue au développement régional, notamment dans les régions Rhône-Alpes Auvergne, Limousin et Ile de France où sont situés ses principaux sites.

Dans le contrat de génération renouvelé en 2017 et commun aux sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues, un objectif important consiste dans le maintien, le développement et la transmission du savoir-faire maroquinier, avec notamment la mise en place d'un relais intergénérationnel évitant la déperdition des compétences.

De même, le Groupe a toujours considéré que l'accueil de jeunes en stage ou en alternance faisait partie intégrante de sa politique de ressources humaines.

Relations entretenues avec les parties prenantes et modalité du dialogue

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues soutiennent plusieurs établissements d'enseignement en leur versant leur taxe d'apprentissage.

6.2.4.3.2. Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le donneur d'ordres principal de la branche Fabrication pour maisons de luxe prescrit les fournisseurs auprès desquels Maroquinerie des Orgues s'approvisionne pour la production de ses commandes. Ce donneur d'ordres s'attache à promouvoir des collaborations responsables avec ses partenaires. Depuis 2008, il a adopté et mis en place un code de conduite Fournisseurs qui matérialise ses exigences dans les domaines de la responsabilité sociale, de l'environnement et de la lutte anti-corruption. Des audits sociaux et environnementaux sont réalisés par des prestataires spécialisés pour contrôler la conformité des fournisseurs à ce code de conduite.

La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La société Le Tanneur & Cie a recours à la sous-traitance pour la production de son activité Marques propres. Les relations avec les sous-traitants sont régies par des contrats écrits incluant des clauses sociales et environnementales, notamment concernant le respect de la Déclaration des droits de l'homme, des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, des droits des enfants, de la protection de l'environnement et de la réglementation REACH. L'entreprise s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect de ces engagements grâce à des visites régulières chez ses sous-traitants permettant de vérifier la conformité des ateliers de fabrication. Le Tanneur & Cie cherche à entretenir des partenariats de long-terme avec ses sous-traitants dans une démarche d'amélioration continue et de confiance mutuelle. Certains d'entre eux travaillent sur la marque Le Tanneur depuis plusieurs dizaines d'années.

6.2.4.4. Informations relatives à la lutte contre la corruption

L'environnement de contrôle interne dans lequel évolue le Groupe lui permet de prévenir la corruption. Le rapport de conseil d'administration inclus dans le document de référence du Groupe comprend une partie décrivant les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi qu'une section spéciale sur le gouvernement d'entreprise.

6.2.5. Informations sur la structure du capital de la Société

6.2.5.1. Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de l'achat par la Société de ses propres actions

Il n'est pas prévu une telle résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

6.2.5.2. Informations relatives aux rachats d'actions au cours de l'exercice 2018

Il n'y a pas eu d'action auto-détenue au cours de l'exercice 2018.

6.2.5.3. Evolution de l'actionnariat au cours de l'année 2018

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de changement notable au sein de l'actionnariat de Le Tanneur & Cie depuis fin 2018. Tolomei Participations est l'actionnaire majoritaire de la Société (pas de variation significative de la structure du capital depuis cette date).

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société est fixé à 12 144 192 euros, divisé en 12 144 192 actions ordinaires (de 1 € de valeur nominale par action).

À ces 12 144 192 actions sont attachés 12 144 192 droits de vote théoriques. La Société n'auto-détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2018 et à la même date, les statuts de Le Tanneur & Cie ne prévoient aucun droit de vote plural.

6.2.5.3.1. *Actionnariat de Le Tanneur & Cie détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote*

31/12/2018	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9
Qatar Luxury Group Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
Sous-total	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3

6.2.5.3.2. *Evolution de la répartition du capital (et des droits de vote) au cours des trois derniers exercices*

Au 31 décembre 2018, le capital se répartit comme suit :

31/12/2018	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
Sous-total	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3
Autres	202 853	1,7	202 853	1,7	202 853	1,7
Actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0

Au 31 décembre 2017, le capital se répartissait comme suit :

31/12/2017	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 268 020	59,8	7 268 020	59,8	7 268 020	59,8
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
Sous-total	11 932 875	98,2	11 932 875	98,2	11 932 875	98,2
Autres	211 317	1,8	211 317	1,8	211 317	1,8
Actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0

Au 31 décembre 2016, le capital se répartissait comme suit :

31/12/2016	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	3 664 856	85,6	7 329 712	91,9	7 329 712	92,0
Diversita SARL	376 845	8,8	376 845	4,7	376 845	4,7
M. Philippe SPRUCH	46 425	1,1	46 425	0,6	46 425	0,6
Concert Diversita/Spruch	423 270	9,9	423 270	5,3	423 270	5,3
Sous-total	4 088 126	95,5	7 752 982	97,2	7 752 982	97,3
Autres	188 910	4,4	213 790	2,7	213 790	2,7
Actions auto-détenues	5 100	0,1	5 100	0,1	-	-
TOTAL	4 282 136	100,0	7 971 872	100,0	7 966 772	100,0

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2018, le pourcentage du capital social détenu collectivement par les salariés de la Société est de 0,2% (information prévue par l'article L. 225-102 du Code de commerce).

6.2.5.3.3. Franchissements de seuils

Franchissements de seuils légaux : article L.2133-7 du Code de commerce et franchissements de seuils statutaires (article 11.8 des statuts)

À la connaissance de la Société et sur la base des déclarations de franchissement de seuils enregistrées auprès de l'AMF (auxquelles il est fait renvoi exprès) et/ou notifiées directement à Le Tanneur & Cie par les actionnaires concernés, le capital au 31 décembre 2018 est détenu comme suit (sans changement par rapport au 31 décembre 2017) :

Personnes possédant, directement ou indirectement, plus :

- de 1/20ème du capital ou des droits de vote : néant,
- de 1/10ème du capital ou des droits de vote : néant,
- des 3/20èmes du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/5ème du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/4 du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/3 du capital ou des droits de vote : Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.
- de la 1/2 du capital ou des droits de vote : Tolomei Participations,
- des 2/3 du capital ou des droits de vote : néant,
- des 18/20èmes du capital ou des droits de vote : néant,
- des 19/20èmes du capital ou des droits de vote : néant.

Aucun changement n'a été notifié à la Société au titre de l'exercice 2018 et jusqu'à la date de ce rapport.

6.2.5.3.4. Opérations sur les titres réalisées par les dirigeants

Au cours de l'exercice, aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants.

6.2.5.3.5. Publications des déclarations d'intention sur le site de l'AMF (sur la base des déclarations enregistrées auprès de l'AMF jusqu'au 31 décembre 2018)

Il est fait renvoi exprès au site de l'AMF sous l'onglet dédié à Le Tanneur & Cie pour la déclaration d'intention faite par la société Tolomei Participations n°217C2297 du 2 octobre 2017 dont il est ci-dessous donné un extrait :

« L'augmentation de capital en numéraire par émission de 4 320 000 actions intégralement souscrites par Tolomei Participations pour un montant total de 10 800 000 euros (prime d'émission incluse) a été financée par emprunt auprès de Bpifrance, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et CIC Lyonnaise de Banque. Tolomei Participations a conclu trois conventions de crédits pour un total de 12,5 millions d'euros avec ces trois banques, de maturité de 7 ans chacune.

Tolomei Participations agit seul et ne forme de concert avec aucun des autres actionnaires de LE TANNEUR & CIE (ci-après (« LE TANNEUR »)).

Conformément à la réglementation applicable, Tolomei Participations va déposer dans les prochains jours une offre publique d'achat simplifiée sur les titres de LE TANNEUR qu'il ne détient pas à la date des présentes.

Tolomei Participations n'envisage pas d'acheter d'actions LE TANNEUR sur le marché en dehors du cadre de cette OPAS ou à la suite de cette OPAS. Tolomei Participations s'est en revanche engagée à souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à survenir dans les trois mois du dernier règlement livraison de l'OPAS comme indiqué dans le communiqué de presse publié le 29 septembre 2017.

Tolomei Participations a pour objectif de poursuivre ces deux pôles d'activités de LE TANNEUR, de redresser et de développer leurs niveaux d'activité grâce au regain récent d'attractivité des produits de maroquinerie français.

L'expérience du Groupe Tolomei dans les activités de production et de gestion de marques, ainsi que son expérience dans le redressement de sociétés sont autant d'atouts qui devraient permettre d'atteindre les précités. Tolomei Participations compte notamment entreprendre un travail de repositionnement de l'offre de la marque LE TANNEUR.

L'expérience du Groupe Tolomei, reconnue dans le secteur de la maroquinerie de luxe, devrait également permettre à LE TANNEUR de développer sa clientèle. De manière plus générale, le groupe LE TANNEUR pourra bénéficier des compétences opérationnelles du Groupe Tolomei qui ont fait leur preuve dans le passé.

Il n'est pas anticipé que la prise de contrôle de LE TANNEUR par Tolomei Participations ait des conséquences en matière d'emploi.

Tolomei Participations n'envisage aucune synergie particulière entre le groupe LE TANNEUR et le Groupe Tolomei.

Tolomei Participations n'envisage pas de réaliser une fusion ou autre réorganisation juridique avec LE TANNEUR dans les 12 mois à venir. Tolomei Participations n'envisage pas non plus de modifier les statuts de l'émetteur.

Tolomei Participations n'a pas l'intention de demander à l'AMF, à l'issue de l'OPAS mentionné ci-avant, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions de la société, ni de demander à Euronext Paris la radiation des actions LE TANNEUR de la cote.

Tolomei Participations n'envisage pas de distribution de dividendes à court terme.

Tolomei Participations n'est partie à aucun accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, ni à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur.

.....

Tolomei Participations n'a pour l'instant pas prévu de nouvelles modifications des organes sociaux de LE TANNEUR dans l'immédiat mais Tolomei Participations envisage toutefois de nommer des directeurs généraux délégués et de modifier la composition du conseil d'administration dans les mois à venir. »

6.2.5.3.6. Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié du Groupe

Il n'y a pas d'option en vigueur au 31 décembre 2018 et il n'y a pas eu d'exercice d'options au cours de l'année 2018.

6.2.5.3.7. Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié du Groupe

Il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2018.

6.2.5.4. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire

Il est fait renvoi exprès à la déclaration d'intention susvisée de Tolomei Participations.

6.2.5.5. Disposition des statuts de Le Tanneur & Cie qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

6.2.5.6. Pacte d'actionnaires

Les sociétés Qatar Luxury Group - Fashion (QLG) et Tolomei ont conclu le 29 septembre 2017 un pacte d'actionnaires dont les principales stipulations sont les suivantes :

- QLG dispose du droit de désigner deux administrateurs tant qu'elle détient plus de 20% du capital de la Société et un administrateur si elle détient entre 10% et 20% du capital de la Société ;
- QLG peut désigner un membre du comité d'audit (si un tel comité venait à être mis en place) tant qu'elle détient plus de 10% du capital de la Société ;
- Certaines décisions stratégiques ne peuvent être valablement approuvées par le Conseil d'Administration que si elles reçoivent le vote favorable de la majorité de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration incluant au moins un administrateur désigné par QLG.
- QLG s'est engagé à ne pas s'opposer en 2018 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de 10 M€.

QLG et Tolomei n'agissent pas de concert vis-à-vis de la Société.

6.2.6. Projet de radiation des titres de la Société d'Euronext Paris et d'admission concomitante sur Euronext Growth à Paris

Nous vous proposons de vous prononcer sur le projet de radiation des titres de la Société d'Euronext Paris et d'admission sur Euronext Growth à Paris (anciennement Alternext) marché régulé et non réglementé, ouvert en 2005 à l'attention des valeurs moyennes afin de leur permettre l'accès au marché boursier tout en leur épargnant la lourdeur de fonctionnement du marché Euronext.

Si vous approuvez ce projet et sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, le transfert s'effectuera par cotation directe par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société sur Euronext Growth.

L'adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire de la résolution concernée (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris) aurait pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent sur la Société notamment en matière d'information périodique et permanente (cf. le tableau ci-dessous) :

	EURONEXT	EURONEXT GROWTH
1. Information financière		
Information susceptible d'avoir une influence sur le cours	Obligatoire	Obligatoire
Rapport financier semestriel :	Obligatoire (3 mois)	Obligatoire (4 mois)
– Dont déclaration des personnes responsables	Obligatoire	Non applicable
– Dont revue limitée des Commissaires aux comptes	Obligatoire	Non applicable
Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires annuel	Recommandé	Facultatif
Rapport financier annuel :	Obligatoire (4 mois)	Obligatoire (4 mois avec contenu allégé)
– Dont déclaration des personnes responsables	Obligatoire	Non applicable
Déclaration de performance extra-financière (information sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité)	Obligatoire si dépassements seuils (si non applicable minimum d'information recommandé)	Obligatoire si dépassements seuils
2. Autres Informations		
Information sur la rémunération des dirigeants	Obligatoire	Non applicable
Information relative au nombre de droits de vote et d'actions	Obligatoire	Obligatoire (droit de vote)
Document d'information annuel	Obligatoire	Non applicable
Avis relatif à l'approbation des comptes annuels	Obligatoire	Non applicable
Document de référence	Facultatif	Facultatif
3. Listing sponsor		
Accompagnement par un listing sponsor	Non applicable	Obligatoire
4. Gouvernement d'entreprise		
Comité d'audit	Obligatoire (sauf si le Conseil se réunit en formation de comité d'audit)	Facultatif
Rapport complémentaire du commissaire aux comptes au Comité d'audit	Obligatoire	Non applicable
Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Obligatoire	

		Obligatoire (mais contenu allégé)
Règle de rotation des Commissaires aux comptes	Obligatoire	Non applicable
Référence à un code de gouvernement d'entreprise	Obligatoire	Non applicable sauf si prospectus
Information de l'AMF en cas de procédure d'alerte	Obligatoire	Recommandé
5. Prévention des opérations d'initiés		
Liste d'initiés	Obligatoire	Obligatoire
Abstention en cas de détention d'une information privilégiée	Obligatoire	Obligatoire
6. Opération dirigeants		
Déclaration des opérations sur titres par les dirigeants à l'AMF et à l'émetteur	Obligatoire	Obligatoire
7. Règles relatives aux actionnaires		
Communication sur le pacte d'actionnaires	Obligatoire	Non applicable
Règles relatives aux offres publiques de retrait	Obligatoire	Applicable
Retrait obligatoire au-delà de 95% (capital et droits de vote)	OUI	OUI
8. Règles relatives aux salariés		
Intéressement des salariés en cas d'attribution de stocks options ou actions gratuites	Obligatoire (pour les SA)	Non applicable
Représentation des salariés au Conseil si salariés >3% du capital	Obligatoire	Non applicable
9. Franchissements des seuils (règles Euronext conservées pendant trois ans)		
Déclaration à l'AMF des franchissements de seuils	Obligatoire	Obligatoire mais seuils limités à 50% et 95%
Déclaration à l'émetteur des franchissements de seuils	Obligatoire	Obligatoire
Intention de franchissement de seuils 10, 15, 20 et 25%	Obligatoire	Non applicable
Dépôt d'une offre publique au-delà du franchissement de 50%	Obligatoire	Obligatoire
Dépôt d'offre publique en cas de franchissement du seuil de 30% des actions ou droits de vote ou augmentation de plus de 1% en moins de 12 mois d'une position dans le capital initiale comprise entre 30 et 50%	Obligatoire	Non applicable

Nous vous indiquons que, dans un objectif de simplification de l'organisation du Groupe, le transfert vers Euronext Growth permettra un retour vers les normes comptables françaises, à compter de la publication des comptes clos au 31 décembre 2019.

Nous vous informons par ailleurs que la Société et ses actionnaires resteront soumis, pendant un délai transitoire de trois ans à compter de la date d'admission aux négociations des actions existantes de la Société sur Euronext Growth, aux règles actuellement applicables sur Euronext Paris en matière d'offre publique d'acquisition, de franchissement de seuils et de déclaration d'intention.

Nous attirons enfin l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Dans le cas où vous entérinerez le projet décrit ci-dessus, il vous appartiendra de conférer tous pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet de prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation des opérations de transfert et notamment demander l'admission des instruments financiers de la société aux négociations sur le marché Euronext Growth et la radiation corrélative du marché réglementé d'Euronext Paris, sous réserve de l'accord d'Euronext Paris.

Nous vous proposons en outre de mettre les articles 1, 11.8 et 24 des statuts de la Société en harmonie avec les dispositions relatives aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Growth, sous la condition de l'accord d'Euronext Paris. Nous faisons renvoi exprès au projet du texte des résolutions relevant des conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire.

6.3. Annexe au rapport du Conseil d'Administration

Résultats sociaux des cinq derniers exercices

(en €)	31/12/18 (12 mois)	31/12/17 (12 mois)	31/12/16 (12 mois)	31/12/15 (12 mois)	31/12/14 (12 mois)
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 144 192	12 144 192	4 282 136	4 282 136	4 282 136
Nombre d'actions					
Ordinaires	12 144 192	12 144 192	4 282 136	4 282 136	4 282 136
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	-	-	-	-	60 000
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 886 396	25 326 546	25 681 406	26 741 133	28 976 852
Résultat avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions	(3 454 445)	(583 619)	(680 202)	(3 482 666)	915 112
Impôts sur les bénéfices	(194 928)	-	(104 621)	426 059	(8 568)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 620 681	865 968	(186 591)	(2 025 588)	1 366 092
Résultat net	(4 880 197)	(1 449 585)	(388 990)	(1 883 137)	(442 412)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	(0,30)	(0,05)	(0,13)	(0,91)	0,22
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,40)	(0,12)	(0,09)	(0,44)	(0,10)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	188	209	202	215	242
Masse salariale	5 516 239	5 587 981	5 743 760	6 005 929	6 632 076
Sommes versées en avantages sociaux	2 218 788	2 019 746	2 014 450	2 202 677	2 519 434

6.4. Rapport sur la gouvernance annexé au rapport de gestion annuel (ou section spécifique de celui-ci)

Cf. section spécifique du rapport du Conseil d'Administration ci-avant au paragraphe 7.2.2.

6.5. Comptes consolidés (exercice 2018)

6.5.1. Etat de la situation financière consolidée

(En K€)	Note	31-déc-18	31-déc-17
I - ACTIFS NON COURANTS			10 998
Immobilisations incorporelles	3.1	3 573	3 964
Immobilisations corporelles	3.2	3 341	3 768
Ecart d'acquisition Positif	3.3	-	-
Impôts différés	3.4	586	643
Actifs financiers	3.5	458	530
Autres actifs non courants	3.6	2 138	2 093
II - ACTIFS COURANTS			26 845
Stocks	3.7	11 247	12 734
Créances clients et autres créances	3.8	10 032	9 854
Liquidités et quasi-liquidités	3.9	2 681	4 257
A - TOTAL ACTIF		34 056	37 843
I - CAPITAUX PROPRES		13 998	17 516
Capital	3.10	12 144	12 144
Prime d'émission	3.10	12 642	12 642
Réserves consolidées / Ecart de conversion	3.10	-7 066	-5 447
Résultat de la période	3.10	-3 721	-1 823
II - DETTES NON COURANTES		3 117	3 551
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	3.12	-	33
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	3.12	771	946
Dettes au titre des pensions et retraites	3.15	2 346	2 573
III - DETTES COURANTES		16 941	16 775
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.14	13 553	13 425
Dettes financières à court terme	3.12	2 798	2 743
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	3.12	1	1
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	3.12	181	186
Provisions	3.16	408	421
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		34 056	37 843

6.5.2. Etat du résultat global consolidé

(En K€)	Note	31-déc-18	31-déc-17
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1.1	58 676	55 890
Autres produits de l'activité	4.1.2	29	32
Achats consommés	4.2.1	-27 740	-25 345
Autres achats et charges externes	4.2.2	-12 947	-10 820
Impôts et taxes	4.2.3	-898	-947
Charges de personnel	4.2.4	-19 489	-18 714
Dotations aux amortissements et variation des provisions	4.2.5	-1 212	-1 542
Variation des stocks de produits finis et en-cours		129	-144
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	177	245
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-3 274	-1 345
Autres produits opérationnels	4.4	166	167
Autres charges opérationnelles	4.4	-636	-364
RESULTAT OPERATIONNEL		-3 744	-1 542
Coût de l'endettement financier net	4.5.1	-93	-180
Autres produits financiers	4.5.2	192	170
Autres charges financières	4.5.2	-75	-199
Impôts sur les bénéfices	4.6		
Impôts différés	4.6	-2	-72
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-3 721	-1 823
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	4.7	-	-
Intérêts minoritaires			

RESULTAT - PART DU GROUPE	-3 721	-1 823
----------------------------------	---------------	---------------

Résultat net par action (en €)		-0,31 €	-0,29 €
Résultat net par action des activités poursuivies		-0,31 €	-0,29 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul		12 144 192	6 309 016
Résultat net par action après dilution (en €)	2.2.15	-0,31 €	-0,15 €
Résultat net par action des activités poursuivies après dilution		-0,31 €	-0,15 €
Nombre d'actions retenu pour le calcul		12 144 192	12 144 192

RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 721	-1 823
Variation des écarts actuariels de l'engagement indemnités de fin de carrière	207	109
Impôt différé correspondant	-52	-27
Résultat sur actions propres		13
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>	155	95
Variation des écarts de conversion des capitaux propres	-8	21
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger	-10	34
Variation de juste valeur des instruments financiers	66	-171
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés en résultat</i>	48	-115
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	203	-21

RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 518	-1 844
Dont part attribuable aux actionnaires du Groupe	-3 518	-1 844
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires		

6.5.3. Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2016	4 282	6 379	-5 110	-53	5 497
Résultat net de la période			-1 823		-1 823
Autres éléments du résultat global			-42	21	-21
Résultat global de l'ensemble consolidé			-1 865	21	-1 844
Augmentations de capital	7 862	6 263	-262		13 863
Situation au 31/12/2017	12 144	12 642	-7 237	-32	17 516

Situation au 31/12/2017	12 144	12 642	-7 237	-32	17 516
Résultat net de la période			-3 721		-3 721
Autres éléments du résultat global			211	-8	203
Résultat global de l'ensemble consolidé			-3 510	-8	-3 518
Situation au 31/12/2018	12 144	12 642	-10 748	-40	13 998

6.5.4. Variation des flux de trésorerie consolidée

En K€	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-3 721	-1 823
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>	<i>1 498</i>	<i>1 386</i>
Résultat sur badwill	-62	
Dotations aux Amortissements	956	985
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	466	211
Plus et moins-values de cession	40	-62
Impôts différés	5	72
Coût de l'endettement financier net	93	180
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 224	-437
Impôt versé	10	-263
Variation nette exploitation	223	1 292
Var° de stock	1 487	763
Var° des Créances d'exploit°	-1 513	1 770
Var° des Dettes d'exploit°	249	-1 241
Variation nette hors exploitation	1 225	-2 114
Var°des créances hors exploitation	1 521	-2 114
Var°des dettes hors exploitation	-59	59
Charges et produits constatés d'avance	-237	-59
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 458	-1 085
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-765	-1 521
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-89	-327
Décaisst / acquisition immos corporelles	-601	-715
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	75	62
Encaisst / cession immos financières	73	99
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-542	-881
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		13 863
Encaissements provenant d'emprunts	641	2 924
Rachats et reventes d'actions propres		13
Remboursement d'emprunts	-903	-11 758
Coût de l'endettement financier net	-93	-180
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-355	4 861
VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées	-1 662	2 459
VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées § 4.7	-	-
VARIATION DE TRESORERIE NETTE TOTALE	-1 662	2 459
Incidences des variations de taux de change	-19	55
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 970	1 456
Disponibilités	4 257	3 453
Concours bancaires courants	-107	-15
Réserve d'affacturage disponible	1 882	5
Créances clients affacturées	-2 062	-1 988
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 288	3 970
Disponibilités	2 681	4 257
Concours bancaires courants	-10	-107
Réserve d'affacturage disponible	1 815	1 882
Créances clients affacturées	-2 198	-2 062

6.6. Annexe aux comptes consolidés

6.6.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2018 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

Fabrication pour maisons de luxe : changement d'ERP

La mise en service d'un nouvel ERP couvrant la gestion de l'activité de la branche Fabrications pour maisons de luxe a eu lieu en janvier 2018 sans que la production n'ait été perturbée. Le logiciel est analogue à celui utilisé par le groupe Tolomei qui a fait bénéficier Maroquinerie des Orgues de son expérience.

D'autres partages d'expertise sont également intervenus dans l'organisation de la production. Une amélioration de la productivité et de la consommation en matières et composants s'en est ressentie à partir du second trimestre 2018. L'activité a par ailleurs été portée par une demande en croissance de la part des donneurs d'ordres.

Marques propres : repositionnement de la marque Le Tanneur

A la suite du changement d'actionnaire majoritaire de fin septembre 2017, les compétences ont été renforcées dans plusieurs domaines : le marketing pour déployer une communication axée sur les supports média digitaux et des outils CRM modernes de fidélisation clients, la création avec le recours à un styliste expérimenté et la direction industrielle.

Le premier semestre a été consacré à la mise en place d'une organisation pour préparer les investissements marketing nécessaires au repositionnement de la marque. Une réflexion a été conduite sur la "plateforme de marque" de Le Tanneur : recentrage sur les valeurs de maroquinier qui constituent depuis toujours l'héritage de la marque et permettant un positionnement marketing clair. La célébration des 120 ans de la marque Le Tanneur lui a donné l'occasion de communiquer sur sa signature de maroquinier avec notamment au second semestre le lancement du premier sac Sans Couture inspiré du modèle de portemonnaie historique.

Ce recentrage a également conduit à une refonte de l'offre produits. Etant donnés les délais du processus de création, ce n'est qu'à partir de la collection Printemps-Eté 2019 que la distribution sera impactée par ce changement. Compte tenu du renouvellement important lié à la nouvelle collection Printemps/été 2019, le niveau des stocks déclassés au 31 décembre 2018 (précédentes collections) est anormalement élevé et, selon les estimations budgétaires du management, ce niveau anormal devrait perdurer au 31 décembre 2019.

Afin de prendre en compte cette situation particulière, et principalement pour les stocks récemment déclassés, une provision complémentaire de 802 K€ a été comptabilisée sur la base des positions estimées au 31 décembre 2019 (quantités et durée de déclassement à cette date).

Ce plan de repositionnement de la marque Le Tanneur induit à court terme des coûts de réorganisation et des charges ponctuelles non récurrentes délibérés et maîtrisés, conduisant à une aggravation des pertes dans un premier temps pour un redressement financier de la marque à moyen-terme.

Changement du siège social de la Société-mère

Le siège social de la Société-mère a été transféré au 7 rue Tronchet 75008 Paris le 1er juin 2018. Les bureaux parisiens sont désormais situés au cœur du quartier commercial et touristique de la capitale.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne LE TANNEUR

La Société-mère a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium (contrôlée par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group – Fashion, SPC). Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale en 2018 s'est élevé à 36 K€.

Deux magasins affiliés ont fermé leurs portes au cours de l'année à Nîmes et La Rochelle.

Au 31 décembre 2018, le réseau à l'enseigne se compose de 46 points de vente : 30 magasins en propre (dont 1 à Bruxelles et 7 magasins de type outlet), 13 magasins affiliés (dont 1 au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site E-commerce.

Le 24 décembre 2018, la Société-mère a mis fin à la location du magasin du centre commercial de Créteil-Soleil à l'expiration de la période triennale se terminant le 30 juin 2019, en raison de l'exploitation déficitaire de ce point de vente dont l'emplacement ne correspond plus au positionnement de la marque. La signification de ce congé a conduit à la dépréciation du droit au bail et des immobilisations corporelles du magasin pour un montant total de 464 K€.

6.6.2. Règles et méthodes comptables

Le Tanneur & Cie, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 7 rue Tronchet 75008 Paris. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 reflètent la situation comptable de Le Tanneur & Cie et de ses filiales. Le 24 avril 2019, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2019.

6.6.2.1. Principes généraux

6.6.2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2018 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par L'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

6.6.2.1.2. Normes, amendements et interprétations applicables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2017. Ainsi :

- Toutes les normes et interprétations d'application obligatoires en 2018 ayant déjà été adoptées par l'Union européenne ont été appliquées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ;
- Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2018.

Les nouveaux textes suivants, d'application obligatoire au 1er janvier 2018, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe :

- Normes IFRS 9 – Instruments financiers, ainsi que les amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance.
- Normes IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.
- Amendements à IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- Amendements à IAS 40 – Transfert d'immeubles de placement.
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.
- Amélioration annuelle des IFRS – Cycle 2014-2016.

Concernant IFRS 9, et dans la mesure où l'entité dispose principalement de créances commerciales, l'impact de la norme est non significatif en termes de classement / évaluation (historique de pertes sur créances commerciales non significatifs). Par ailleurs l'entité a choisi les dispositions relatives à la couverture d'IAS 39.

De même, compte tenu de la nature des activités du Groupe, l'impact de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires est également non significative.

L'état du résultat global est présenté conformément à l'amendement à IAS1 – Présentation des autres éléments du résultat global.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes publiés par l'IASB et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018. Ceux pouvant éventuellement avoir un impact sur les comptes consolidés sont :

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2018

Amendements à IFRS 9 – *Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique*
IFRS 16 - *Contrats de location*

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

Le Groupe a initié le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location applicable à partir du 1er janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

La norme IFRS 16 sera appliquée au 1er janvier 2019 suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés en contrepartie d'un droit d'usage. Le Groupe a retenu les mesures de simplification permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, ceux portant sur des actifs de faible valeur et de reprendre à l'identique les contrats de location financement selon la norme IAS 17.

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié sans prise en compte des options de résiliation sauf cas particulier. Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque par référence à sa durée et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de durée.

L'essentiel des contrats de location du Groupe porte sur les baux commerciaux. Le Groupe a mis en place un fichier dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme. Le recensement des contrats et la collecte des données nécessaires au calcul du passif à la date de transition sont en cours d'achèvement. L'incidence sur le bilan liée à la première application d'IFRS 16 sera proche de 7 M€ concernant les baux commerciaux, à comparer au montant des engagements de location au 31 décembre 2018, soit 8,6 M€ (cf. § 7.6.3.12) dont un montant de 8,4 M€ concerne les baux commerciaux. L'écart entre les deux montants s'explique principalement par l'effet d'actualisation impactant la dette IFRS16.

La norme prohibe, en cas d'application de la méthode de transition rétrospective modifiée, le retraitement des exercices comparatifs. L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net sera peu significative.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2018 sont décrits ci-après.

6.6.2.1.3. Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues au 31 décembre 2018.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- les tests de dépréciation sur les droits aux baux, basés sur des estimations de flux de trésorerie futurs ;
- l'estimation des provisions relatives aux engagements de départ en retraite, incluant des hypothèses actuarielles ;
- la dépréciation des stocks de produits finis de l'activité Marques propres est basée sur des estimations de prix et de perspectives de vente en lien avec l'obsolescence commerciale des articles.

6.6.2.1.4. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 Tableaux des flux de trésorerie. Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

6.6.2.2. *Principes et méthodes de consolidation*

6.6.2.2.1. *Périmètre*

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles Le Tanneur & Cie exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Fraction du capital détenu	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Le Tanneur & Cie 7 rue Tronchet 75008 Paris, France	100%	100%	Société-mère
Maroquinerie des Orgues - 1070 avenue de la Gare - 19110 Bort-les-Orgues, France	100%	100%	Intégration globale
Sopadima Far East RM. 3, 8/F., Yue Xiu Bldg.,160-174 Lockhart Road, Wan Chai, Hong Kong	100%	100%	Intégration globale
Le Tanneur Belgique SPRL Galerie du Roi, 22 1000 Bruxelles, Belgique	100%	100%	Intégration globale

6.6.2.2.2. *Date de clôture*

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

6.6.2.2.3. *Écarts d'acquisition*

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net réestimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

6.6.2.2.4. *Méthode de conversion*

La monnaie de fonctionnement de la maison-mère et des filiales situées en France et en Belgique est l'euro. Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,
- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion ».

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Monnaies de fonctionnement	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/18 - 31/12/18	Filiales concernées
1 HKD	0,111514	0,107993	Sopadima Far East

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD ou en HKD (contrats de change à terme ou options d'achat), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

Traitement des écarts de change provenant de l'investissement net dans une entité étrangère :

Les éléments monétaires faisant partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger comprennent les dettes, prêts et créances libellées en monnaies étrangères qui concernent une activité à l'étranger et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Ils ne comprennent pas les créances clients et les dettes fournisseurs.

Les écarts de change provenant de l'investissement net dans une entité étrangère sont inscrits dans les capitaux propres du groupe jusqu'à la sortie de cet investissement, à ce moment, ils seront comptabilisés en produits ou charges de l'exercice.

6.6.2.2.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux relatifs aux magasins gérés par le groupe dont la durée d'utilité est considérée comme indéfinie et donc ne faisant pas l'objet d'amortissement ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 7 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux, des tests de dépréciation sont réalisés annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur, incluant des performances inférieures aux prévisions.

Les tests de dépréciation sont réalisés par magasin considéré comme l'unité génératrice de trésorerie.

Les modalités des tests de dépréciation appliquées par le Groupe incluent les étapes suivantes :

- Comparaison de la valeur nette comptable des droits aux baux et droits d'entrée avec leur valeur d'utilité basée sur une approche de flux futurs de trésorerie actualisés ;
- Dans le cas où l'étape précédente fait apparaître une perte de valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) est réalisée par un expert immobilier indépendant.

La dépréciation comptabilisée est déterminée en fonction de la plus élevée des valeurs d'utilité ou de marché (expert immobilier).

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

6.6.2.2.6. Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première application », le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue.

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublé	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

6.6.2.2.7. Participations non consolidées

Les participations non consolidées sont évaluées sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation effectuée selon les modèles de valorisation ou d'informations de marché. Les variations de valeurs sont enregistrées en Autres éléments du résultat global.

6.6.2.2.8. Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une dépréciation est dotée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

Les produits des marques Le Tanneur et Soco ayant une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Eté et Hiver. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation en lien avec leur fin de vie commerciale avec des taux de provisionnement de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans.

Compte tenu du niveau anormalement élevé du stock déclassé, au 31 décembre 2018 et, attendu au 31 décembre 2019, une provision complémentaire de 802 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2018 en appliquant les taux ci-dessus aux positions estimées au 31 décembre 2019 (quantité et durée de déclassement). Pour plus de détails, se reporter à la note « 7.1. Faits caractéristiques de l'exercice ».

6.6.2.2.9. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement des créances à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendu, évalué selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à 1 an, leur montant fait l'objet d'une actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

6.6.2.2.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur à la date de clôture, les variations de valeurs étant enregistrées en résultat financier.

6.6.2.2.11. Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants. Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

6.6.2.2.12. *Provisions pour risques et charges*

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière. Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement en capitaux propres.

6.6.2.2.13. *Produits de l'activité*

Les ventes du groupe incluent principalement :

- la vente des produits Le Tanneur et Soco (activité « Marques propres ») réalisées d'une part en direct via le réseau de magasins / affiliés du Groupe et d'autre part via des chaînes de grands magasins et des détaillants multimarques ;
- la vente de produits fabriqués pour le compte de maisons de luxe (activité « Fabrication pour maisons de luxe »).

Pour l'ensemble de ces activités, les ventes sont comptabilisées à la date du transfert du contrôle intervenant à la date de remise ou livraison des produits aux clients.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes.

6.6.2.2.14. *Autres produits et charges opérationnels*

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle courante du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les charges exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de dépréciation ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

6.6.2.2.15. *Résultats par action*

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé

de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

6.6.2.2.16. *Plans de souscription et/ou d'achats d'actions*

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

6.6.2.2.17. *Titres d'autocontrôle*

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins-values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

6.6.2.2.18. *Instruments financiers*

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente.

Ces instruments financiers sont désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres au titre du risque couvert, jusqu'au dénouement de l'opération.

Les § 7.6.2.2.10 et 7.6.2.2.9 expliquent la méthode comptable utilisée pour les valeurs mobilières de placement et les créances et dettes.

6.6.2.2.19. *Activités abandonnées*

En conformité avec la norme IFRS 5, lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximale d'un an. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné représente, ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer, une ligne d'activité ou une région géographique

principale et distincte du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée. Le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

6.6.3. Notes sur le bilan

6.6.3.1. Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/17	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/18
Logiciels	(1) 1 109	89	65	(1) 1 134
Droits aux baux et droits d'entrée	4 141	-	-	4 141
Fonds de commerce	8	-	-	8
Total	5 257	89	65	5 283

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et de celle de l'ERP de la branche Marques propres pour 270 K€, ainsi que du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€

Amortissements (en K€)	31/12/17	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/18
Logiciels	(1) 810	81	(65)	(1) 826
Droits aux baux et droits d'entrée	484	402	(2)	884
Total	1 294	483	(67)	710

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et de celle de l'ERP de la branche Marques propres pour 74 K€, ainsi que du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€

Les acquisitions de logiciels réalisées en 2018 concernent principalement l'ERP de la Fabrication pour maisons de luxe mis en service en janvier 2018 comme décrit dans les faits marquants de l'exercice.

Les sorties concernent la mise au rebut d'un site Internet pour 20 K€ et de l'ancienne GPAO de la Fabrication pour maisons de luxe pour 44 K€, tous deux complètement amortis.

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées.

La signification du congé au bailleur du magasin de Créteil a donné lieu à la constatation de la dépréciation totale du droit au bail de 500 K€ par une dotation complémentaire de 350 K€ au cours de l'exercice.

Les droits aux baux des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation par magasin selon la méthodologie décrite au § 7.6.2.2.5 des règles et méthodes comptables.

Les valeurs d'utilité sont basées sur les données du budget déterminées individuellement par magasin, ces dernières étant ensuite projetées sur un horizon de 5 ans avec des hypothèses de croissance homogènes.

Les valeurs d'utilité au 31 décembre 2018 intègrent les hypothèses suivantes :

	2017	2018
Horizon des prévisions	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,5%	1,5%
Taux de WACC	8,5%	8,5%

Les hypothèses de WACC et de taux de croissance retenues pour la clôture au 31 décembre 2018 reflètent les plans du management et ont été établies en cohérence avec celles appliquées par les groupes opérant dans le secteur de la distribution et de la maroquinerie.

Les tests de dépréciation réalisés sur l'exercice 2018 ont conduit à une dépréciation complémentaire de 51 K€ sur les droits aux baux des magasins de Nantes et d'Angers et à une reprise de 2 K€ sur celui de Saint Etienne.

Une variation de 0,5 point du taux de croissance ou du WACC présente les impacts suivants en termes de dépréciation :

Impact dépréciation en K€	+0,5 point	-0,5 point
WACC	(14)	+16
Taux de croissance	+12	(10)

Il convient de noter que ces résultats ne sont pas extrapolables dans la mesure où l'évolution des paramètres ci-dessus n'a pas d'impact direct sur l'évaluation patrimoniale établie par l'expert immobilier, deuxième référence retenue pour le calcul des dépréciations.

Au niveau de chaque magasin, une variation raisonnable d'hypothèse n'entraînerait pas de dépréciation significative.

6.6.3.2. Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/17	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/18
Terrains	(1) 263	52	-	(1) 315
Constructions	(2) 1 776	-	-	(2) 1 776
Instal. techniques, matériel et outillage	(3) 4 535	371	(30)	(3) 4 876
Autres immobilisations corporelles	(4) 8 682	297	(514)	(4) 8 466
Immobilisations en cours	72	(66)	-	5
Total	15 327	715	(544)	15 438

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 144 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 249 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€

(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 1 006 K€

(4) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel informatique, de transport, des agencements et du mobilier pour 53 K€

Amortissements (en K€)	31/12/17	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/18
Terrains	38	11	-	49
Constructions	(1) 960	110	-	(1) 1 070
Instal. techniques, matériel et outillage	(2) 3 697	251	(29)	(2) 3 920
Autres immobilisations corporelles	(3) 6 864	603	(399)	(3) 7 067
Total	11 559	975	(428)	12 106

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 744 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 54 K€

(2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel des Fabrications pour maisons de luxe de 857 K€

(3) dont retraitement de de crédits-baux mobiliers pour du matériel informatique, de transport, des agencements et du mobilier pour 53 K€

Les principales propriétés immobilières du Groupe sont :

- un ensemble immobilier industriel situé au lieu-dit « le ruisseau perdu » à Bort-les-Orgues (19110) d'une superficie totale de 28a 84 ca comprenant un bâtiment de 640 m²
- un ensemble immobilier industriel à Belley (01300) d'une superficie de 94a 16ca comprenant deux bâtiments d'une surface totale estimée à 6 492 m².

Le Tanneur & Cie loue à un établissement financier en crédit-bail un ensemble immobilier au 1070 avenue de la Gare à Bort-les-Orgues (19110) d'une superficie totale de 1ha 94a 37ca comprenant quatre bâtiments d'une surface totale estimée à 6 350 m².

Le Groupe a conclu des contrats de baux immobiliers, principalement pour son réseau de magasins à enseigne Le Tanneur. Le bail des bureaux du siège social de la Société-mère à Paris a été conclu par l'actionnaire majoritaire, Tolomei Participations, qui lui sous-loue une quote-part au prorata de la surface occupée.

Il n'existe pas de charge majeure pouvant peser sur ces immobilisations (dépollution, démantèlement, ...).

Au cours de l'année 2018, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- des matériels industriels et des agencements pour la Fabrication pour maisons de luxe,
- la remise en état du parking et de l'accès piétonnier au site principal de Bort-les-Orgues,
- des aménagements en magasins,
- le réaménagement du corner du Printemps Haussmann
- des matériels informatiques.

La signification du congé au bailleur du magasin de Créteil a donné lieu à la constatation de la dépréciation totale prévisionnelle au 30 juin 2019 (date effective du congé) des agencements par une dotation de 1 K€ au cours de l'exercice.

6.6.3.3. *Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprise*

La Société-mère a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium.

Compte tenu du niveau peu significatif du chiffre d'affaires et du résultat de l'activité, aucune valeur d'actif incorporel n'a été reconnue dans le cadre de cette acquisition, l'exercice de juste valeur ayant été limité à la revalorisation des immobilisations corporelles correspondant à la rénovation des agencements prise en charge par le vendeur donnant lieu à un écart d'acquisition négatif de 62 K€ comptabilisé au compte de résultat en "Autres produits opérationnels".

6.6.3.4. *Impôts différés actifs*

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

(en K€)	Engagement indemnités fin carrière
Au 31 décembre 2016	743
Montant comptabilisé en résultat net	(72)

Montant comptabilisé directement en capitaux propres	(27)
Au 31 décembre 2017	643
Montant comptabilisé en résultat net	(5)
Montant comptabilisé directement en capitaux propres	(52)
Au 31 décembre 2018	586

Depuis 2011, les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues constituent un groupe d'intégration fiscale. A fin décembre 2018, le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 12 475 K€. Par ailleurs, Le Tanneur & Cie dispose d'un montant déficit ante intégration de 207 K€ qui ne pourra être imputé que sur ses propres bénéfices fiscaux.

Le Groupe a estimé qu'il ne disposerait pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ses pertes fiscales pourraient être imputées à court-terme. En conséquence, seul l'impôt différé relatif à l'engagement d'indemnités de fin de carrière a été conservé à l'actif pour un montant de 643 K€ à fin 2017 et de 586 K€ à fin 2018 compte tenu de son échéance long terme. Le montant de l'actif d'impôt différé non reconnu au titre du déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 3 493 K€ à fin décembre 2018.

L'impôt différé est inscrit en résultat sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (-52 K€ en 2018).

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant la filiale Sopadima Far East et la filiale belge Le Tanneur Belgique SRL. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2017		2018	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable Sopadima Far East	975	331	224	18
Perte reportable Le Tanneur Belgique	-	-	5	1
Total	975	331	229	19

6.6.3.5. Actifs financiers

(en K€)	Brut			Dépréciations		
	31/12/17	Augmentation	Diminution	31/12/18	31/12/17	31/12/18
Prêt à Le Tanneur Chine	66	-	-	66	66	66
Dépôts de garantie	530	4	90	444	-	-
Cautionnements	-	14	-	14	-	-
Total	596	18	90	524	66	66

Le prêt à Le Tanneur International China est entièrement déprécié au 31 décembre 2018. La diminution des dépôts de garantie est en lien avec le déménagement des bureaux parisiens évoqué dans les faits marquants.

6.6.3.6. Autres actifs non courants

Un montant de 2 138 K€ au 31 décembre 2018 correspond aux créances de CICE des exercices 2016 à 2018. Ces créances ne seront pas utilisées pour le paiement de l'impôt dû au titre de l'année 2018 puisque le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues dispose d'un déficit fiscal reportable au 31 décembre. Elles seront donc utilisées ultérieurement ou remboursées. Comme mentionné au § 7.6.3.12, ces créances ont fait l'objet d'un préfinancement partiel par la BPI.

6.6.3.7. Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2017			2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	5 216	(1 529)	3 688	3 749	(964)	2 785
En-cours	450	(18)	432	1 502	(29)	1 473
Produits finis	9 665	(1 051)	8 615	8 742	(1 753)	6 989
Total	15 332	(2 597)	12 734	14 029	(2 746)	11 247

La diminution des stocks de produits finis provient de la branche marques propres et celle des matières et composants de celle de fabrication pour maisons de luxe.

Pour les produits finis de l'activité Marques propres, l'appartenance d'une référence à la collection en vigueur détermine son mode de distribution. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation avec des taux de provisionnement forfaitaires de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans. Le renouvellement important entre la collection Automne/hiver 2018 et Printemps/été 2019 a généré une proportion élevée d'articles des collections précédentes en stock au 31 décembre 2018. Les perspectives d'écoulement de ces références en fonction de l'évolution prévisible de l'activité ont conduit à une dotation pour dépréciation supplémentaire de 802 K€ (cf. « 7.1. Faits caractéristiques de l'exercice » et « 7.6.2.2.8 Stocks »).

6.6.3.8. Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2018, la ventilation des créances brutes par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	6 698	6 698	-	-
Créances sociales	51	51	-	-
Créances fiscales	897	897	-	-
Comptes-courants débiteurs	27	27	-	-
Charges constatées d'avance	826	826	-	-
Autres créances	1 831	1 831	-	-
Total	10 329	10 329	-	-

Le Groupe utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2018, le montant des créances cédées au factor s'élève à 2 198 K€.

Les comptes-courants débiteurs concernent principalement le groupe de l'actionnaire majoritaire, Tolomei Participations.

Les créances fiscales incluent un montant de 661 K€ de CICE de l'exercice 2015 (restituable en 2019) et 200 K€ de taxe sur la valeur ajoutée.

Le poste « Autres créances » correspond principalement aux comptes de fonds de garantie et de réserve liés aux opérations d'affacturage (1 714 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (195 K€) et à des avoirs à recevoir pour 71 K€.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/17	Dotations	Reprises	31/12/18
Créances clients et comptes rattachés	316	1	(24)	293
Comptes-courants débiteurs	5	-	-	5
Total	321	1	(24)	298

A fin 2018, la dépréciation sur comptes-courants débiteurs concerne la société Le Tanneur Chine.

Les pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ont représenté un montant de 6 K€ en 2018. Un montant de reprise sur dépréciation de créances clients de 17 K€ n'a pas été utilisé et a été constaté en produit opérationnel courant.

6.6.3.9. Liquidités et quasi-liquidités

(en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Liquidités et quasi-liquidités (solde au bilan)	2 681	4 257
Découverts bancaires	(10)	(107)
Réserve d'affacturage disponible	1 815	1 882
Créances cédées	(2 198)	(2 062)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	2 288	3 970

6.6.3.10. Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€	-	6 329 647 €
09/17	Augmentation de capital	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 K€	217 144 €	12 592 504 €
12/17	Augmentation de capital	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 K€	-	12 592 504 €

Au 31 décembre 2018, le capital se compose de 12 144 192 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2017 et 2018, le capital social est entièrement constitué d'actions à droit de vote simple. Il n'y a ni action à droit de vote double ni action d'autocontrôle.

Il n'y a pas eu de plan d'options en vigueur ni en 2017 ni en 2018.

6.6.3.11. Participations ne donnant pas le contrôle

Toutes les participations étant détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

6.6.3.12. Dettes financières

L'analyse des dettes financières par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

(en K€)	2017			2018		
	Montants dus		TOTAL	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an		A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 239	-	2 239	2 208	-	2 208
Dettes liées aux contrats de location-financement	186	946	1 132	181	771	952
Dettes financières diverses	217	32	249	197	-	197
Intérêts courus non échus	2	-	2	1	-	1
Créances cédées diminuées de la réserve de financement disponible auprès du factor	180	-	180	383	-	383
Concours bancaires courants	107	-	107	10	-	10
TOTAL	2 931	978	3 909	2 980	771	3 751

Comme à fin 2017, le montant des créances cédées au 31 décembre 2018 (2 198 K€) est présenté net de la réserve de financement disponible auprès du factor (1 815 K€).

Le montant des emprunts bancaires remboursés sur la période s'élève à 671 K€.

Au cours de l'exercice 2018, Le Tanneur & Cie a obtenu le préfinancement de la part de la BPI d'une quote-part du CICE 2018 du groupe fiscal constitué par la maison-mère et sa filiale Maroquinerie des Orgues pour un montant de 586 K€ et le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2015 à 2017. Au 31 décembre 2018, le total préfinancé s'élève à 2 208 K€. Ces fonds n'ont pas eu d'utilisation spécifique. Dans un contexte économique difficile, ils ont contribué à l'équilibre financier du Groupe et donc au maintien des emplois : financement des pertes de l'année, des investissements et du remboursement des dettes financières.

Le montant préfinancé du CICE 2014 de 671 K€ a été remboursé à la BPI par le Trésor Public.

Les dettes financières diverses incluent les avances reçues de la part de la BPI (ex-Coface) dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour la zone Allemagne pour un montant de 197 K€. En 2018, le remboursement s'est élevé à 20 K€.

La dette de location-financement à chaque clôture se décompose de la façon suivante :

Paiements minimaux dus par période en K€	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	TOTAL
31 décembre 2017				
Paiements au titre de la location	213	751	274	1 237
Charges financières	27	64	10	102
Valeur actuelle nette de la dette de location- financement	210	719	251	1 179
31 décembre 2018				
Paiements au titre de la location	204	656	164	1 024
Charges financières	23	48	4	75
Valeur actuelle nette de la dette de location- financement	201	625	149	974

Les paiements au titre des locations simples comptabilisées en charge sont les suivants :

(en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Paiements minimaux dus par période au titre des contrats de location non résiliables		
A moins d'un an	2 021	2 100
Entre un et cinq ans	4 632	6 253
A plus de cinq ans	1 944	1 993
TOTAL	8 597	10 346

La diminution du total des paiements prévisionnels s'explique par la résiliation du bail du magasin de Créteil évoquée dans les faits marquants de l'exercice et par un faible niveau d'échéances de fin de bail en 2018.

En application des Amendements à IAS 7 – Disclosure Initiative, nous vous apportons l'information supplémentaire suivante permettant de réconcilier l'évolution des dettes financières au bilan avec les mouvements du tableau des flux de trésorerie :

(en K€)	31/12/2017	Encaissements provenant d'emprunts	Remboursement d'emprunts	Variation de trésorerie (hors variation de taux de change)	Devenues à moins d'un an	31/12/2018
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	33	1	-34			-
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	946		6		-181	771
Dettes financières à court terme	2 743	640	-691	106		2 798
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	1					1
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	186		-186		181	181
Liquidités et quasi-liquidités	-4 257			1 576		-2 681
Dettes financières nettes	-348	641	-905	1 682		1 070

6.6.3.13. Analyse du risque financier

6.6.3.13.1. Risque de taux

Au 31/12/2018, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(en K€)	31/12/2018				31/12/2017			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux fixe	Dettes à taux variable	Total
Créances facturées diminuées de la réserve disponible auprès du factor	EUR 3M +0,7%	-	383	383	EUR 3M +0,7%	-	180	180
Dettes liées aux crédits-baux	LEP +1,6%	-	642	642	LEP +1,6%	-	729	729
Dettes liées aux crédits-baux	2,05%	170	-	170	2,05%	222	-	222
Dettes liées aux crédits-baux	1,64%	66	-	66	1,64%	84	-	84
Dettes liées aux crédits-baux	2,32%	72	-	72	2,32%	91	-	91
Dettes liées aux crédits-baux	2,79%	-	-	-	2,79%	9	-	9
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	-	2 208	2 208	EUR 1M +1,2%	-	2 239	2 239
		308	3 233	3 541		406	3 148	3 554

Il n'y a pas d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2018 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2018, une hausse instantanée de 0,5 point des taux d'intérêts variables aurait pour effet une augmentation du coût de la dette de 16 K€ et une baisse instantanée de 0,5 point aurait pour effet une diminution de 16 K€. Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 31 décembre 2018 en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

6.6.3.13.2. Risque de liquidité

Pour rappel, la Société a été recapitalisée en 2017 dans le cadre de la prise de contrôle du groupe Tolomei. Cette opération initiée en juin 2017 a été réalisée selon les étapes suivantes :

- Le 29 septembre 2017, une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à Tolomei par émission de 4 320 000 actions ordinaires a été intégralement souscrite pour un montant total de 10,8 M€ (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 2,50 € par action. Les fonds levés ont permis à la Société de rembourser l'intégralité du compte courant d'actionnaire de QLG d'un montant total de 10,9 millions d'euros (intérêts courus inclus) ;
- A la suite de l'augmentation de capital réservée, Tolomei a initié en octobre 2017 une offre publique d'achat (l'« offre ») sur les actions de la Société non encore détenues par Tolomei au prix de 2,50 € par action, étant précisé que QLG s'était engagé à ne pas apporter ses actions à l'offre et que Tolomei n'a pas mis en œuvre de procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre.
- A la suite de la réalisation de l'offre, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 542 056 € (avec maintien du droit préférentiel de souscription « DPS ») au prix de souscription de 1,00 € par action a été ouverte en décembre 2017 après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus. Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital le 29 décembre 2017.

Parallèlement à cette prise de contrôle, l'engagement de soutien financier accordé au groupe Le Tanneur & Cie par QLG, l'actionnaire majoritaire précédent, a cessé de s'appliquer.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 présente un résultat net déficitaire de 3 721 K€ (après une perte de 1 823 K€ en 2017) et des disponibilités de 2 681 K€ (contre 4 260 K€ fin 2017).

Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management de la Société estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois compte tenu du (i) net redressement de l'activité de MDO (fabrication pour maisons de luxe) engagé sur 2018 (ii) de la progression attendue des ventes de l'activité Marques propres résultant des investissements marketing réalisés en 2018 dont les effets devraient impacter la collection Printemps – Été 2019 et (iii) des financements complémentaires mobilisables.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

6.6.3.13.3. *Risque de change*

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2018, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2019. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2018 :

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat. Les dettes concernées s'élèvent à 1 082 KUSD et 491 KHKD pour une contrevaletur de 977 K€ au cours à terme des contrats de change. Le résultat de change constaté est une perte de 9 K€.

2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2018 :

Il s'agit de la couverture du risque devises (USD et HKD) sur les achats 2019 de l'activité Marques Propres

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

Ces opérations correspondent à des tunnels d'options pour l'achat de 300 KUSD et à des contrats de change à terme d'achat de 200 KUSD et de 200 KHKD, pour une contrevaletur de 442 K€. La variation de la valeur temps s'élève à +4 K€, celle de valeur intrinsèque à +5 K€, l'écart de valorisation totalisant +9 K€.

Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2018 :

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Il s'agit de ventes d'options de vente pour 600 KUSD et l'écart de valorisation totalise +4 K€.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2017	31/12/2018
- Gain de change	(6)	(1)
- Compte spécifique de capitaux propres	62	(4)
- Compte d'actif d'instruments financiers	-	14
- Compte de passif d'instruments financiers	(59)	-
- Revalorisation des dettes fournisseurs	3	(9)

L'analyse de sensibilité sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018 est la suivante en K€ :

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
USD	+14	-18	+139	-118
HKD	+1	+1	+9	-7
Total	+14	-17	+148	-125

6.6.3.13.4. Instruments financiers par catégorie

Les instruments dérivés sont liés à la gestion du risque de change. Ceux en vie au 31 décembre 2018 ont tous une échéance en 2019. Les instruments dérivés utilisés sont valorisés à leur juste valeur évaluée au moyen de modèles de valorisation communément utilisés et sur la base de données de marché.

Nous vous présentons la classification des actifs et passifs financiers et leur valeur de marché au 31 décembre 2018 :

	2018		Ventilation par classification comptable				
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant							
Titres de participation							
Autres actifs financiers	458	458		458			
Actif courant							
Créances clients	6 405	6 405			6 405		
Autres actifs financiers	2 800	2 800			2 787	13	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 681	2 681			2 681		
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières LT	771	771			771		
Passif courant							
Emprunts et dettes financières CT	2 979	2 979			2 979		
Autres passifs financiers courants	5 834	5 834			5 834		
Dettes fournisseurs	7 719	7 719			7 719		

Au 31 décembre 2017, la situation était la suivante :

	2017		Ventilation par classification comptable					
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disp. à la vente	Prêts et créances	Coût amorti	Instruments dérivés avec comptabilité de couverture	Instruments dérivés sans comptabilité de couverture
Actif non courant								
Titres de participation								
Autres actifs financiers	530	530			530			
Actif courant								
Créances clients	4 820	4 820				4 820		
Autres actifs financiers	4 381	4 381				4 381		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 257	4 257				4 257		
Passif non courant								
Emprunts et dettes financières LT	978	978				978		
Passif courant								
Emprunts et dettes financières CT	2 929	2 929				2 929		
Autres passifs financiers courants	5 918	5 918				5 859	59	
Dettes fournisseurs	7 508	7 508				7 508		

6.6.3.13.5. Gestion du risque sur le capital

Le Tanneur & Cie a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette.

Le ratio d'endettement est le suivant :

(en K€)	31/12/2017	31/12/2018
Total dettes financières (note 3.12)	3 909	3 751
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3.9)	- 4 257	- 2 681
Endettement net	- 348	1 070
Capitaux propres	17 516	13 998
Ratio d'endettement	0	7,6%

Le ratio d'endettement à fin 2018 est proche de 0.

6.6.3.13.6. Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel Le Tanneur & Cie est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le Groupe suit son évolution de manière très serrée. Des analyses de solvabilité sont conduites pour chaque nouveau client.

Les créances clients peuvent être analysées de la façon suivante :

(en K€)	31/12/2018
Créances non échues et non dépréciées	5 306
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	1 126
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	(28)
Créances échues et non dépréciées	1 097
Montant brut des créances dépréciées	296
Pertes de valeur comptabilisées	(293)
Valeur nette des créances dépréciées	3
Créances clients nettes des pertes de valeur	6 405

6.6.3.13.7. Dettes fournisseurs et autres dettes

(en K€)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	7 719	7 508
Avances et acomptes reçus sur commandes	48	-
Dettes sociales	3 652	3 472
Dettes fiscales	1 504	1 415
Fournisseurs d'immobilisations	25	82
Comptes-courants créditeurs	11	62
Dettes diverses	188	360
Produits constatés d'avance	406	469
Total dettes fournisseurs et autres dettes	13 553	13 367

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « autres produits opérationnels » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les dettes diverses comprennent des avoirs à établir pour 84 K€ (268 K€ en 2017) et les comptes clients créditeurs pour 97 K€.

6.6.3.14. Engagements de retraite

Les dettes au titre des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 2,5% pour les autres catégories.

Une actualisation est effectuée au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,55% au 31 décembre 2018). Une augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point entraînerait une diminution de l'engagement de 127 K€. Inversement, une diminution du taux d'actualisation de 0,5 point entraînerait une augmentation de l'engagement de 138 K€.

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

(en K€)	2018
Dettes à l'ouverture	2 573
Coût des services rendus au cours de l'exercice	209
Charges financières	35
Départ	(99)
Pertes actuarielles comptabilisées en OCI	(207)
Prestations payées	(166)
Dettes à la clôture	2 346

Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement en capitaux propres.

6.6.3.15. Autres provisions

Les autres provisions et leur évolution s'analysent comme suit :
Les autres provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

	31/12/17	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/18	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges prud'homaux		202	5	(26)	(47)	134
Provisions pour contentieux commercial	-	77	-	-	77	
Provision pour médailles du travail	219	-	(23)	-	196	
Total	421	82	(49)	(47)	407	

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges prud'homaux et un contentieux commercial dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Les litiges prud'homaux concernent d'anciens salariés du Groupe. Les dotations de 82 K€ ont été comptabilisées en résultat opérationnel courant.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2018. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,55% au 31 décembre 2018). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 3 K€.

En 2018, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits opérationnels courants pour 47 K€.

6.6.4. Notes sur le compte de résultat

6.6.4.1. Produits opérationnels courants

6.6.4.1.1. Chiffre d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (22 en France et 1 en Belgique au 31/12/18), ses commissionnaires-affiliés (12 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/18), son réseau de magasins d'usine de type outlet (7 au 31/12/18), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2017			2018		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins en propre et franchisés	12 853	299	13 152	12 828	473	13 301
Autres distributions Marques propres	8 979	1 707	10 686	8 277	1 419	9 696
Total Marques propres	21 832	2 006	23 838	21 105	1 892	22 997
Fabrication pour maisons de luxe	31 410	643	32 052	35 675	3	35 678
Total chiffre d'affaires	53 242	2 648	55 890	56 780	1 896	58 676

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2018 s'établit à 58,7 M€ et augmente de 5,0% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de la branche Fabrication pour maisons de luxe est en hausse de 11,3%.

Le chiffre d'affaires de la branche Marques propres a baissé de 3,5% en données réelles et de 4,6% à périmètre comparable avec des évolutions contrastées selon les canaux de distribution : -0,5% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés, franchisés et e-Commerce), -6,2% pour les grands magasins, -14,6% pour les détaillants multimarques français, -14,4% à l'export.

6.6.4.1.2. *Autres produits de l'activité*

Les autres produits de l'activité correspondent en 2018 et 2017 à des subventions obtenues, principalement pour l'emploi de certains salariés.

6.6.4.2. **Charges opérationnelles courantes**

6.6.4.2.1. *Achats consommés*

Les achats consommés ont augmenté du fait de la hausse du chiffre d'affaires.

6.6.4.2.2. *Autres achats et charges externes*

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2017	2018
Locations et charges locatives	2 478	2 717
Personnel extérieur à l'entreprise	1 796	2 308
Prestations de services	1 347	1 878
Honoraires et commissions	1 420	1 651
Achats non stockés de matériels et fournitures	978	1 030
Publicité, relations extérieures	662	867
Entretien et réparations	623	676
Transports	472	545
Déplacements, missions et réceptions	388	506
Frais postaux, télécommunications	169	196
Services bancaires	168	166
Assurances	139	143
Divers	181	274
Total	10 820	12 947

De 2017 à 2018, le total du poste a connu une hausse notamment en raison d'un recours aux intérimaires plus important de la branche Fabrication pour maisons de luxe, du déménagement des bureaux du siège social parisien de la Société-mère et des charges engagées pour le repositionnement de la marque LE TANNEUR :

- honoraires de stylisme et de conseil, investissements en dépenses marketing, déplacements plus fréquents auprès des sous-traitants à l'étranger.

6.6.4.2.3. Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2017	2018
Contribution économique territoriale	471	431
Impôts et taxes sur rémunérations	315	286
Taxe C3S	28	33
Contribution personnes handicapées	22	23
Taxe CTC (Cuir)	51	59
Taxes foncières	49	48
TVS	4	4
Autres taxes	7	15
Total	947	898

6.6.4.2.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2017	2018
Salaires et traitements	14 075	14 448
Intéressement	-	78
Participation des salariés	-	61
Charges sociales (allègement Fillon déduit)	5 372	5 610
CICE	(733)	(708)
Total	18 714	19 489

La hausse des salaires entre 2017 et 2018 s'explique par celle du nombre d'équivalent temps plein moyen qui est passé de 514 en 2017 à 530 en 2018 et par la revalorisation de certaines rémunérations au cours de l'exercice.

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues ont bénéficié d'un montant de CICE de 708 K€ en 2018 préfinancé en cours d'exercice par la BPI à hauteur de 586 K€. Le Groupe a choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. Dans la présentation de l'état du résultat global, le CICE a donc un impact sur le calcul du résultat opérationnel courant.

La charge de participation comptabilisée en 2018 pour 61 K€ concerne la filiale Maroquinerie des Orgues. La participation n'a pas été déclenchée en 2017.

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la maison-mère signé en mai 2016 comporte un seuil de déclenchement de résultat d'exploitation avant intéressement des comptes individuels de Le Tanneur & Cie qui n'a pas été atteint pour l'exercice 2018.

Un accord d'intéressement a été signé en 2018 concernant les salariés de Maroquinerie des Orgues. Le montant de 78 K€ relatif à l'exercice 2018 sera distribué en 2019.

6.6.4.2.5. Dotations aux amortissements et variation des provisions

Les dotations aux amortissements et la variation des provisions s'analysent ainsi :

En K€	2017	2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(985)	(956)
Dotation pour dépréciation des stocks	(556)	(860)
Dotation pour dépréciation des créances	(25)	(1)
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation et engagement pour indemnités de fin de carrière	(221)	(292)
Reprise de dépréciation des stocks	241	711
Reprise de dépréciation des créances	2	17
Reprise de provision pour risques et charges et engagement pour indemnités de fin de carrière	2	168
Total	(1 542)	(1 213)

Les dépréciations de stock sont détaillées au § 7.6.3.7. Celles relatives aux créances le sont au § 7.6.3.8.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 7.6.3.16 et les dettes pour pensions et retraites le sont au § 7.6.3.15.

6.6.4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2017	2018
Redevances de licences	91	-
Produits sur pertes de colis	2	-
Cessions diverses	96	90
Divers	41	63
Autres produits opérationnels courants	230	153
Droits d'auteur	(33)	(17)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(3)	(6)
Divers	(4)	(16)
Autres charges opérationnelles courantes	(40)	(39)
Transfert de charges opérationnelles courantes	54	63
Total	245	177

Les transferts de charges correspondent à des indemnisations d'assurance.

6.6.4.4. *Autres produits et charges opérationnels*

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2017	2018
Produit de cession des immobilisations	63	75
Reprise de dépréciation des immobilisations non utilisée	104	16
Ecart d'acquisition négatif LE TANNEUR Belgique SPRL	-	62
Divers	-	13
Autres produits opérationnels	167	166
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou rebutées	-	(115)
Dotations pour dépréciation des immobilisations	(304)	(515)
Indemnités litiges fournisseurs	(58)	-
Divers	(2)	(6)
Autres charges opérationnelles	(364)	(636)

La cession-bail opérée en 2010 sur le site principal de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2018 s'élève à 62 K€.

Dans le cadre de la reprise du fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles pour l'Euro symbolique, la constatation des immobilisations corporelles du magasin à leur juste valeur a conduit à l'enregistrement d'un écart d'acquisition négatif de 62 K€ en "Autres produits opérationnels" (cf. § 7.6.3.3).

Une dotation de 516 K€ et une reprise de 2 K€ ont été enregistrées concernant des droits aux baux de magasins conformément au § 7.6.3.1.

6.6.4.5. *Produits et charges financiers*

6.6.4.5.1. *Coût de l'endettement financier net*

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2017	2018
Charges d'intérêts	(140)	(62)
Charges d'affacturage	(40)	(31)
Total	(180)	(93)

Le coût de l'endettement financier net a diminué du fait du remboursement de l'avance octroyée par Qatar Luxury Group, Fashion, SPC fin septembre 2017 et de l'augmentation de capital de fin décembre 2017.

6.6.4.5.2. *Autres produits et charges financiers*

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2017	2018
Gain de change	163	194
Revenus des créances	4	(2)
Autres produits	3	-
Autres produits financiers	170	192
Perte de change	(169)	(48)
Escomptes accordés	(29)	(26)
Dotation pour dépréciation d'immobilisations financières	(1)	-
Autres charges financières	(199)	(75)

Les gains et pertes de change traduisent l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises.

6.6.4.6. Charge d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

(en K€)	2017	2018
Résultat net avant impôt hors activités arrêtées ou en cours de cession	(1 551)	(3 719)
Taux d'impôt en vigueur	33,33%	28,00%
Charge d'impôt théorique	517	1 041
Effet des :		
Charges non déductibles	305	238
Déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	(894)	(1 283)
Changements de taux d'impôt	-	-
Total charge d'impôt	(72)	(4)
Dont :		
- Impôts courants	-	9
- Impôts différés	(72)	(12)

6.6.4.7. Activités abandonnées

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée en 2018.

6.6.5. Autres informations

6.6.5.1. Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 556 personnes (542 au 31/12/18).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 530 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2017			31/12/2018			
	Le Tanneur & Cie	Maroquinerie des Orgues	Total	Le Tanneur & Cie	Maroquinerie des Orgues	Le Tanneur Belgique	Total
Cadres	25	15	40	27	14	-	41
Agents de maîtrise, techniciens	41	26	67	37	32	1	70
Personnel des grands magasins	33	-	33	31	-	-	31
Employés	71	10	81	67	8	1	76
Ouvriers	3	290	293	2	309	-	311
Total	173	341	514	165	363	2	530

L'effectif moyen a augmenté du fait de l'embauche de plusieurs ouvriers et techniciens chez Maroquinerie des Orgues.

6.6.5.2. Parties liées

6.6.5.2.1. Transactions avec les parties liées

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées. Transactions avec le groupe Tolomei.

Les sociétés Guccio Tolomei, Atelier du Maroquinier et Manufacture Maroquinerie du Dauphiné sont contrôlées par Tolomei Participations, actionnaire majoritaire de Le Tanneur & Cie au 31 décembre 2018.

En 2018, les transactions avec les parties liées se présentent ainsi :

(en K€)	Tolomei Participations	Guccio Tolomei	Manufacture Maroquinerie du Dauphiné	Atelier du Maroquinier	L'Atelier 72	Epidaure	SAS RP	Qatar Luxury Group - Fashion, SPC.
Etat du résultat global 2018								
Autres produits opérationnels courants	9							
Achats consommés			55	-174	30		1	
Autres achats et charges externes	-888	-21	-15	-2	-9			
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018								
Immobilisations incorporelles								
Immobilisations corporelles								
Créances clients et autres créances sur des parties liées nettes de dépréciation	49	13	17		12	1	2	8
Dettes fournisseurs et autres dettes envers les parties liées	-294	-9	-16	-34	-1			

Une convention de prestations de services a été signée le 29 décembre 2017 par Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues avec la société Tolomei Participations pour une assistance

dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'organisation, de l'informatique, des systèmes d'information et de la gestion. La Convention prévoit également la possibilité pour Tolomei Participations de refacturer (à l'euro près) à Maroquinerie des Orgues certains achats effectués par Tolomei Participations pour son compte.

Une convention de mise à disposition de locaux a été signée le 2 mai 2018 par Le Tanneur & Cie avec la société Tolomei Participations pour la sous-location des locaux parisiens de la Société-mère.

Le Tanneur & Cie a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium (contrôlée par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group – Fashion, SPC).

6.6.5.2.2. Rémunération des dirigeants

Les informations ci-après sont présentées de manière agrégée.

(en K€)	2018		2017	
	Mandataires sociaux	Cadres de direction non mandataires sociaux	Mandataires sociaux	Cadres de direction non mandataires sociaux
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	-	913	-	1 019
Indemnités de fin de contrat de travail	-	211	-	76
Total charge de la période	-	1 124	-	1 095
Engagement indemnités de fin de carrière comptabilisé au 31 décembre (charges patronales incluses)	-	70	-	159

6.6.5.2.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) figurant au compte de résultat ou en variation des capitaux propres pour chaque commissaire aux comptes et les membres de leur réseau sont les suivants :

	2018				2017			
	Ernst & Young	%	In Extenso	%	Ernst & Young	%	In Extenso	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	45 000	50,00%	45 000	50,00%	47 500	50,00%	47 500	50,00%
Filiales intégrées globalement	16 500	50,00%	16 500	50,00%	12 500	50,00%	12 500	50,00%
Services autres que la certification des comptes								
Emetteur	-	-	-	-	45 000	49,45%	46 000	50,55%
Sous total Prestations d'audit	61 500	50,00%	61 500	50,00%	105 000	49,76%	106 000	50,24%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	61 500	50,00%	61 500	50,00%	105 000	49,76%	106 000	50,24%

6.6.5.3. Engagements hors bilan

6.6.5.3.1. Engagements liés au financement au titre des engagements donnés

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2018 sont indiqués au §7.6.3.13.3.

6.6.5.3.2. Engagements liés au financement au titre des engagements reçus

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2011 pour la zone Allemagne, la BPI (ex-Coface) a versé au Groupe une avance de 258 K€ entre 2012 et 2014. Le contrat est entré dans sa période d'amortissement depuis mi-2014 au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone par Le Tanneur & Cie et sa société Le Tanneur International Germany. Des remboursements ont été effectués à hauteur de 61 K€ entre 2015 et 2018 si bien que le solde de l'avance s'élève à 197 K€ à la fin de l'exercice. La période d'amortissement se termine mi-2019, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à Le Tanneur & Cie.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux outre ses dettes financières à long-terme, ses obligations en matière de crédits-baux immobiliers et mobiliers, ses contrats de location simples et ses contrats de change à terme. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

6.6.5.4. Information sectorielle

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication pour maisons de luxe et Marques propres s'identifient de par leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts. Les « frais centraux » du Groupe (direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière) sont affectés en fonction du chiffre d'affaires de chaque secteur d'activité.

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Du 01/01/2018 au 31/12/2018		
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Total
Chiffre d'affaires	32 052	23 838	55 890	35 679	22 997	58 676
Résultat opérationnel courant	230	(1 576)	(1 345)	1 533	(4 807)	(3 274)
Autres produits et charges opérationnels	62	(259)	(197)	49	(519)	(470)

Résultat opérationnel	292	(1 835)	(1 543)	1 582	(5 326)	(3 744)
Coût de l'endettement financier net	6	(186)	(180)	(46)	(47)	(93)
Autres produits et charges financiers	6	(35)	(29)	(1)	118	117
Charge d'impôt	(42)	(30)	(72)	(205)	203	(2)
Résultat net avant abandon d'activités	263	(2 086)	(1 823)	1 331	(5 052)	(3 721)
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat net	263	(2 086)	(1 823)	1 331	(5 052)	(3 721)
- part du Groupe	263	(2 086)	(1 823)	1 331	(5 052)	(3 721)
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-

6.6.5.5. Evénements postérieurs à la clôture

Dans une optique de rationalisation juridique, LE TANNEUR Belgique SPRL, filiale belge créée en mars 2018 et détenue à 100%, a repris le 1er janvier 2019 le fonds de commerce de la succursale belge de la Société-mère consistant principalement en l'exploitation de l'activité avec la chaîne de grand magasin INNO.

6.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Le Tanneur & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe Le Tanneur & Cie est déficitaire depuis plusieurs années. L'exercice 2017 a été marqué par l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire, le groupe Tolomei, le retrait de l'engagement de soutien financier accordé par le précédent actionnaire majoritaire et la réalisation d'un plan de recapitalisation.</p> <p>A la clôture de l'exercice 2018, les comptes consolidés font ressortir un résultat déficitaire de K€ 3.721 et un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie de K€ 2.288 compte tenu d'une consommation de l'exercice de K€ 1.662.</p> <p>Comme indiqué dans la note « 3.13.2 Risques de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêté des comptes en raison (i) du redressement de l'activité Fabrication pour maisons de luxe engagé en 2018, (ii) de la progression attendue des ventes de l'activité Marques propres résultant des investissements marketing réalisés en 2018, et (iii) de financements complémentaires mobilisables.</p> <p>Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions, présentant par nature un risque de non-réalisation.</p>	<p>Nous avons analysé les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour les douze prochains mois. Nos analyses ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> apprécier le processus budgétaire de la direction en comparant les prévisions avec les réalisations correspondantes de l'exercice 2018 ; évaluer la cohérence des hypothèses mises en œuvre par la direction au regard des flux de trésorerie historiques ; étudier le degré d'avancement et les conséquences des plans d'actions engagés sur les prévisions de flux de trésorerie ; effectuer des analyses de sensibilité, notamment sur les hypothèses de ventes des marques propres ; examiner la documentation disponible relative aux échanges en cours avec les établissements bancaires. <p>Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans la note « 3.13.2 Risques de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve le groupe Le Tanneur & Cie.</p>

■ Tests de pertes de valeur des droits aux baux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les droits aux baux acquis par le groupe lors de la prise à bail du réseau de magasins Le Tanneur sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour une valeur nette de K€ 3.257, représentant environ 10 % de l'actif. Ces droits dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis. Un test de perte de valeur est effectué par magasin annuellement ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les droits aux baux sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur recouvrable correspondant à la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p> <p>Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> leur importance significative dans les comptes du groupe ; la détermination de leur valeur recouvrable dépend d'estimations portant, soit sur des prévisions de flux futurs de trésorerie 	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe avec les normes comptables en vigueur, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.</p> <p>Pour ce qui est des prévisions de flux de trésorerie, nos travaux ont principalement porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ; la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations budgétaires établies par la direction ; la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance retenues avec les comparables sectoriels ; la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par la direction. <p>Lorsque le test de dépréciation a reposé sur une évaluation patrimoniale par un expert immobilier, nous avons examiné son indépendance et sa compétence, ainsi que la pertinence de son approche et les données financières utilisées.</p>

actualisés en fonction d'hypothèses décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, soit sur une évaluation patrimoniale réalisée par un expert immobilier.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes 2.2.5 et 3.1 des comptes consolidés.

■ Stocks

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les produits finis des marques Le Tanneur et Soco ont une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Eté et Hiver.</p> <p>Afin d'appréhender cette obsolescence, le groupe a déterminé une méthode de provisions pour dépréciation des stocks, décrite dans la note 2.2.8 de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise également que, compte tenu du niveau anormalement élevé du stock déclassé (précédentes collections) au 31 décembre 2018 et attendu au 31 décembre 2019, une provision complémentaire de K€ 802 a été comptabilisée au 31 décembre 2018 en appliquant les taux de dépréciation habituels aux positions estimées au 31 décembre 2019 (quantité et durée de déclassement). La note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice - Repositionnement de la marque Le Tanneur » précise les circonstances expliquant cette situation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative des stocks au bilan (valeur nette de K€ 11.247, soit 33 % de l'actif), d'une part, et, d'autre part, car leur dépréciation est basée sur des perspectives de ventes dont la réalisation est par nature incertaine.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons comparé les taux de dépréciation avec les réalisations historiques et avons contrôlé que les produits sortis de collection commençaient à être dépréciés au bout de six mois.</p> <p>Nous avons également examiné la cohérence, par sondages, des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2018 avec le prix de vente des produits écoulés postérieurement à la clôture. Concernant la provision complémentaire de K€ 802, nous avons en outre examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau des stocks de produits déclassés récemment au 31 décembre 2018 et attendu au 31 décembre 2019, par rapport à la situation lors des exercices 2015 à 2017 ; • La cohérence des perspectives d'écoulement 2019 de ce stock avec les données budgétaires et le résultat des soldes réalisées à fin février 2019 ; • La cohérence des taux de dépréciation appliqués avec ceux des exercices précédents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Le Tanneur & Cie par vos statuts du 6 novembre 1997 pour le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT et par votre assemblée générale du 16 juin 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption (dont dix-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 3 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT
Frédéric Mortamais

ERNST & YOUNG et Autres
Mohamed Mabrouk

6.8. COMPTES SOCIAUX (EXERCICE 2018)

6.8.1. Bilan 2018

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Dépr.	31/12/18 Valeurs Nettes	31/12/17 Valeurs Nettes
Immobilisations					
incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires		542 791	(495 837)	46 954	49 382
Fonds commerciaux et droits aux baux		4 140 741	(883 534)	3 257 207	3 656 940
Autres immobilisations incorporelles		119 000	(119 000)	-	-
<i>Sous total</i>	1	4 802 532	(1 498 370)	3 304 162	3 706 324
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions		585 453	(319 578)	265 875	289 760
Installations techniques, matériel, outillage		130 634	(127 050)	3 584	5 484
Autres immobilisations corporelles		7 509 632	(6 589 081)	920 551	1 410 558
Immobilisations en cours		5 012	-	5 012	4 177
<i>Sous total</i>	2	8 230 731	(7 035 709)	1 195 022	1 709 979
Immobilisations financières					
Autres participations		5 320 601	-	5 320 601	5 302 000
Créances rattachées à des participations		197 955	(197 955)	-	-
Prêts		65 767	(65 767)	-	-
Autres immobilisations financières		443 621	-	443 620	525 078
<i>Sous total</i>	3	6 027 944	(263 722)	5 764 222	5 827 078
Actif immobilisé		19 061 207	(8 797 806)	10 263 400	11 243 380
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements		168 145	(16 753)	151 392	121 454
Produits intermédiaires et finis		8 619 414	(1 718 788)	6 900 626	8 530 686
<i>Sous total</i>	4	8 787 559	(1 735 540)	7 052 019	8 652 140
Créances					
Créances clients et comptes rattachés		2 496 632	(292 896)	2 203 736	2 351 188
Autres créances		1 992 374	(4 637)	1 987 738	1 968 676
<i>Sous total</i>	5	4 489 005	(297 533)	4 191 473	4 319 864
Divers					
Disponibilités	6	2 034 202	-	2 034 202	4 145 643
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	7	661 051	-	661 051	721 779
Actif circulant		15 971 818	(2 033 073)	13 938 745	17 839 426
Ecart de conversion actif		387	-	-	446
				387	
Total général		35 033 410	(10 830 879)	24 202 536	29 083 252

6.8.2. Bilan passif

(en €)	Notes	31/12/18	31/12/17
Capital social ou individuel		12 144 192	12 144 192
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 592 503	12 592 503
Réserve légale		329 066	329 066
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		(5 904 546)	(4 454 961)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(4 880 197)	(1 449 585)
Capitaux propres	8	14 336 120	19 216 318
Provisions pour risques		250 465	218 746
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	9	250 465	218 746
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 182	20 899
Emprunts et dettes financières diverses		197 171	249 253
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 029 860	3 573 073
Dettes fiscales et sociales		2 251 999	2 219 121
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 310	18 634
Autres dettes		2 658 704	3 051 185
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		441 151	509 020
Dettes	10/11	9 590 380	9 641 188
Ecarts de conversion passif		25 570	7 000
Total général		24 202 536	29 083 253

6.8.3. Compte de résultat

Rubriques (en €)	Notes	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
Production vendue de biens		22 793 159	23 825 766
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		1 073 236	1 500 780
Chiffre d'affaires net	12	23 866 396	25 326 546
Production stockée		(1 230 672)	361 801
Reprises sur amortissements et provisions	13	253 251	165 626
Transferts de charges	13	21 150	171 148
Autres produits	14	259 415	136 892
Produits d'exploitation		23 169 570	26 162 013
Achats de matières premières et autres approvision- nements (et droits de douane)	15	9 061 834	9 942 550
Variation de stock (matières premières et approvision- nements)		(287 995)	501 690
Autres achats et charges externes	16	9 826 608	8 591 356
Impôts, taxes et versements assimilés	17	350 401	413 018
Salaires et traitements	18	5 516 239	5 587 981
Charges sociales	18	1 971 370	2 019 746
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		450 346	531 570
Sur actif circulant : dotations aux provisions		842 037	291 120
Pour risques et charges : dotations aux provisions		77 450	20 000
Autres charges d'exploitation		74 306	39 630
Charges d'exploitation		27 882 596	27 938 661
Résultat d'exploitation		(4 713 026)	(1 776 648)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		173 235	684 707
Autres intérêts et produits assimilés		318	6 362
Reprises sur provisions et transferts de charges		446	15 184
Différences positives de change		51 118	140 182
Produits financiers		225 118	846 435
Dotations financières aux amortissements et provisions		5 272	4 320
Intérêts et charges assimilées		59 589	210 587
Différences négatives de change		9 176	101 378
Charges nettes sur cessions de VMP		-	14 322
Charges financières		74 038	330 607
Résultat financier	19	151 079	515 828
Résultat courant avant impôts		(4 561 946)	(1 260 828)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	332
Produits exceptionnels sur opérations en capital		77 303	337 764
Reprises sur provisions et transferts de charges		16 226	103 837
Produits exceptionnels		93 529	441 935
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(22 020)	59 553
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		113 199	267 539
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		515 528	303 606
Charges exceptionnelles		606 708	630 699
Résultat exceptionnel	20	(513 178)	11 004
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(194 928)	-
Total des produits		23 488 217	27 450 386
Total des charges		28 368 415	28 899 972
Bénéfice ou perte		(4 880 197)	(1 449 585)

6.9. Annexe aux comptes sociaux

6.9.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2018 a été marqué essentiellement par les événements suivants :

Repositionnement de la marque Le Tanneur

A la suite du changement d'actionnaire majoritaire de fin septembre 2017, Les compétences ont été renforcées dans plusieurs domaines : le marketing pour déployer une communication axée sur les supports média digitaux et des outils CRM modernes de fidélisation clients, la création avec le recours à un styliste expérimenté et la direction industrielle.

Le premier semestre a été consacré à la mise en place d'une organisation pour préparer les investissements marketing nécessaires au repositionnement de la marque. Une réflexion a été conduite sur la "plateforme de marque" de Le Tanneur : recentrage sur les valeurs de maroquinier qui constituent depuis toujours l'héritage de la marque et permettant un positionnement marketing clair. La célébration des 120 ans de la marque Le Tanneur lui a donné l'occasion de communiquer sur sa signature de maroquinier avec notamment au second semestre le lancement du premier sac Sans Couture inspiré du modèle de portemonnaie historique.

Ce recentrage a également conduit à une refonte de l'offre produits. Etant donnés les délais du processus de création, ce n'est qu'à partir de la collection Printemps-Eté 2019 que la distribution sera impactée par ce changement. Compte tenu du renouvellement important lié à la nouvelle collection Printemps/été 2019, le niveau des stocks déclassés au 31 décembre 2018 (précédentes collections) est anormalement élevé et, selon les estimations budgétaires du management, ce niveau anormal devrait perdurer au 31 décembre 2019.

Afin de prendre en compte cette situation particulière, et principalement pour les stocks récemment déclassés, une provision complémentaire de 802 K€ a été comptabilisée sur la base des positions estimées au 31 décembre 2019 (quantités et durée de déclassement à cette date).

Ce plan de repositionnement de la marque Le Tanneur induit à court terme des coûts de réorganisation et des charges ponctuelles non récurrentes délibérés et maîtrisés, conduisant à une aggravation des pertes dans un premier temps pour un redressement financier de la marque à moyen-terme.

Changement du siège social de la Société

Le siège social de la Société a été transféré au 7 rue Tronchet 75008 Paris le 1er juin 2018. Les bureaux parisiens sont désormais situés au coeur du quartier commercial et touristique de la capitale.

Evolution du réseau de magasin à l'enseigne LE TANNEUR

La Société a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium (contrôlée par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group – Fashion, SPC). Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale en 2018 s'est élevé à 36 K€.

Deux magasins affiliés ont fermé leurs portes au cours de l'année à Nîmes et La Rochelle.

Au 31 décembre 2018, le réseau à l'enseigne se compose de 46 points de vente : 30 magasins en propre (dont 1 à Bruxelles et 7 magasins de type outlet), 13 magasins affiliés (dont 1 au Luxembourg), 2 magasins franchisés en Algérie et un site E-commerce.

Le 24 décembre 2018, la Société a mis fin à la location du magasin du centre commercial de Créteil-Soleil à l'expiration de la période triennale se terminant le 30 juin 2019, en raison de l'exploitation déficitaire de ce point de vente dont l'emplacement ne correspond plus au positionnement de la marque. La signification de ce congé a conduit à la dépréciation du droit au bail et des immobilisations corporelles du magasin pour un montant total de 464 K€.

6.9.2. Règles et méthodes comptables

6.9.2.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis suivant les prescriptions du plan comptable général 2014, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et du règlement de l'ANC n°2014-03 mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

6.9.2.2. Changements de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

6.9.2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans prorata temporis sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature.

Les droits aux baux ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits aux baux sont immobilisés et une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable. Concernant les droits aux baux, des tests de dépréciation sont réalisés annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte incluant des performances inférieures aux prévisions des magasins.

Les modalités des tests de dépréciation appliquées par la Société incluent les étapes suivantes :

- Comparaison de la valeur nette comptable des droits aux baux et droits d'entrée avec leur valeur d'utilité basée sur une approche de flux futurs de trésorerie actualisés ;
- Dans le cas où l'étape précédente fait apparaître une perte de valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) est réalisée par un expert immobilier indépendant.

- La dépréciation comptabilisée est déterminée en fonction de la plus élevée des valeurs d'utilité ou de marché (expert immobilier).

6.9.2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

- Installation générale, agencements
 - relatifs aux constructions 10 ans
 - relatifs aux stands et magasins (1) 5 ans
- Matériel et outillage industriels 6 ans 8 mois
- Matériel de bureau 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

6.9.2.5. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

6.9.2.6. Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

Les produits des marques Le Tanneur et Soco ayant une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Eté et Hiver, les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées et, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une

dépréciation en lien avec leur fin de vie commerciale avec des taux de provisionnement de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans.

Compte tenu du niveau anormalement élevé du stock déclassé, au 31 décembre 2018 et, attendu au 31 décembre 2019, une provision complémentaire de 802 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2018 en appliquant les taux ci-dessus aux positions estimées au 31 décembre 2019 (quantité et durée de déclassement). Pour plus de détails, se reporter à la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice ».

6.9.2.7. Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

6.9.2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

6.9.2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

6.9.2.10. Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

6.9.2.11. Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours de change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD et HKD), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

6.9.2.12. *Crédit-bail*

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

6.9.2.13. *Charges et produits exceptionnels*

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

6.9.3. Notes sur le bilan

6.9.3.1. *Immobilisations incorporelles (note 1)*

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/17	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/18
Logiciels	536 121	7 649	979	542 791
Fonds commerciaux, droits aux baux et droits d'entrée	4 140 741	-	-	4 140 741
Autres immos. incorporelles	138 818	-	19 818	119 000
Total	4 815 861	7 649	20 797	4 802 532

Amortissements et provisions (en €)	31/12/17	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/18
Logiciels	486 739	10 077	(980)	495 836
Droits aux baux et droits d'entrée	483 800	401 194	(1 460)	888 534
Autres immos. incorporelles	138 818	-	(19 818)	119 000
Total	1 109 357	411 271	(22 258)	1 498 370

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

Les sorties concernent la mise au rebut d'un site Internet pour 20 K€.

La signification du congé au bailleur du magasin de Créteil a donné lieu à la constatation de la dépréciation totale du droit au bail de 500 K€ par une dotation complémentaire de 350 K€ au cours de l'exercice.

Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation selon la méthodologie décrite au § 7.9.2.3 des règles et méthodes comptables.

Les valeurs d'utilité sont basées sur les données du budget déterminées individuellement par magasin, ces dernières étant ensuite projetées sur un horizon de 5 ans avec des hypothèses de croissance homogènes.

Les valeurs d'utilité au 31 décembre 2018 intègrent les hypothèses suivantes :

	2017	2018
Horizon des prévisions	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,5%	1,5%
Taux de WACC	8,5%	8,5%

Les hypothèses de WACC et de taux de croissance retenues pour la clôture au 31 décembre 2018 reflètent les plans du management et ont été établies en cohérence avec celles appliquées par les groupes opérant dans le secteur de la distribution et de la maroquinerie.

Les tests de dépréciation réalisés sur l'exercice 2018 ont conduit à une dépréciation complémentaire de 51 K€ sur les droits aux baux des magasins de Nantes et d'Angers et à une reprise de 2 K€ sur celui de Saint Etienne.

Une variation de 0,5 point du taux de croissance ou du WACC présente les impacts suivants en termes de dépréciation :

Impact dépréciation en K€	+0,5 point	-0,5 point
WACC	(14)	+16
Taux de croissance	+12	(10)

Il convient de noter que ces résultats ne sont pas extrapolables dans la mesure où l'évolution des paramètres ci-dessus n'a pas d'impact direct sur l'évaluation patrimoniale établie par l'expert immobilier, deuxième référence retenue pour le calcul des dépréciations.

Au niveau de chaque magasin, une variation raisonnable d'hypothèse n'engendrerait pas de dépréciation significative.

6.9.3.2. Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/17	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/18
Terrains	118 482	-	-	118 482
Constructions	466 971	-	-	466 971
Instal. techniques, matériel et outillage	157 957	1 942	29 282	130 635
Instal. générales, agencements	4 104 430	49 939	250 506	3 903 863
Matériel de transport	6 137	-	-	6 137
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 764 181	85 361	249 910	3 599 632
Immobilisations en cours	4 178	835	-	5 012
Total	8 622 354	138 077	529 699	8 230 732

Amortissements (en €)	31/12/17	Dotations de l'exercice	Cessions et rebus de l'exercice	31/12/18
Terrains	37 950	9 442	-	47 392
Constructions	257 743	14 443	-	272 186
Instal. Techniques, matériel et outillage	152 491	3 842	(29 282)	127 050
Instal. Générales, agencements	3 124 193	297 188	(147 658)	3 273 713
Matériel de transport	6 137	-	-	6 137
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 333 870	229 688	(254 325)	3 309 234
Total	6 912 374	554 603	(431 266)	7 035 712

Au cours de l'année 2018, les investissements de la Société ont concerné principalement :

- des aménagements en magasins,
- le réaménagement du corner du Printemps Haussmann
- des matériels informatiques.

La signification du congé au bailleur du magasin de Créteil a donné lieu à la constatation de la dépréciation totale prévisionnelle au 30 juin 2019 (date effective du congé) des agencements par une dotation de 114 K€ au cours de l'exercice.

6.9.3.3. Immobilisations financières (note 3)

(en €)	Valeurs brutes		Cessions ou sorties d'actifs	Dépréciations	
	31/12/17	Acquisitions		31/12/18	31/12/18
Participations	5 302 000	18 601	-	5 320 601	-
Créances rattachées à des participations	193 071	4 885		197 955	197 955
Prêts	65 767	-	-	65 767	65 767
Dépôts de garantie	525 077	8 911	90 368	443 620	-
Total	6 085 915	32 397	90 368	6 027 943	263 722

Le tableau des filiales et participations figure au § 7.9.6 ci-après.

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale hongkongaise Sopadima Far East et est déprécié en totalité.

Les prêts correspondent à un prêt à la société Le Tanneur International China entièrement déprécié au 31 décembre 2018.

La diminution des dépôts de garantie est en lien avec le déménagement des bureaux parisiens évoqué dans les faits marquants.

6.9.3.4. Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2018			2017		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	168 145	(16 752)	151 393	175 414	(53 960)	121 454
Produits finis	8 619 414	(1 718 788)	6 900 626	9 554 823	(1 024 137)	8 530 686
Total	8 787 559	(1 735 540)	7 052 019	9 730 237	(1 078 097)	8 652 140

Une diminution des stocks de produits finis est constatée au 31 décembre 2018 par rapport à l'exercice précédent.

L'appartenance d'une référence à la collection en vigueur détermine son mode de distribution. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation avec des taux de provisionnement forfaitaires de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans. Le renouvellement important entre la collection Automne/hiver 2018 et Printemps/été 2019 a généré une proportion élevée d'articles des collections précédentes en stock au 31 décembre 2018. Les perspectives d'écoulement de ces références en fonction de l'évolution prévisible de l'activité ont conduit à une dotation pour dépréciation supplémentaire de 802 K€ (cf. « 7.9.1. Faits caractéristiques de l'exercice » et « 7.9.2.6 Stocks »).

6.9.3.5. Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	31 686	31 686	-	-
Autres créances clients	2 464 945	2 464 945	-	-
Personnel et comptes rattachés	9 807	3 383	6 424	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	33 081	33 081	-	-
Etat : CICE	597 902	43 411	554 491	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	169 574	169 574	-	-
État : autres	41 395	41 395	-	-
Comptes courants débiteurs	5 793	5 793	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	830 759	830 759	-	-
Autres créances	304 063	304 063	-	-
Total	4 489 005	3 928 090	560 915	-

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel pour mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2018, le montant des créances cédées au factor s'élève à 1 002 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 35 K€ à fin 2018. Le poste « Créances sur opérations d'affacturage » inclut la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (80 K€), le compte-courant avec le factor (130 K€) et une réserve disponible pour 620 K€.

Les « Autres créances » incluent les comptes des fournisseurs débiteurs (182 K€) et les avoirs à recevoir (97 K€).

Au cours de l'exercice 2018, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la Banque Publique d'Investissement le préfinancement d'une quote-part de son CICE 2018 pour un montant de 586 K€ et le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2015 à 2017. Au 31 décembre 2018, le total préfinancé s'élève à 2 208 K€. Ces fonds n'ont pas eu d'utilisation spécifique.

Dans un contexte économique difficile, ils ont contribué à l'équilibre financier de la Société et donc au maintien des emplois : financement des pertes de l'année, des investissements et du remboursement des dettes financières.

Le montant préfinancé du CICE 2014 de 671 K€ a été remboursé à la BPI par le Trésor Public.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Dépréciations (en €)	31/12/17	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/18
Clients	315 909	932	(23 946)	292 896
Comptes-courants	4 636	-	-	4 636

A fin 2018, la dépréciation sur comptes-courants débiteurs concerne la société Le Tanneur Chine.

6.9.3.6. Disponibilités (note 6)

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 59 K€ (dont 23 K€ au titre du contrat d'affacturation confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2018, soit 35 K€, sont classés en poste client ; ces effets relèvent du contrat d'affacturation.

6.9.3.7. Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	447 866	447 866	-	-
PLV	88 951	88 951	-	-
Primes d'assurance	34 869	34 869	-	-
Cotisations	23 941	23 941	-	-
Maintenance contrats divers	20 149	20 149	-	-
Locations diverses	16 766	16 766	-	-
Commission	10 000	10 000	-	-
Emballages	8 788	8 788	-	-
Frais de déplacement	5 239	5 239	-	-
Documentations	1 745	1 745	-	-
Autres	2 735	2 735	-	-
Total	661 051	661 051	-	-

6.9.3.8. Capitaux propres (note 8)

6.9.3.8.1. Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social
	Imputation des frais sur la prime		Prime d'émission nette			
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF
	KF					150 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€
	582 €					571 918 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 K€
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 K€
	6 234 975 €					147 940 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 K€
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 K€
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 K€
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 K€

09/17	Augmentation de capital 12 592 504 €	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 K€ 217	144	€
12/17	Augmentation de capital 12 592 504 €	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 K€	-	

Au 31 décembre 2018, le capital se compose de 12 144 192 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées.

Il n'y a pas d'action à droit de vote double ni d'action d'autocontrôle.

Il n'y a pas de plan d'options en vigueur au 31 décembre 2018 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice ni en 2017.

6.9.3.8.2. Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/17	Affectation du résultat	31/12/18
Prime d'émission	12 592 503	-	12 592 503
Réserve légale	329 066	-	329 066
Autres réserves indisponibles	55 103	-	55 103
Report à nouveau	(4 454 961)	(1 449 585)	(5 904 546)
Résultat de l'exercice précédent	-	1 449 585	-
Total	8 521 711	-	7 072 126

L'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2018 a décidé de l'affectation de la perte de l'exercice 2017 au report à nouveau.

6.9.3.9. Provisions pour risques et charges (note 9)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/17	Dotations	Reprises (Provision non utilisée)	Reprises (Provision utilisée)	31/12/18
Provision pour perte de change	446	387	446	-	387
Provisions à caractère social	218 300	77 000	-	45 673	249 627
Total	218 746	77 387	446	45 673	250 014

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges prud'homaux dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces litiges prud'homaux concernent d'anciens salariés de la Société. Les dotations ont été comptabilisées en charges d'exploitation pour 77.000 € et en charges financières pour 387 €.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2017. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,55% au 31 décembre 2018).

En 2018, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ont impacté les produits d'exploitation.

6.9.3.10. Dettes (note 10)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	6 183	6 183	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	197 171	197 171	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 029 860	4 029 860	-	-
Personnel et comptes rattachés	782 523	782 523	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	677 588	677 588	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	606 697	606 697	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	185 190	185 190	-	-
Comptes-courants Groupe	2 472 362	2 472 362	-	-
Avoirs à établir	82 396	82 396	-	-
Dettes sur immobilisations	5 310	5 310	-	-
Produits constatés d'avance	441 151	67 870	271 480	101 802
Autres dettes	103 949	103 949	-	-
Total	9 590 380	9 217 098	271 480	101 802

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent à une provision pour frais et intérêts bancaires.

Il n'y a pas eu d'emprunt bancaire remboursé sur la période.

Les dettes financières à 2 ans minimum à l'origine correspondent aux avances reçues de la part de la Banque Publique d'Investissement (ex-Coface) dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour la zone Allemagne. En 2018, le remboursement s'est élevé à 20 K€.

Les comptes-courants créditeurs comprennent :

- un solde de 2 800 K€ vis-à-vis de la filiale Maroquinerie des Orgues
- un solde de 65 K€ vis-à-vis de la filiale Le Tanneur Belgique
- un solde de 5 K€ vis-à-vis de Tolomei Participations.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 172 K€ et des factures à recevoir pour 976 K€.

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « produits exceptionnels sur opérations en capital » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent principalement les comptes clients créditeurs pour 86 K€.

6.9.3.11. Exposition aux risques de marché (note 11)

6.9.3.11.1. Exposition au risque de liquidité

Pour rappel, la Société a été recapitalisée en 2017 dans le cadre de la prise de contrôle du groupe Tolomei. Cette opération initiée en juin 2017 a été réalisée selon les étapes suivantes :

- Le 29 septembre 2017, une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à Tolomei par émission de 4 320 000 actions ordinaires a été intégralement souscrite pour un montant total de 10,8 M€ (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 2,50 € par action. Les fonds levés ont permis à la Société de rembourser l'intégralité du compte courant d'actionnaire de QLG d'un montant total de 10,9 millions d'euros (intérêts courus inclus) ;
- A la suite de l'augmentation de capital réservée, Tolomei a initié en octobre 2017 une offre publique d'achat (l'« offre ») sur les actions de la Société non encore détenues par Tolomei au prix de 2,50 € par action, étant précisé que QLG s'était engagé à ne pas apporter ses actions à l'offre et que Tolomei n'a pas mis en œuvre de procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre.
- A la suite de la réalisation de l'offre, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 542 056 € (avec maintien du droit préférentiel de souscription « DPS ») au prix de souscription de 1,00 € par action a été ouverte en décembre 2017 après obtention du visa de l'AMF sur le prospectus Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital le 29 décembre 2017.

Parallèlement à cette prise de contrôle, l'engagement de soutien financier accordé au groupe Le Tanneur & Cie par QLG, l'actionnaire majoritaire précédent, a cessé de s'appliquer.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 présente un résultat net déficitaire de 4 880 K€ (après une perte de 1 450 K€ en 2017) et des disponibilités de 2 034 K€ (contre 4 146 K€ fin 2017) intégrant des financements en compte courant reçus de la filiale MDO pour 2 396 K€.

Sur la base de sa trésorerie disponible et de ses prévisions budgétaires, le management de la Société estime disposer des ressources suffisantes pour couvrir son besoin de financement sur les 12 prochains mois compte tenu du (i) net redressement de l'activité de MDO (fabrication pour maisons de luxe) engagé sur 2018 (ii) de la progression attendue des ventes de l'activité Marques propres résultant des investissements marketing réalisés en 2018 dont les effets devraient impacter la collection Printemps – Été 2019 et (iii) de financements complémentaires mobilisables.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

6.9.3.11.2. Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2018, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En K€)	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Total
Créances affacturées	EUR 3M +0,7%	1 002	1 002	EUR 3M +0,7%	1 087	1 087
Avance de Maroquinerie des Orgues	EUR 3M +1,2%	2 301	2 301	EUR 3M +1,2%	2 801	2 801
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	2 208	2 208	EUR 1M +1,2%	2 239	2 239
		5 511	5 511		6 127	6 127

Il n'y a pas d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2018 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice.

Le Tanneur & Cie a recours à l'affacturage pour faire face aux besoins à court terme de liquidités.

Au cours de l'exercice 2018, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la Banque Publique d'Investissement le préfinancement d'une quote-part de son CICE 2018 pour un montant de 586 K€ et le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2015 à 2017. Au 31 décembre 2018, le total préfinancé s'élève à 2 208 K€. Le montant préfinancé du CICE 2014 de 671 K€ a été remboursé à la BPI par le Trésor Public.

6.9.3.11.3. Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2018, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	USD	HKD
Actifs		
Créances rattachées à des participations	-	(235 022)
Disponibilités	454 164	1 052
Total actif	454 164	(233 970)
Passifs		
Fournisseurs	914 904	53 229
Total passif	914 904	53 229

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2019, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat call USD	28/01/19	1,1850	100 000
Achat USD à terme	30/01/19	1,1474	200 000
Achat USD à terme	30/01/19	1,1381	150 000
Achat USD à terme	27/02/19	1,1540	175 000
Vente put USD	25/02/19	1,1850	100 000
Achat call USD	25/03/19	1,2185	100 000
Achat call USD	23/04/19	1,2041	100 000
Achat USD à terme	29/05/19	1,1880	100 000
Achat HKD à terme	30/01/19	9,2479	500 000
Vente put USD	28/01/19	1,2285	100 000
Achat call USD	25/02/19	1,1550	100 000
Vente put USD	25/03/19	1,2185	100 000
Vente put USD	23/04/19	1,2041	100 000
Achat HKD à terme	24/04/19	9,1104	200 000
Achat call USD	24/05/19	1,1750	100 000
Vente put USD	24/05/19	1,2315	100 000
Achat call USD	22/07/19	1,1971	100 000
Vente put USD	22/07/19	1,1971	100 000
Achat USD à terme	25/09/19	1,2137	100 000
Achat USD à terme	25/09/19	1,1858	100 000
Achat call USD	28/10/19	1,1825	100 000
Vente put USD	28/10/19	1,1825	100 000
Vente put USD	28/01/19	1,2285	50 000

Vente put USD	25/02/19	1,1850	100 000
Vente put USD	25/03/19	1,2185	100 000
Vente put USD	23/04/19	1,2041	100 000
Vente put USD	24/05/19	1,2315	50 000
Vente put USD	22/07/19	1,1971	100 000
Vente put USD	28/10/19	1,1825	100 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2019, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	HKD	USD
Achats de matières et approvisionnements	-319 222	-4 183 102
Autres achats et charges externes	-495	-166 435
Autres charges d'exploitation		-111
Différences négatives de change	-5 364	-43 127
Intérêts et charges assimilées		525
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		8 159
Différences positives de change	665	167 348
Production vendue de biens		41 126
Produit des créances immobilisées	2 580	

6.9.3.11.4. *Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères*

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart
Passif				
Clients	387	387	-	-
Fournisseurs	-	-	-	25 571

6.9.3.12. *Charges à payer*

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	975 964
Avoirs clients à établir	82 396
Dettes fiscales et sociales	1 178 024
Intérêts courus sur emprunts	854
Frais bancaires	5 943
Total	2 243 181

6.9.3.13. *Produits à recevoir*

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Factures à établir	103 943
Avoirs à recevoir	96 441
Créances fiscales et sociales	128 068
Total	328 452

6.9.4. Notes sur le compte de résultat

6.9.4.1. Produits d'exploitation

6.9.4.1.1. Chiffre d'affaires (note 12)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (22 en France au 31/12/2018) et celui de Le Tanneur Belgique à Bruxelles, ses commissionnaires-affiliés (12 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/18), son réseau de magasins d'usine de type outlet (7 au 31/12/18), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des importateurs étrangers.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2017	France	Export	Total 2018
Magasins contrôlés en propre et franchisés	12 853 13 130	299	13 152	12 828	302	
Autres distributions	8 979	1 707	10 686	8 277	1 419	9 696
Sous total Chiffre d'affaires commercial	21 832	2 006	23 838	21 105	1 724	22 826
Refacturations à	1 108	-	1 108	691	-	691
Refacturations diverses	298	83	381	275	94	369
Maroquinerie des Orgues						
Total Chiffre d'affaires	23 238	2 089	25 327	22 071	1 815	23 866

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 22,8 M€ contre 23,8 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,2% en données réelles et de 4,6% à périmètre comparable avec des évolutions contrastées selon les canaux de distribution : -0,5% pour les magasins Le Tanneur (en propre, affiliés, franchisés et e-Commerce), -6,2% pour les grands magasins, -14,6% pour les détaillants multimarques français, -14,4% à l'export.

Les refacturations à la filiale Maroquinerie des Orgues concernent des achats et services relatifs à la branche d'activité de Fabrication pour maisons de luxe, ainsi que les redevances de crédit-bail immobilier et les prestations de services faisant l'objet d'une convention entre les deux sociétés.

6.9.4.1.2. Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 13)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 184 K€ (§7.9.3.4), les créances clients pour 24 K€ (§7.9.3.5) et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 46 K€ (§7.9.3.9). Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 842 K€ au titre des stocks, de 1 K€ au titre des créances clients et de 77 K€ au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les transferts de charges (21 K€) incluent notamment des prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel pour 17 K€ et des remboursements d'assurances pour 3 K€.

6.9.4.1.3. Autres produits (note 14)

Ils correspondent aux gains de change d'exploitation (112 K€), aux revenus des contrats de licences de marques concédées (84 K€), à des subventions d'exploitation (29 K€), à des écarts de règlement et annulations de dettes commerciales prescrites (25 K€) et à une indemnité transactionnelle (10 K€).

6.9.4.2. Charges d'exploitation

6.9.4.2.1. Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 15)

Les achats d'approvisionnements ont évolué en lien avec l'activité, la variation de stock et la production stockée.

6.9.4.2.2. Autres achats et charges externes (note 16)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2018	2017
Matières et fournitures non stockées	403 186	346 008
Sous-traitance générale	1 782 401	1 293 755
Redevances de crédit-bail	173 117	178 831
Locations et charges locatives	2 688 030	2 553 712
Entretien et réparations	358 228	369 011
Assurances	143 648	138 696
Etudes et documentations	86 927	23 324
Personnel extérieur à l'entreprise	375 919	201 967
Honoraires et commissions	1 536 536	1 393 055
Publicité, relations extérieures	874 409	674 183
Transports	529 036	465 601
Déplacements, missions et réceptions	440 526	332 889
Frais postaux, télécommunications	176 080	152 929
Services bancaires	143 059	309 693
Cotisations	106 651	151 655
Divers	8 856	2 066
Total	9 826 608	8 826 608

L'augmentation de ce poste s'explique par le déménagement des bureaux du siège social parisien et par les charges engagées pour le repositionnement de la marque LE TANNEUR : honoraires de stylisme et de conseil, investissements en dépenses marketing, déplacements plus fréquents auprès des sous-traitants à l'étranger.

6.9.4.2.3. Impôts, taxes (note 17)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2018	2017
Impôts et taxes sur rémunérations	106 090	116 491
CET	150 465	207 764
Autres taxes	93 846	88 863
Total	350 401	413 018

6.9.4.2.4. Charges de personnel (note 18)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2018	2017
Salaires et traitements	5 516 239	5 587 981
Charges sociales hors allègement Fillon et CICE	2 476 585	2 542 371
Allègement Fillon	(275 922)	(299 783)
CICE	(247 418)	(241 203)
Autres charges de personnel	18 125	18 361
Total	7 487 608	7 607 727

La Société a bénéficié d'un montant de CICE de 247 K€ en 2018. La Société a choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. La présentation du compte de résultat est donc impactée par le CICE au niveau du résultat d'exploitation.

6.9.4.2.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2018	2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations	450 346	523 407
Dotations aux amortissements des charges à répartir	-	8 163
Dotations pour dépréciation des stocks	841 105	265 727
Dotations pour dépréciation des autres actifs circulants	932	25 363
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	77 000	20 000
Total	1 369 383	842 690

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 7.9.4.1.2 et des postes de bilan concernés.

6.9.4.3. Résultat financier (note 19)

Les intérêts et charges assimilés incluent des intérêts pour 12 K€ relatifs à l'avance en compte-courant de la filiale Maroquinerie des Orgues dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux sociétés.

La filiale Maroquinerie des Orgues a distribué des dividendes à hauteur de 173 K€ (681 K€ en 2017).

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entièreté de l'évolution favorable. L'écart de change entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats grâce aux instruments de couverture est comptabilisé en cycle d'exploitation. Lorsque qu'un achat est payé sans utilisation d'un instrument de couverture, l'écart de change est comptabilisé dans le cycle financier.

La ventilation des dotations aux provisions du résultat financier est la suivante :

(en €)	2018
Dotations pour dépréciation de la créance rattachée à la participation dans Sopadima Far East	4 885
Dotations aux provisions pour risque de change	387
Total dotations	5 272

6.9.4.4. Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 20)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	113 199
Dotations pour dépréciation des immobilisations	515 528
Indemnités pour litiges	(24 330)
Autres	2 310
	606 708
Produits	77 303
Reprise de dépréciation des immobilisations	16 226
	93 529

La cession-bail opérée en 2010 sur le site immobilier de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2018 s'élève à 68 K€.

Une dotation de 401 K€ et une reprise de 2 K€ ont été enregistrées concernant des droits aux baux de magasins conformément au § 7.9.3.1.

6.9.4.5. Participation des salariés et intéressement

Participation

Le résultat fiscal étant négatif, la Société n'a pas constaté de participation des salariés au titre de l'exercice.

Intéressement

Il n'y a pas d'intéressement déclenché concernant l'exercice 2018 et il n'y a pas eu de distribution relative à l'exercice 2017.

6.9.4.6. Impôts sur les bénéfices (note 21)

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues fonctionnent en intégration fiscale. Une convention prévoit la constatation par chaque société de son impôt comme en absence d'intégration et un droit à indemnisation en cas de sortie de la filiale du groupe intégrée au titre des éventuels surcoûts fiscaux liés à son appartenance au groupe intégré.

A fin décembre, le déficit reportable propre à la société Le Tanneur & Cie avant intégration fiscale s'élève à 17 225 K€ (11 980 K€ fin 2017).

Les allègements et accroissements futurs d'impôt sont les suivants :

Assiette	Impôt	Correspondant
C3S 2018	7 746	2 169
Réintégration des frais de style au stock 2018	39 359	11 021
Provision pour perte de change 2018	387	108
Ecart de conversion passif 2018	25 570	7 160
Allègements futurs d'impôt en €	73 062	20 457
Ecart de conversion actif 2018	387	108
Accroissements futurs d'impôt en €	387	108

6.9.5. Autres informations

6.9.5.1. Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 183 personnes (175 inscrits au 31/12/18). En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 161 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2018
Cadres	25	26
Agents de maîtrise, techniciens	41	37
Employés	83	67
Personnel de démonstration	34	28
Ouvriers	3	2
Total	186	161

6.9.5.2. Rémunération des dirigeants sociaux

Il n'y a pas eu de rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 437 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 57 K€ au 31 décembre 2018 (charges sociales incluses).

6.9.5.3. Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat avant Impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	(4 561 946)	(1 277 345)	-	(3 284 601)	(4 561 946)
Exceptionnel	(513 178)	(143 689)	-	(369 489)	(513 178)
Total	(4 687 269)	(1 312 435)	(194 928)	(3 374 834)	(4 880 197)

6.9.5.4. Engagements hors bilan

6.9.5.4.1. Engagement pour indemnités de fin de carrière

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du

personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 2,5% pour les autres catégories.

Une actualisation est effectuée au taux iBoxx Corporates AA 10+ (1,55% au 31 décembre 2018). Cet engagement s'élève à 654 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 57 K€ pour les dirigeants effectifs.

6.9.5.4.2. Crédit-bail

L'ensemble immobilier de l'usine principale de Bort-les-Orgues est financé en crédit-bail et fait l'objet d'une sous-location à la filiale Maroquinerie des Orgues. Le système d'informations mis en service début 2017 est également financé par leasing. Au 31 décembre 2018, la constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement Théorique de l'exercice	Amortissement théorique cumulé	Valeur nette théorique
Logiciels	270	38	74	196
Terrain	130	-	-	130
Constructions	1 153	77	654	500
Total	1 553	115	728	826

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	Au cours de l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total restant à payer	
	164	673	164	553	164	881	-

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 164 K€.

6.9.5.4.3. Autres engagements hors bilan

- **Au titre des engagements donnés :**

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2018 sont indiqués à la note 7.9.3.12.2.

Au 31 décembre 2018, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 1 002 K€.

Pour le financement par la Banque Publique d'Investissement du CICE des exercices 2015 à 2018, la Société a procédé pour un montant total de 2 208 K€ à la cession préalable et effective des créances en germe détenues sur le Trésor Public par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

– **Au titre des engagements reçus :**

Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2011 pour la zone Allemagne, la BPI (ex-Coface) a versé à la Société une avance de 258 K€ entre 2012 et 2014. Le contrat est entré dans sa période d'amortissement depuis mi-2014 au rythme de 7% du chiffre d'affaires annuel réalisée dans la zone par Le Tanneur & Cie et la société Le Tanneur International Germany. Des remboursements ont été effectués à hauteur de 61 K€ entre 2015 et 2018 si bien que le solde de l'avance s'élève à 197 K€ à la fin de l'exercice. La période d'amortissement se termine mi-2019, après quoi le solde éventuel de l'avance resterait acquis à Le Tanneur & Cie.

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

6.9.5.5. Entreprises liées

Le Tanneur & Cie est consolidée en intégration globale au sein du groupe Tolomei Participations.

Les soldes et transactions d'importance significative avec les sociétés liées sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Postes de Bilan	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Créances rattachées à des participations	197 955	(197 955)	-
Créances clients et comptes rattachés	269 631		269 631
Dettes fournisseurs	(199 221)		(199 221)
Autres dettes	(2 197 277)		(2 197 277)

Postes de Compte de résultat	Montant
Production vendue de biens	81 161
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	759 326
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	(194 784)
Autres achats et charges externes	(882 744)
Autres intérêts et produits assimilés	2 580
Dotations financières aux provisions	(4 885)
Intérêts et charges assimilées	(11 261)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 433

6.9.5.6. Parties liées

Une convention de prestations de services a été signée le 29 décembre 2017 avec la société Tolomei Participations pour une assistance dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'organisation, de l'informatique, des systèmes d'information et de la gestion. Elle a donné lieu à une facturation d'un montant de 627 136 € en 2018. La convention prévoit également la possibilité pour Tolomei Participations de refacturer (à l'euro près) à Le Tanneur & Cie certains achats effectués par Tolomei Participations pour son compte.

Une convention de mise à disposition de locaux a été signée le 2 mai 2018 avec la société Tolomei Participations pour la sous-location des locaux parisiens de la Société. Elle a donné lieu à une facturation d'un montant de 261 192 € en 2018.

Le Tanneur & Cie a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SPRL) détenue à 100%, qui a repris pour l'Euro symbolique le 1er mai 2018 le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles appartenant à la société Le Tanneur International Belgium (contrôlée par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group – Fashion, SPC).

6.9.5.7. *Evénements postérieurs à la clôture*

Dans une optique de rationalisation juridique, LE TANNEUR Belgique SPRL, filiale belge créée en mars 2018 et détenue à 100%, a repris le 1er janvier 2019 le fonds de commerce de la succursale belge de la Société consistant principalement en l'exploitation de l'activité avec la chaîne de grand magasin INNO.

6.9.6. Tableau des filiales et participations (clôture du 31/12/2018)

Filiales	Pays	Devis e	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montant des cautions et avals données par la Société (€)	CA (HT) du dernier exercice (K€)	Résultat du dernier exercice social (K€)	Dividendes nets encaissés (€)	Observations (cours de change moyen)
A) Filiales détenues à plus de 50 %													
Sopadima Far East	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 419 772	100,00	0	0	197 955	-	-	13	-	9,26
Maroquinerie des Orgues	France	EUR	1 325 500	5 281 965	100,00	5 302 000	5 302 000	-	-	36 764	1 229	173 235	-
Le Tanneur Belgique SPRL	Belgique	EUR	18 600	-4 861	100,00	18 600	18 600	65 278	-	188	-5	-	-
B) Filiales détenues entre 10 et 50 %													

6.10. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Le Tanneur & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société est déficitaire depuis plusieurs années. L'exercice 2017 a été marqué par l'arrivée d'un nouvel actionnaire majoritaire, le groupe Tolomei, le retrait de l'engagement de soutien financier accordé par le précédent actionnaire majoritaire et la réalisation d'un plan de recapitalisation.</p> <p>A la clôture de l'exercice 2018, votre société présente un résultat déficitaire de K€ 4.880 et des disponibilités de K€ 2.034.</p> <p>Tel qu'exposé dans la note « 3.12.1. Exposition au risque de liquidité » de l'annexe aux comptes annuels, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêté des comptes en raison (i) du redressement de l'activité Fabrication pour maisons de luxe engagé en 2018, (ii) de la progression attendue des ventes de l'activité Marques propres résultant des investissements marketing réalisés en 2018, et (iii) de financements complémentaires mobilisables.</p> <p>Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions, présentant par nature un risque de non-réalisation.</p>	<p>Nous avons analysé les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour les douze prochains mois. Nos analyses ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> apprécier le processus budgétaire de la direction en comparant les prévisions avec les réalisations correspondantes de l'exercice 2018 ; évaluer la cohérence des hypothèses mises en œuvre par la direction au regard des flux de trésorerie historiques ; étudier le degré d'avancement et les conséquences des plans d'actions engagés sur les prévisions de flux de trésorerie ; effectuer des analyses de sensibilité, notamment sur les hypothèses de ventes des marques propres ; examiner la documentation disponible relative aux échanges en cours avec les établissements bancaires. <p>Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans la note « 3.12.1. Exposition au risque de liquidité » de l'annexe aux comptes annuels étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve votre société.</p>

Tests de pertes de valeur des droits aux baux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les droits aux baux acquis par la société lors de la prise à bail du réseau de magasins Le Tanneur sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour une valeur de K€ 3.257, représentant environ 13 % de l'actif. Ces droits dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis. Un test de perte de valeur est effectué par magasin annuellement ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les droits aux baux sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur actuelle correspondant à la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale (montant qui pourrait être obtenu de la vente lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie).</p> <p>Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 2.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les normes comptables en vigueur, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.</p> <p>Pour ce qui est des prévisions de flux de trésorerie, nos travaux ont principalement porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ; la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations budgétaires établies par la direction ; la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance retenues avec les comparables sectoriels ; la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par la direction de la société. <p>Lorsque le test de dépréciation a reposé sur une évaluation patrimoniale par un expert immobilier, nous avons examiné son</p>

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs incorporels est un point clé de l'audit en raison des éléments suivants :

- leur importance significative dans les comptes de la société ;
- la détermination de leur valeur actuelle dépend d'estimations portant, soit sur des prévisions de flux futurs de trésorerie actualisés en fonction d'hypothèses décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels, soit sur une évaluation patrimoniale réalisée par un expert immobilier.

indépendance et sa compétence, ainsi que la pertinence de son approche et les données financières utilisées.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes 2.3 et 3.1 des comptes annuels.

Stocks

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les produits finis des marques Le Tanneur et Soco ont une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Été et Hiver.</p> <p>Afin d'appréhender cette obsolescence, votre société a déterminé une méthode de provisions pour dépréciation des stocks, décrite dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Cette note précise également que, compte tenu du niveau anormalement élevé du stock déclassé (précédentes collections) au 31 décembre 2018 et attendu au 31 décembre 2019, une provision complémentaire de K€ 802 a été comptabilisée au 31 décembre 2018 en appliquant les taux de dépréciation habituels aux positions estimées au 31 décembre 2019 (quantité et durée de déclassement). La note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice - Repositionnement de la marque Le Tanneur » précise les circonstances expliquant cette situation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative des stocks au bilan (valeur nette de K€ 7.052, soit 29 % de l'actif), d'une part, et, d'autre part, car leur dépréciation est basée sur des perspectives de ventes dont la réalisation est par nature incertaine.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons comparé les taux de dépréciation avec les réalisations historiques et avons contrôlé que les produits sortis de collection commençaient à être dépréciés au bout de six mois.</p> <p>Nous avons également examiné la cohérence, par sondages, des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2018 avec le prix de vente des produits écoulés postérieurement à la clôture.</p> <p>Concernant la provision complémentaire de K€ 802, nous avons en outre examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le niveau des stocks de produits déclassés récemment au 31 décembre 2018 et attendu au 31 décembre 2019, par rapport à la situation lors des exercices 2015 à 2017 ; La cohérence des perspectives d'écoulement 2019 de ce stock avec les données budgétaires et le résultat des soldes réalisées à fin février 2019 ; La cohérence des taux de dépréciation appliqués avec ceux des exercices précédents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Le Tanneur & Cie par vos statuts du 6 novembre 1997 pour le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT et par votre assemblée générale du 16 juin 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet IN EXTENSO IDF AUDIT était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption (dont dix-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 3 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT ERNST & YOUNG et Autres
Frédéric Mortamais Mohamed Mabrouk

7. SITUATION DE LA TRESORERIE AU 30 JUIN 2019

Conformément aux recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*) de mars 2013 (ESMA/2013/319 – paragraphe 127), la situation de l'endettement financier net consolidé du Groupe au 30 juin 2019 est telle que détaillée ci-après :

<i>(en milliers d'euros) (normes IFRS)</i>	30 juin 2019 <i>(données non auditées)</i>
Dettes financières courantes	5 990
Cautionnée	-
Garantie ¹	5 973
Non garantie et non cautionnée ²	17
Dettes financières non courantes	676
Cautionnée	-
Garantie ³	676
Non garantie et non cautionnée	-

<i>(en milliers d'euros) (normes IFRS)</i>	30 juin 2019 <i>(données non auditées)</i>
Endettement financier net	
A – Trésorerie et trésorerie bloquée	1 116
B – Equivalents de trésorerie	-
C – Titres de placement	-
D – Liquidités (A+B+C)	1 116
E – Créances financières à court terme	-
F – Dettes bancaires à court terme ⁴	2 217
G – Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	192
H – Autres dettes financières à court terme ⁵	3 582
I – Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	5 991
J – Endettement financier net à court terme (I-E-D)	4 875
K – Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L – Obligations émises	-
M – Autres dettes financières à plus d'un an ⁶	676
N – Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	676
O – Endettement financier (J+N)	5 551

¹ La dette financière courante garantie se compose des créances clients affacturées (4 068 K€) diminuées de la réserve d'affacturage disponible (486 K€), du préfinancement du CICE par la Banque Publique d'Investissement (2 208 K€) et de l'engagement en crédit-bail à moins d'un an (183 K€).

² La dette financière courante non garantie et non cautionnée se compose de concours bancaires courants (9 K€) et d'un engagement assurance prospection vis-à-vis de La Banque Publique d'Investissement à moins d'un an (8 K€).

³ La dette financière non courante garantie se compose de l'engagement en crédit-bail à plus d'un an.

⁴ Les dettes bancaires à court terme se composent du préfinancement du CICE par la Banque Publique d'Investissement (2 208 K€) et de concours bancaires courants (9 K€).

⁵ Les autres dettes financières à court terme se composent des créances clients affacturées (4 068 K€) diminuées de la réserve d'affacturage disponible (486 K€).

⁶ Les autres dettes financières à plus d'un an se composent de l'engagement en crédit-bail à plus d'un an.

La Société n'a pas connaissance de dettes indirectes ou éventuelles significatives qui ne figureraient pas dans le tableau ci-dessus ou dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Le Tanneur & Cie n'a pas connu de variation de trésorerie et d'endettement significative depuis la date du 30 juin 2019.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 mois à venir.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Non applicable

9. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 24 DERNIERS MOIS

	plus haut	Cours (en €)		Nombre de titres échangés
		plus bas	Moyen	
août-17	2,10	2,04	2,06	3 151
sept-17	2,09	2,03	2,05	1 190
oct-17	2,18	2,06	2,12	547 978
nov-17	2,10	1,25	1,90	9 235
déc-17	2,05	1,66	1,90	8 322
janv-18	2,34	1,80	2,14	8 740
fév-18	2,28	1,97	2,16	3 352
mars-18	2,46	1,97	2,25	3 581
avril-18	2,48	1,99	2,24	3 380
mai-18	2,48	2,00	2,19	5 125
juin-18	2,30	2,10	2,16	2 164
juil-18	2,12	2,00	2,06	510
août-18	2,10	1,99	2,02	1 954
sept-18	2,42	1,99	2,19	3 232
oct-18	3,22	1,93	2,54	7 621
nov-18	2,60	1,84	2,15	6 617
déc-18	1,95	1,90	1,93	774
janv-19	2,08	1,83	2,00	834
fév-19	2,02	1,85	1,92	1 230
mars-19	2,08	2,02	2,07	1 179
avril-19	3,20	1,86	2,89	2 221
mai-19	3,18	2,98	3,07	947
juin-19	3,18	2,44	2,75	2 680
juillet-19	3,04	2,50	2,83	2 761

10. ETAT DES 12 DERNIERES COMMUNICATIONS SUR LE MARCHE D'ORIGINE

25/06/2019	Projet de transfert des titres de Le Tanneur & Cie sur le marché Euronext Growth : approbation par l'assemblée générale ordinaire et décision de mise en œuvre par le Conseil
05/06/2019	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2019
05/06/2019	Résultats annuels au 31 décembre 2018 et mise à disposition du document de référence
25/04/2019	Projet de demande de radiation des titres de la société Le Tanneur & Cie d'Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur le marché d'Euronext Growth
31/01/2019	Chiffre d'affaires de l'année 2018
25/09/2018	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2018
25/09/2018	Résultats semestriels au 30 juin 2018
06/06/2018	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 27 juin 2018
30/05/2018	Résultats annuels au 31 décembre 2017 et mise à disposition du document de référence
30/04/2018	Report de la mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2017
31/01/2018	Chiffre d'affaires de l'année 2017
27/12/2017	Succès de l'augmentation de capital de Le Tanneur & Cie qui constitue la dernière étape de son plan de recapitalisation et de développement

Ces communiqués sont disponibles sur le site Internet de la société www.letanneuretcie.com sous le lien suivant : <https://www.letanneuretcie.com/pageLibre0001027c.aspx>.

11. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le transfert de cotation des titres Le Tanneur & Cie par radiation des titres de la Société d'Euronext Paris (compartiment C) et admission concomitante desdits titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (ensemble le « Transfert ») a pour objectif de permettre à la société Le Tanneur & Cie d'être cotée sur un marché plus adapté à sa taille, offrant un cadre réglementaire mieux adapté aux PME, lui épargnant la lourdeur de fonctionnement du marché Euronext.

Le Transfert vise notamment à simplifier les obligations réglementaires ainsi que les déclarations s'imposant à la société Le Tanneur & Cie et à réduire les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à accéder au marché boursier et bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Compte tenu de la part des titres Le Tanneur & Cie détenue par le public (1,7% au 31 décembre 2018), ce Transfert est effectué avec l'approbation d'Euronext Paris obtenue en date du 14 août 2019.

L'admission des actions ordinaires de la Société sur le Système Multilatéral de Négociation Euronext Growth, opéré par Euronext Paris S.A., sera opéré selon la procédure de cotation directe.

Le capital social se compose de 12 144 192 actions ordinaires.

Libellé :	LE TANNEUR
ISIN :	FR0000075673
Mnémonique :	LTAN

La Banque Palatine agira en tant que Listing Sponsor de la Société.